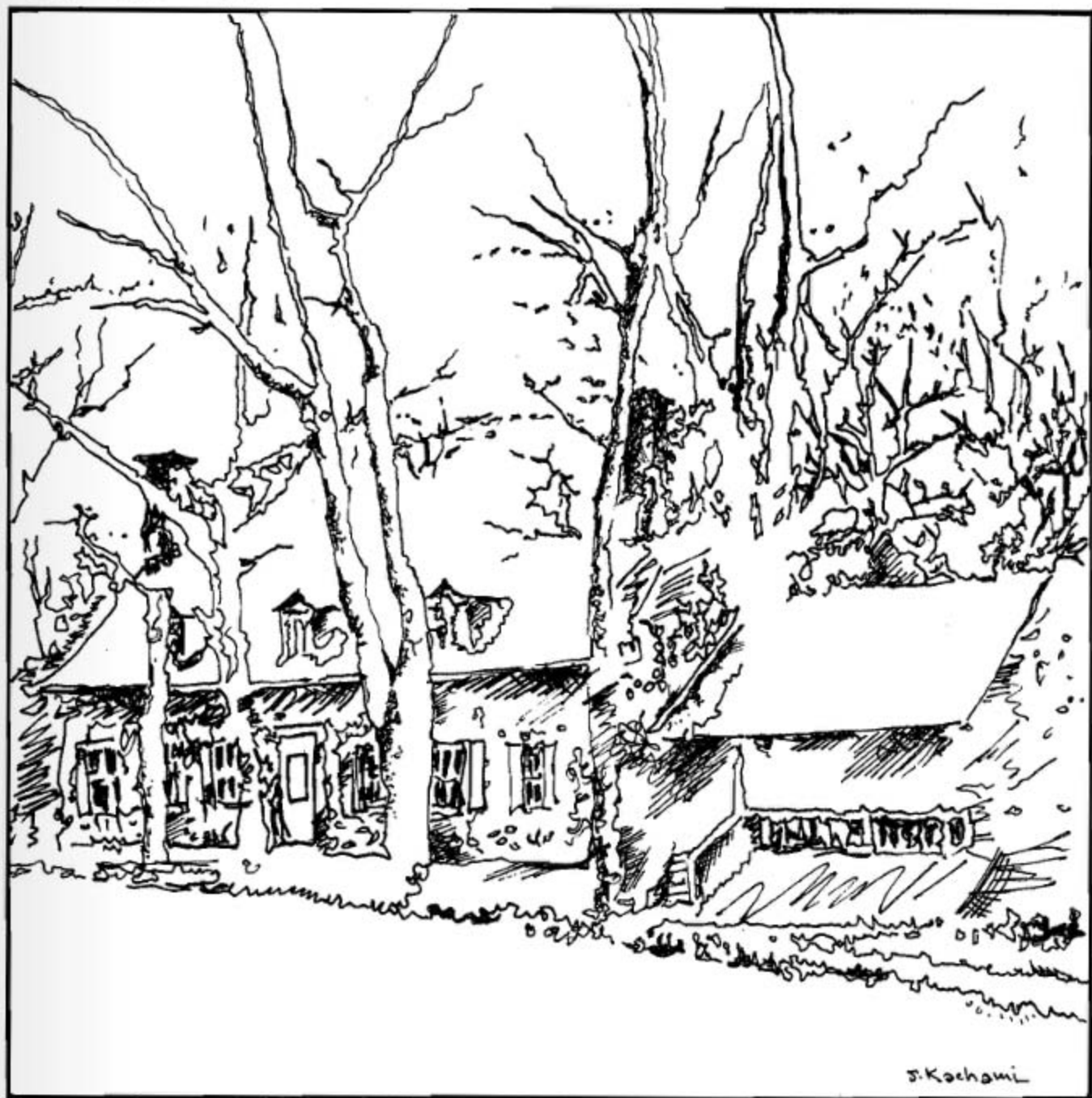


# Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes

Vol 3 No 4 Août 1980



## TABLE DES MATIERES

	Page
Une histoire de bornage qui dure près d'un siècle Germain Lalande, p.s.s. ....	1
Histoire d'Oka, "La mission du Lac-des-Deux-Montagnes", fondée en 1721 René Marinier, p.s.s. ....	27
Vieux métier, vieux bonhomme Colette Dubé ....	39
Des petites chapelles . . . vides Marie-Michelle Renaud-Desrochers ....	46
Reproduction du bas-relief "La crucifixion" Serge Bourdon ....	47
La peinture du bas-relief "La crucifixion" Susan Daly-Heller ....	51
Les fonctions magiques du Calvaire d'Oka Johanne Lamoureux ....	52
Belle-Rivière et ses moulins Germain Lalande, p.s.s. ....	60
Monographie de Belle-Rivière Colette Dubé ....	75

## AVANT - PROPOS

Comme par les années passées, les fêtes du "Vieux Saint-Eustache" sont l'occasion de réjouissances de toutes sortes et nous sommes heureux d'y participer en offrant à la population un numéro un peu spécial de nos cahiers d'histoire. En effet, ce numéro a été mis en pages et composé par un imprimeur et il contient deux fois plus d'articles qu'un numéro habituel. Est-il besoin d'ajouter que nous sommes très heureux de cette nouvelle présentation que nous souhaitions depuis longtemps?

Pour les membres de la Société, cette semaine de fêtes dont l'histoire demeure le thème rappelle aussi certains engagements, notamment ceux qui concernent la conservation et la mise en valeur du patrimoine régional.

Un recensement partiel de ce dernier nous indique que la tâche est très considérable et les moyens pour l'accomplir très restreints. Un premier objectif ne pourrait-il être d'en compléter l'inventaire? En effet, si la plupart des bâtiments anciens ont été recensés, tel n'est pas le cas des oeuvres d'art, des objets témoins du genre de vie de nos ancêtres, des oeuvres folkloriques et de la tradition orale. Notre voeu est donc que tous profitent de cette semaine pour jeter un regard sur ce patrimoine encore mal défini mais infiniment riche par sa diversité et réagissent comme des propriétaires soucieux de sa conservation et de sa mise en valeur. Il sera sans doute plus facile à ceux qui auront eu ce souci, de saisir la continuité entre le passé et le présent et de comprendre que ce sont les traditions et la culture d'hier qui assurent le dynamisme de notre vie d'aujourd'hui. L'histoire ne sera plus un poids mais un tremplin vers l'avenir. L'homme moderne ne doit-il pas découvrir cette continuité s'il veut satisfaire son besoin d'enracinement?

Dans le présent numéro, quatre articles fourniront à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine de nombreux points de repère. Ces études témoignent du soin que l'on prend chez nous à conserver la tradition orale et artistique. Il s'agit des recherches effectuées par un groupe d'artistes pour reconstituer un bas-relief du Calvaire d'Oka et d'un texte d'un grand intérêt sur la tradition orale de Belle-Rivière.

Enfin, les autres textes portent sur l'histoire proprement dite. Le premier est une étude très poussée de l'évolution des limites de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et, comme cette dernière côtoie la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, les limites de ces deux entités sont établies. Ce travail très bien documenté sera d'un grand secours à plusieurs chercheurs car il leur sera plus facile de localiser dans l'espace les lieux et les événements qui font l'objet de leurs études. L'histoire d'Oka nous est ensuite racontée à grands traits. Cette localité, la plus ancienne du comté, fut témoin d'événements peu communs dans l'histoire du Québec. Viennent ensuite une étude sur l'emplacement et le rôle des moulins dans la vie économique de Belle-Rivière et une intéressante monographie de cette même localité.

Nous signalons en terminant que ces cahiers sont le fruit d'un travail d'équipe et je remercie de leur généreuse collaboration tous ceux qui nous ont aidé à préparer les pages qui suivent.

*Jean-Paul Ladouceur*

# Une HISTOIRE de BORNAGE

*qui dure près d'un siècle*

Germain Lalande, p. s. s.

Ebauché en 1743, le bornage des seigneuries voisines des Mille-Iles et du Lac-des-Deux-Montagnes ne fut définitivement réglé qu'en 1835, après de multiples retards, contestations, réquisitions, mesurages et arpentages. La raison principale de cet état de choses tient surtout à deux causes interdépendantes:

A - Antériorité de concession qui donne priorité de territoire à une seigneurie sur l'autre.

B - Position géographique convergente qui amène fatalement la rencontre des lignes latérales des seigneuries.

A ces deux causes, il faut ajouter une erreur d'arpentage, qui fait que "les lignes latérales de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, qui étaient supposées s'incliner l'une vers l'autre de cinq degrés, ne s'inclinent pas réellement autant".<sup>1</sup>

Suivons l'histoire:

A - Antériorité de concession

1714, 5 mars - Les sieurs Jean Petit et Charles-Gaspard Piot de Langloiserie obtiennent la concession d'un domaine de quatre lieues et demie de largeur sur trois de profondeur, situé sur la rive nord-ouest de la rivière des Mille-Iles.<sup>2</sup> Cette seigneurie qui n'avait en superficie, à l'origine, que 3 lieues sur 3, avait d'abord été

conçédée, le 24 septembre 1683, à Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, par le gouverneur De la Barre et l'intendant De Meulles. Les conditions requises par le brevet de concessions n'ayant pas été remplies, la seigneurie fut réunie au domaine royal, le premier mars 1714. Quatre jours plus tard, cependant, le domaine était à nouveau concédé aux deux gendres du sieur Du Gué: de Langloiserie et Petit. La seigneurie qui porte le nom des Mille-Iles était voisine, à l'ouest, de la seigneurie de Terrebonne concédée, en 1673, à Henri Daulier des Landes.

1717, 17 octobre - Les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal obtiennent, à leur tour, du gouverneur de Vaudreuil et de l'intendant Bégon la concession d'un domaine de trois lieues et demie de largeur par trois de profondeur, situé à environ une lieue et demie à l'ouest du précédent, sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes.<sup>3</sup> Ils acceptent cette concession à la charge d'y conduire et installer les Indiens, cantonnés au Sault-au-Récollet, et dont ils sont les missionnaires. Ils doivent également construire à leurs frais une église et un fort de pierre.

Fait à remarquer: ces deux seigneuries ont été concédées, en dépit de l'édit royal qui interdisait toute concession de terres, au delà de l'île de Montréal. Cet édit avait été promulgué, au début du siècle, par raison de sécurité.<sup>4</sup> On ne pouvait assurer protection

<sup>1</sup> Accord entre le Séminaire de Montréal et les seigneurs des Mille-Iles, relatif à la cession par le Séminaire à ces derniers d'une bande de terre de 6600 arpents en superficie, située au nord de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, le 19 septembre 1834 - Patrice Lacombe, notaire - Cf Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal (A.S.S.M.)

<sup>2</sup> Cahiers historiques de Sainte-Thérèse-de-Blainville, p. 14

<sup>3</sup> A.S.S.M.

<sup>4</sup> Courville Serge. "Les caractères originaux de la conquête du sol dans les seigneuries de la Rivière-du-Chêne et du Lac-des-Deux-Montagnes" p. 42 - *La revue de géographie de Montréal*, vol. 29, no 1, 1975.

aux résidents contre les incursions des sauvages qui sillonnaient toutes les voies d'eau, autour de l'île de Montréal. Cet édit ne fut aboli qu'en 1722.

1733, 26 septembre - Les Ecclésiastiques du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal (déjà installés à la mission du Lac-des-Deux-Montagnes) obtiennent la concession de la "pointe de chemise"<sup>5</sup> qui restait entre la seigneurie des Mille-Iles et la leur, sur le bord du lac des Deux-Montagnes. Cette pointe de terre d'environ une lieue, à sa base sur le lac, commençait à quelque dix arpents à l'est du ruisseau Perier - et à trente arpents à l'est également du chemin qui monte à Saint-Joseph-du-Lac. Elle se terminait au fond de la Grande Baye, à l'arrière de la trappe d'Oka, à l'extrémité est de l'actuel parc Paul-Sauvé. C'est à cet endroit précisément que se trouve la borne sud-est de la première concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Cette pointe de terre s'étirait vers le nord-ouest entre les lignes latérales convergentes des deux seigneuries, jusqu'à un point de rencontre qui se trouve au haut d'une terre située à environ vingt arpents, à l'ouest de l'église de Saint-Joseph-du-Lac.

1735, 1er mars - Les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, aux prises avec toutes sortes de difficultés dans l'établissement des Indiens à la mission du Lac-des-Deux-Montagnes, qui leur avait occasionné des dépenses considérables, obtiennent une augmentation de trois lieues et demie sur trois de profondeur, dans le prolongement de la première concession.<sup>6</sup> Cette augmentation donnait à leur seigneurie une profondeur de six lieues sur une base de trois lieues et demie, ce qui portait sa limite nord, quelque part derrière Saint-Colomban et comprenait à sa base, le territoire actuel de Saint-Placide, Oka et une partie de Saint-Joseph-du-Lac.

Le 5 août 1718, les deux seigneurs des Mille-Iles: les sieurs Petit et de Langloiserie, s'étaient partagé par moitié le domaine qui leur avait été concédé, en 1714.<sup>7</sup> Petit avait la partie ouest du domaine, et de Langloiserie, la partie est, voisine de Terrebonne. Chaque seigneurie avait donc, de ce fait, deux lieues et quart de largeur à la base, et trois lieues en profondeur.

<sup>5</sup> A.S.S.S.M., et plan ci-joint. B - T - R -

<sup>6</sup> A.S.S.S.M.

<sup>7</sup> Cahiers historiques de Ste-Thérèse-de-Blainville, p. 14

A la mort du sieur Petit, Louis Remy Du Gué, épouse sa veuve. En 1733, l'héritière des époux Du Gué épouse, à son tour, Eustache Lambert Dumont. Ce dernier se trouve ainsi maître de tout le fief désigné désormais sous l'appellation: seigneurie Dumont ou seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

1752, 20 juin - Le sieur Dumont obtient, à son tour, une augmentation à sa seigneurie de cinq lieues et demi de profondeur sur toute la largeur - quatre lieues et demie - de la première concession faite en 1714 (voir plan ci-joint). Cette augmentation crée une surface de terrain très irrégulière. Du côté est, la ligne latérale n'est que le prolongement de celle qui sépare la seigneurie des Mille-Iles de celle de Terrebonne. Du côté ouest, cependant, l'augmentation est fortement réduite par la seconde concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes (1735), qui pénètre très loin dans son flanc. Au côté nord, l'augmentation retrouve sa largeur - quatre lieues et demie et s'enfonce dans les premiers contreforts des Laurentides, à plus de six milles en arrière de Saint-Colomban. Deux localités, Mille-Iles et Bellefeuille, rappellent ce prolongement de la seigneurie, à l'arrière-plan de celle des Deux-Montagnes: Mille-Iles, parce que cette localité se trouve presque au "Trait carré" du domaine de ce nom, Bellefeuille, (autrefois Rivière-à-Gagnon), parce qu'elle retient le nom d'une lignée de co-seigneurs du fief de la Rivière-du-Chêne, depuis la fin du 18ième siècle.<sup>8</sup>

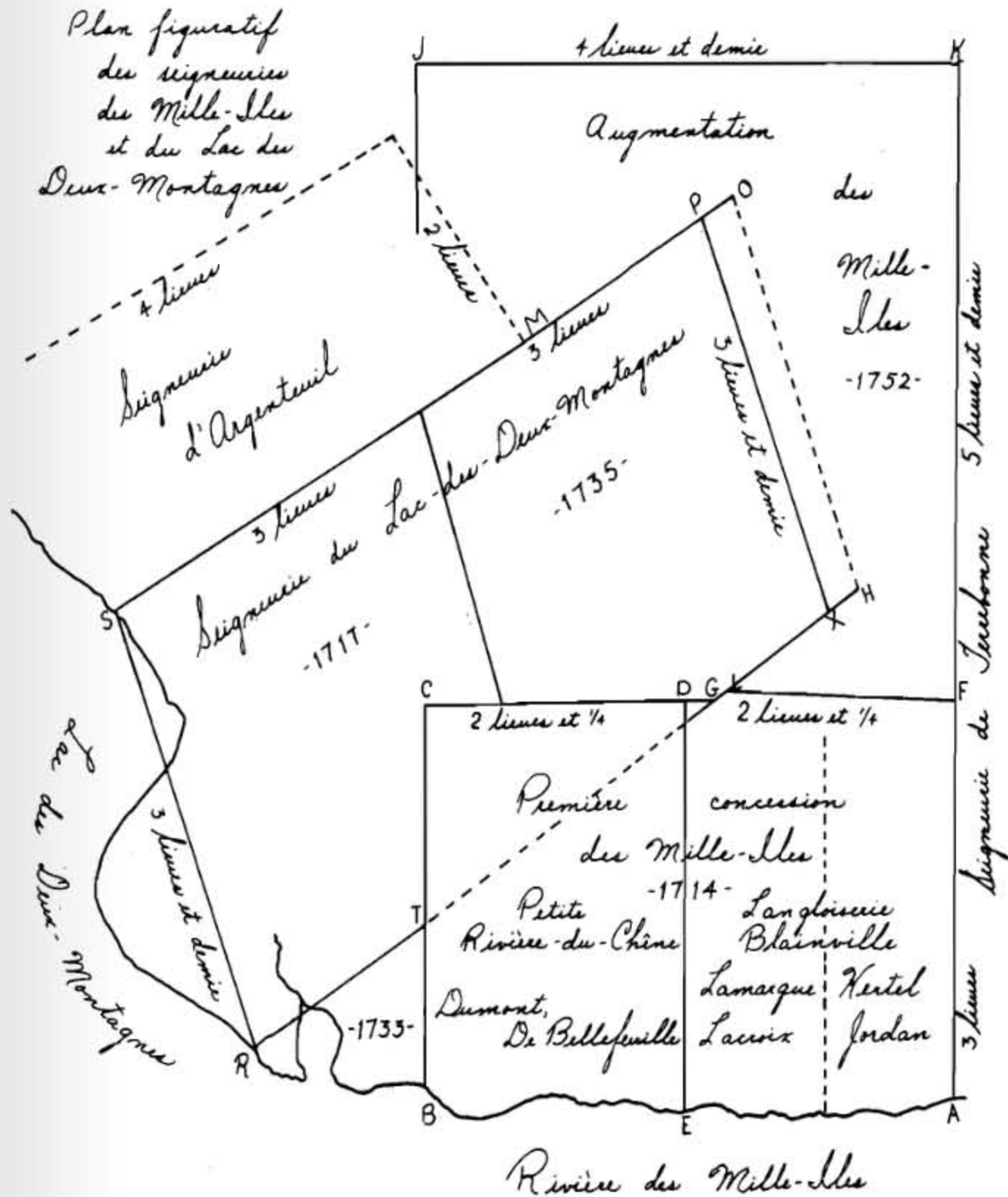
La disparité des dates de concession des deux seigneuries laisse déjà prévoir des difficultés de bornage, ce que leur position géographique ne fera qu'accroître, on le verra bientôt.

#### POSITION GEOGRAPHIQUE

Si on examine la carte ci-jointe, ou qu'on connaisse personnellement la disposition des lieux, on remarque que le lac des Deux-Montagnes, sur la rive duquel prend naissance la seigneurie de ce nom, et la rivière des Mille-Iles, qui sert de base à la seigneurie voisine, sont à un angle d'environ 120 degrés. La position géographique des deux seigneuries, peu distantes à l'origine, devait donc amener nécessairement le croisement de leurs lignes latérales, basées par ailleurs sur des rhumbs de vent différents.<sup>9</sup> Au point de rencon-

<sup>8</sup> Courville, op. cit. p. 43

<sup>9</sup> Courville, op. cit. p. 44





tre, la priorité de terrain appartient à la seigneurie, dont la date de concession est antérieure à l'autre. Cette situation se présente, au coin nord-ouest de la seigneurie des Mille-Iles — concédée en 1714 — qui s'enfoncé ainsi à plus de cinq milles et demi dans le flanc est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes — concédée en 1717.

Une situation analogue se reproduit, à l'extrémité nord de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Quand, en 1752, le sieur Eustache Dumont, seigneur des Mille-Iles, obtient une augmentation en profondeur de son domaine, il se trouve, comme nous l'avons vu plus haut, que cette augmentation est fortement réduite, en vertu de la position géographique de la partie nord de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes.

Lors de la concession initiale des deux seigneuries, un rhumb de vent<sup>10</sup> avait été spécifié pour établir la position de leurs lignes latérales. Rappelons ici, que le rhumb de vent est la direction que doit "courir" une ligne, dans l'un des 32 secteurs de la rose des vents. Pour Mille-Iles, le rhumb de vent était sud-est et nord-ouest, celui-là même qui était fixé, depuis 1676, pour toutes les seigneuries situées sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Par contre, le rhumb de vent indiqué pour la position géographique de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes était, à partir de 1722: sud-quart-nord-est. La position géographique différente des deux seigneuries représentait, au départ, on s'en doute, un problème de bornage qui n'a trouvé sa solution finale que près d'un siècle plus tard.

#### BORNAGE

Le premier problème de bornage survint en 1721. Les missionnaires sulpiciens venaient de s'installer, sur les rives du lac des Deux-Montagnes, avec les Indiens qu'ils y avaient amenés — en plein hiver — du Sault-au-Récollet. "Ils eurent à se défendre, dit M. Olivier Maurault, p.s.s., dans son volume "Nos Messieurs",<sup>11</sup> contre les prétentions d'un concessionnaire voisin". Il s'agissait, en l'occurrence, d'une Dame d'Argenteuil "qui avait obtenu la permission de s'établir, précisément en 1721, en amont de la seigneurie du Séminaire. D'où la nécessité de faire borner les deux propriétés. Or, l'on s'aperçut que Mme d'Argenteuil avait em-

piété sur la seigneurie du Séminaire. Il fallait donc en arriver à un arrangement. La Dame ne voulut pas déborder, car l'endroit qu'elle avait choisi était fort avantageux pour la traite des pelleteries. (...) Elle apportait pour tout titre un contrat de vente fait par le sieur d'Ailleboust, à Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, son fils, le 13 février 1697, d'une terre de deux lieues de front sur quatre de profondeur. Elle déclarait que la terre en question lui appartenait et que MM. Duchesneau et Frontenac avaient accordé (en 1683) un titre portant promesse de concéder cette terre en seigneurie, "en cas, qu'il plairait à Sa Majesté de permettre que les terres qui sont au-dessus de l'île de Montréal, fussent habitées". Mme d'Argenteuil confondait promesse et titre. On lui ordonna de produire l'acte de concession pour la confirmer. Elle n'en fit rien, pour la bonne raison que ce titre n'existait pas.

Un bornage fut effectué cependant, en 1725, comme en fait foi le procès-verbal signé, le 28 mars 1726, par l'arpenteur Me Laforce. Ce bornage ne satisfait pas les parties intéressées. L'affaire eut de nombreux rebondissements et ne fut réglée définitivement, qu'en 1781, à la suite d'un nouvel arpentage fait par Me Joseph Papineau.<sup>12</sup> Une entente intervint alors entre les propriétaires des deux seigneuries. Elle fut signée le 28 avril, par "Messire Jean Brassier, p.s.s., procureur du Séminaire, et Messire Louis-Pierre Panet, seigneur et propriétaire de la seigneurie appartenant ci-devant aux héritiers d'Ailleboust d'Argenteuil". L'entente<sup>13</sup> reconnaissait "pour vraie et unique la ligne de séparation (S M) tirée, en 1780, par Me Joseph Papineau, les deux parties voulant et entendant qu'elle soit maintenue et suivie à toujours, tant par eux que par leurs successeurs, hoirs, ou ayant cause". Les Seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes — bons voisins — tolérèrent cependant, à l'époque, que Mme d'Argenteuil occupât jusqu'à sa mort, la maison qu'elle s'était fait construire tout près de l'actuelle église d'Oka, et qui existe encore, bien que largement transformée.

En 1733, — on s'en souvient — les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice avaient obtenu concession

<sup>12</sup> Procès-verbal d'arpentage et de bornage des limites communes de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et de celle d'Argenteuil, 26 septembre 1780 - Joseph Papineau, arpenteur, - A.S.S.S.M.

<sup>13</sup> Entente entre les deux propriétaires des seigneuries mentionnées, ci-dessus, statuant que les résultats de l'arpentage fait par Joseph Papineau doivent être reconnus à perpétuité, sous peine d'amende - 28 avril 1781 - Not. Louis Chaboillez - A.S.S.S.M.

de la "pointe de chemise" restante, entre leur seigneurie et celle des Mille-Iles. Dix ans plus tard, la ligne de division entre Mille-Iles et cette nouvelle concession (B-C) n'était pas encore établie. Messire Louis Normant du Faradon, p.s.s. supérieur du Séminaire, qui n'avait pu décider le sieur Dumont à la faire établir, adresse une requête à l'intendant Hocquart, "le priant de convoquer le sieur Lambert Dumont et dame Louise Charlotte Petit, son épouse, co-propriétaires de la seigneurie, dans la partie adjacente à celle du Lac-des-Deux-Montagnes".<sup>14</sup> Messire Normant du Faradon argüe que le sieur Dumont surtout refuse de faire tirer et borner ses lignes seigneuriales et s'y objecte, "sous prétexte que sa Majesté lui ayant accordé sa seigneurie, la rivière du Chêne y comprise, cette rivière est une limite assez certaine pour qu'il ne soit pas besoin d'alignement. Les requérants, dit M. Normant, ne disconviennent point que le sieur Dumont n'ait la dite rivière du Chêne; mais il ne s'ensuit pas de là que l'on doive suivre son cours. Cela ne peut s'entendre que de l'embouchure, les titres de concession semblent l'annoncer. Et quand ils ne l'annonceraient pas, ne faut-il pas suivre les usages du pays. Or, dans cette colonie, les lignes distinctives des seigneuries suivent un rhumb de vent fixe et certain, ce qui ne se trouverait pas, si la prétention du sieur Dumont avait lieu". M. Normant conclut que la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes perdrait ainsi du terrain. Il affirme, en outre, que le sieur Dumont essaie de jeter la confusion dans les esprits, en donnant à la rivière du Chêne, le nom de "rivière aux pins". Il affirme également que ledit sieur Dumont a déjà concédé des terres dans la partie contestée et y aurait l'intention d'y construire un moulin. En conséquence, il demande à l'intendant "de faire approcher devant lui le sieur Dumont et son épouse pour voir dire que par un arpenteur juré, dont les parties conviendront, (...) le terrain de chacun d'eux sera borné conformément à leurs titres, et que du bord de ladite rivière du Chêne, où sera posée une borne, il sera tirée une ligne en profondeur parallèle aux seigneuries voisines et qui suivra le même rhumb de vent." M. Normant demande aussi que "le sieur Dumont soit tenu de rendre aux requérants les rentes qu'il a perçues des habitants auxquels il a, sans aucun droit, concédé

<sup>14</sup> Requête de M. Louis Normant du Faradon, supérieur du Séminaire de Montréal, priant l'intendant Hocquart de convoquer le sieur Dumont pour l'obliger à faire borner sa seigneurie, dans la partie adjacente à celle du Lac-des-Deux-Montagnes. A.S.S.S.M.

Et Ordonnance de l'intendant Hocquart faisant droit à la requête - 29 juin 1743 - A.S.S.S.M.

des terres, (...) avec défense de ne plus en concéder à l'avenir, (...) et que il sera pareillement tenu d'enlever les matériaux qu'il a fait transporter sur le terrain des requérants, dans le dessein d'y construire un moulin". L'intendant Hocquart émet une ordonnance, le 11 mars 1744, faisant droit à la requête.

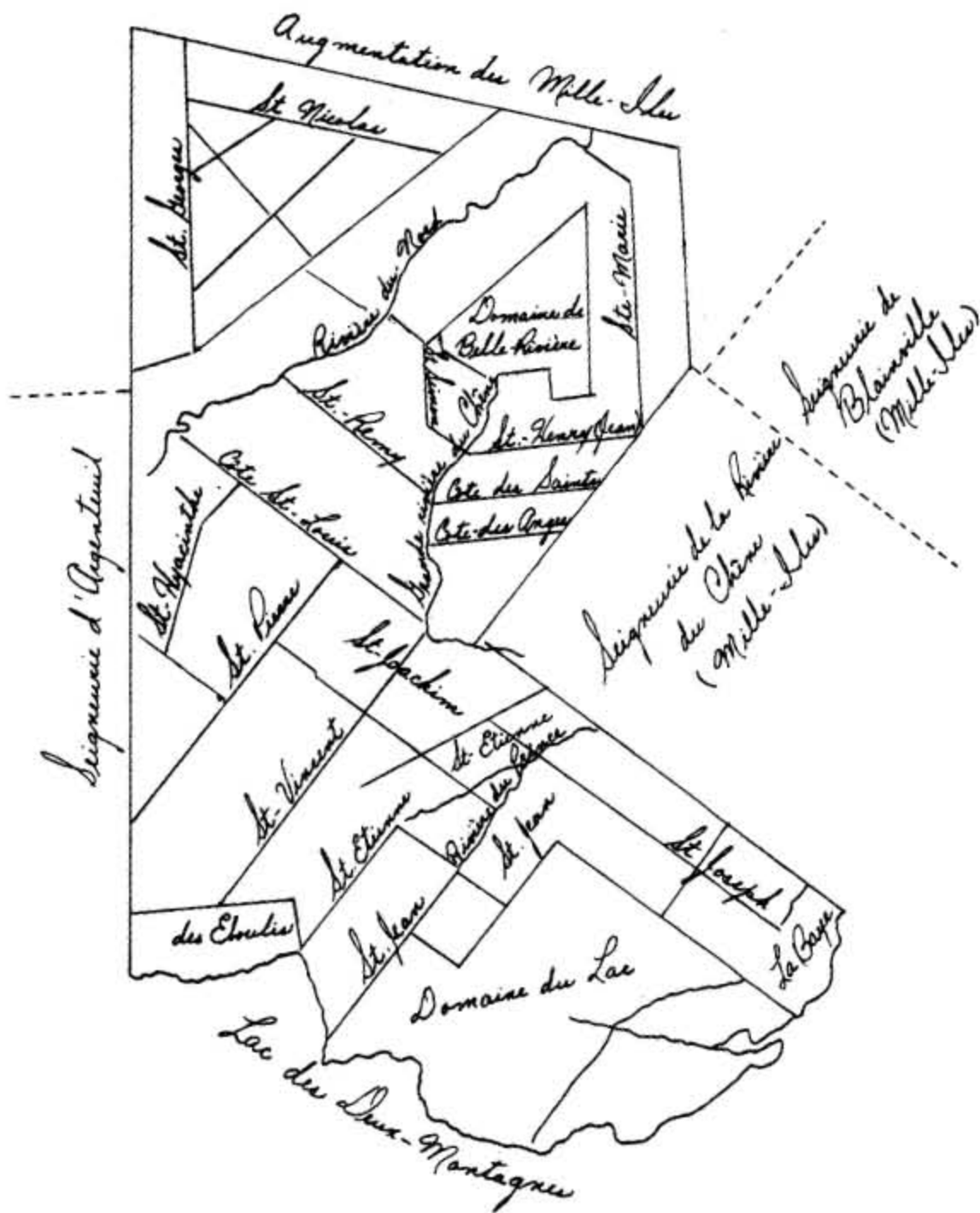
Le 15 février 1745, Jean Peladeau, arpenteur, "en exécution de l'ordonné de Monsieur Michel, commissaire ordonnateur de la marine, à Montréal, en date du 17 juillet 1744, jointe à l'ordonnance de Monsieur l'intendant, et à la requête de M. Dumont, seigneur en partie de la seigneurie des Mille-Iles, se transporte sur les lieux pour procéder aux mesurages du front de ladite seigneurie des Mille-Iles, qui est de quatre lieues et demie".<sup>15</sup> Suivant l'ordonnance, il doit commencer "à la borne de la seigneurie de Terrebonne (A) en remontant au sud-ouest, au lac des Deux-Montagnes". (B) Il doit ensuite "faire le plan figuratif de ladite étendue de quatre lieues et demie de front et marquer sur ledit plan toutes les rivières et ruisseaux qui ont leurs décharges dans la grande rivière, dans cet espace, avec les noms de chacune d'icelles, le tout, en présence de Monsieur Dumont, présent à toutes les opérations".

Après avoir reconnu les bornes qui séparent la seigneurie de Terrebonne (A) de celle des Mille-Iles, qui sont orientées au nord-ouest, suivant le rhumb de vent des autres seigneuries qui sont "au-dessous", Peladeau mesure, "en remontant au sud-ouest, quatre lieues et demie, qui se terminent à une lieue dans le lac des Deux-Montagnes, (B) à neuf arpents au-dessous de la rivière que Monsieur Dumont a marquée pour la rivière du Chêne. Au bout des quatre lieues et demie, j'ai tiré, dit-il, un bout de ligne courante au nord-ouest, sur laquelle j'ai planté deux bornes de pierre avec une plaque de plomb pour chaque dite borne, sur lesquelles est estampée la lettre D, la première, proche le bord du lac, et la seconde, à la distance d'environ deux arpents, avec chacune un gros piquet "Ecari" (sic), sur les quatre faces. Au désir de ladite ordonnance, j'ai levé le plan figuratif de toute l'étendue des quatre lieues et demie, sur lequel j'ai marqué l'embouchure des rivières et ruisseaux qui déchargent dans la grande rivière, avec le nom de chacune d'icelles, suivant le rapport des anciens habitants du lieu, à l'exception de la rivière dont il est question, que j'ai marquée; la

<sup>15</sup> Procès-verbal de mesurage et de bornage de la seigneurie des Mille-Iles, du côté de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes - 15 février 1745 - Jean Peladeau, arpenteur. A.S.S.S.M.

<sup>10</sup> Rhumb-Courville, op. cit. p. 44

<sup>11</sup> Maurault Olivier, p.s.s., "Nos Messieurs", p. 211



diens. Ce territoire s'étendait de la Pointe-aux-Anglais jusqu'à un mille environ à l'ouest de Pointe-Calumet. Il avait une forme pyramidale, dont la pointe s'enfonçait vers le nord, jusqu'à la rencontre des terres actuelles de la Petite rivière du Chêne et de celles du rang St-Joseph. Curieusement ce ne sont pas les terres situées en bordure du domaine de la Rivière-du-Chêne qui furent concédées les premières, mais bien celles qui se trouvaient dans la région avoisinant la Petite rivière du Chêne et la rivière au Prince, donc, dans Saint-Benoit. Les terres du rang Saint-Joseph et de Pointe-Calumet ne furent concédées que vers 1782-83. A ces mêmes dates, le peuplement dans la seigneurie des Deux-Montagnes atteignit la côte Saint-Joachim, et, quatre ans plus tard 1787, Belle-Rivière - qui à l'époque faisait encore partie de la côte Saint-Joachim.

C'est à cette date et dans cette localité que surgirent de nouvelles difficultés. On les avait prévues, sans doute, car on savait que la pointe nord-ouest de la seigneurie des Mille-Iles - première concession - fixée dans l'entente de 1779, s'enfonçait, au bout de trois lieues de profondeur, jusqu'à moins d'un mille de Belle-Rivière. (C) On savait également que la ligne perpendiculaire - le "Trécarré" de Monsieur Dumont, comme on l'appelait, - au haut de sa seigneurie, n'avait pas encore été tirée et que M. Dumont lui-même s'y objectait pour des raisons que nous connaissons bientôt. Cette situation et le problème qu'elle engendrait sont évoqués dans l'acte de concession de certaines terres situées au sud-est de Belle-Rivière. On en a un exemple et une preuve dans l'acte de concession de la terre portant le no 408,<sup>22</sup> au terrier seigneurial du domaine des Deux-Montagnes, et qui est précisément la terre que posséda ma famille, de 1892 à 1969, jusqu'à l'expropriation pour l'aéroport de Mirabel. Il y est dit: "Le no 408 est une terre de trois arpents de front sur toute la profondeur qui s'y trouvera, depuis le sud-est de la rivière du Chêne, jusqu'au trait carré de la seigneurie de Saint-Eustache, (de M. Dumont) - il y a environ 45 arpents - concédée, le 20 mars 1787, à Charles Miville fils, dit Deschesnes". "Se trouvera" indique bien une profondeur à déterminer dépendante du trait carré de M. Dumont. "45 arpents environ" est, à la fois, une confirmation de ce qui précède et une indication assez précise de

la distance, où devrait se trouver le "trécarré" de M. Dumont. Le coin nord-ouest de la seigneurie des Mille-Iles, d'où devait partir à angle droit le trécarré en question, était situé dans le rang du Petit-Brûlé, près du chemin du roi, à un mille environ, à l'est de Belle-Rivière. (C) Une borne en pierre, portant gravés les monogrammes D et  $\times$  avait été placée à cet endroit, en 1779, par les arpenteurs Fortin et Raymond. Cette borne se trouve, à la limite sud-ouest de la paroisse actuelle de Saint-Augustin, sur le terrain de M. Gilles Emond, garagiste, qui l'a déplacée abusivement.

Les seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes désiraient instamment que fut établie cette ligne perpendiculaire, ce "trait carré" qui fixerait définitivement la limite nord-ouest du domaine de la Rivière-du-Chêne. Une lettre de Messire Jean Brassier, p.s.s. au sieur Dumont, en date du 6 mars 1783, propose officiellement à ce dernier de procéder à l'amiable au bornage de sa seigneurie avec celle du Lac-des-Deux-Montagnes.<sup>23</sup> Cette lettre n'eut pas de suite. Le sieur Dumont refusait, prétextant "qu'il veut prolonger la ligne de la première concession des Mille-Iles, jusqu'au bout de la profondeur de six lieues à lui accordées par ses titres". Les seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes patientèrent encore dix années. Mais le 31 juillet 1793, "à la réquisition de Messire Joseph Borneuf, p.s.s., et procureur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, le notaire Pierre-Remy Gagnier de Saint-Eustache, accompagné de Paul Ethier, cultivateur du même bourg, et de Paul Guindon, habitant de la Côte-des-Anges" se transportent à la rivière le Chicot, sur le domaine du sieur Dumont, "pour sommer ledit sieur Dumont de faire tirer, aligner et borner<sup>24</sup> par arpenteur juré, au plus tôt possible, le trait carré, ou base, qui doit terminer la profondeur de la première concession de ladite seigneurie des Mille-Iles et la séparer de celle du Lac-des-Deux-Montagnes à peine de tous dépens, dommages et intérêts, à faute de le faire." Le sieur Dumont refuse pour les raisons données ci-dessus. Le notaire Gagnier lui remet copie du procès-verbal de cette sommation signée par lui et ses deux témoins: Paul Ethier et Paul Guindon.

<sup>22</sup> Terrier, (cadastre seigneurial), de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. A.S.S.S.M.

<sup>23</sup> Lettre de M. Jean Brassier, p.s.s., au sieur Dumont - 6 mars 1783. A.S.S.S.M.

<sup>24</sup> Procès-verbal d'une sommation faite à M. L. Dumont, à la réquisition de M. J. Borneuf, procureur du Séminaire de Montréal, pour faire arpenter les limites communes des deux seigneuries - 31 juillet 1793 - J.R. Gagnier, not. A.S.S.S.M.



Le sieur Dumont n'en continue pas moins à concéder des terres, en direction ouest de son domaine. En 1794, il avait déjà concédé dans la côte des Anges et la côte des Saints, une soixantaine de terres, et huit, au sud-est de la Rivière-du-Chêne, depuis la localité de Belle-Rivière, jusqu'à la limite sud du village actuel de Sainte-Scholastique.<sup>25</sup> Or, il était évident que ces terres appartenaient à la seigneurie des Deux-Montagnes et que décidément le Sieur Dumont "dépassait les bornes".

Une entente intervint, le 10 février 1794,<sup>26</sup> entre les propriétaires des deux seigneuries, à l'effet de trouver une solution à ce problème. Cette entente, sous forme de convention et de compromis, fut faite "dans les salles du Séminaire", devant les notaires Louis Chaboillez et Antoine Foucher, en présence de Messires Jean Brassier, supérieur du Séminaire, de son économe, Joseph Borneuf et du sieur Eustache Lambert Dumont. Le document expose d'abord le motif de cette entente, en ces termes: "Les parties étant en difficulté, au sujet des limites de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et celles des Mille-Iles, et voulant terminer amiablement, sont convenus de ce qui suit, savoir que ledit Messire Brassier, supérieur, et Messire Joseph Borneuf, procureur, se désistent par les présentes de l'action qu'ils ont intentée contre mondit sieur Dumont, aux charges et conditions suivantes:

- 1- Que chacune desdites parties paiera ses frais d'avocat et autres frais de justice.
- 2- Que le sieur Dumont fera faire le relevé de sa seigneurie par Me François Papineau, arpenteur, que lesdites parties nomment conjointement pour ladite opération, ainsi que pour toutes autres opérations nécessaires pour la séparation desdites seigneuries, qu'il bornera de demi-lieue en demi-lieue. Tous les frais et déboursés seront payés en commun par juste moitié, entre les deux parties.
- 3- Mr. Dumont fera tirer son trait carré, ou base, au bout des trois lieues de profondeur de sa première concession, (. . .) lequel trait carré sera tiré, au

<sup>25</sup> Terrier de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, A.S.S.S.M.

<sup>26</sup> Entente entre les propriétaires des deux seigneuries pour faire le relevé de la ligne, le long du fleuve, et pour tirer le tré-carré, au bout des trois lieues de profondeur de la première concession des Mille-Iles, le 10 février 1794 - Not. Ls Chaboillez - A.S.S.S.M.

printemps.

- 4- Lesdites parties seront tenues de faire fixer la ligne de séparation, entre les secondes concessions desdites seigneuries, au plus tard, l'automne prochain. . . , en commençant ladite opération, à l'embouchure du ruisseau qui tombe dans la Grande Baye du lac des Deux-Montagnes, -R- laquelle ligne sera prolongée jusqu'au bout des six lieues et au-delà, s'il est jugé nécessaire par les arbitres ci-après nommés, pour indemniser les seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes du déficit, ainsi qu'il sera ci-après expliqué.
- 5- Que les concessions faites au sud-est de la Rivière-du-Chêne (Belle-Rivière-Sud), par Joseph Papineau, ci-devant arpenteur pour le Séminaire, lesquelles vont aboutir au trait carré de la première concession de la seigneurie des Mille-Iles, - seront conservées en entier aux tenanciers qui les possèdent, conformément à leurs titres, et que les concessions faites par Mr Dumont, fixant un terrain qui anticiperait sur celles faites par Mr J. Papineau, seront nulles pour le terrain qui outrepasserait ledit trait carré, ou base, - sans avoir égard à l'ancienneté des titres, - ainsi que pour toutes autres concessions faites par Mr. Dumont, qui outrepasserait ledit trait carré, - sauf audit M. Dumont à prendre tel arrangement qu'il jugera à propos avec les tenanciers auxquels il aura fait telles concessions.
- 6- (. . .) Attendu que par le changement de rhumb de vent, suivant l'arrêt du Conseil Supérieur, en date de 1722, le sieur Dumont anticipe sur la première concession de la seigneurie du Lac, ce qui cause un déficit dans la superficie de ladite seigneurie, lequel déficit les seigneurs du Lac entendent reprendre dans la profondeur de leur seconde concession, afin de compléter la superficie qui leur manque à remplir leurs titres.

Prétendu, au contraire, par ledit sieur Dumont que les Seigneurs du Lac n'ont aucun droit de compléter ce déficit. Lesdites parties, voulant terminer amiablement, seraient convenues de soumettre ce cas, à la décision d'arbitres.

En conséquence, Messire Brassier a nommé pour arbitre la personne de l'honorable Chartier de Lotbinière, fils, et le sieur Dumont a nommé pour arbitre la

personne de M. Joseph Papineau, auxquels lesdites parties donnent respectivement pouvoir de juger et terminer leur dite contestation, (. . .) avec pouvoir également auxdits arbitres de choisir tel surarbitre qu'ils jugeront à propos, en cas d'avis contraire (. . .)

Auquel avis arbitral, ensemble avec les opérations d'arpentage à faire par Me François Papineau, lesdites parties promettent respectivement acquiescer, à peine par le contrevenant payer au requérant une somme de 1000 livres courant, (. . .). Laquelle clause ne pourra être réputée comminatoire, mais bien de rigueur et sans laquelle ces présentes n'eussent été faites ou consenties." Ladite convention rappelle, en terminant, le procès-verbal Fortin-Raymond, en date du 15 novembre 1779, que les deux parties approuvent à nouveau et confirment solennellement. Le document porte les signatures de MM. Brassier, Borneuf, Dumont, Chaboillez et Foucher.

Le 15 septembre suivant, Messires Brassier et Borneuf et le sieur Eustache Lambert Dumont se retrouvent, devant les mêmes notaires, pour désigner un remplaçant à l'honorable Chartier de Lotbinière. Ce dernier, dans une lettre adressée à M. Brassier, le 24 août 1794, s'excuse de ne pouvoir siéger comme juge dans cette cause arbitrale, en raison de ses liens de parenté avec M. L. Dumont. M. Brassier nomme alors Jean-Baptiste A. Adhémar, juge de paix (. . .) "auquel lesdites parties donnent réciproquement les mêmes pouvoirs donnés à M. de Lotbinière par ledit compromis que les parties ont de nouveau confirmé et ratifié". - Ont signé, lecture faite: MM. Brassier, Borneuf, Dumont, Ls Chaboillez et A. Foucher.

Le 15 mars 1794 cependant, François Papineau, arpenteur, "à la réquisition de Messire Jean Brassier, supérieur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, de Messire Joseph Borneuf, son procureur, d'une part, et de Messire Eustache Lambert Dumont, d'autre part," se transportait dans ladite seigneurie des Mille-Iles pour faire le relevé du fleuve, le long d'icelle, (A B) et pour tirer le trait carré, ou base (C D) au bout des trois lieues de profondeur de la première concession".<sup>27</sup>

<sup>27</sup> Procès-verbal de mesurage de la ligne de séparation entre les deux seigneuries, selon l'entente ci-dessus mentionnée, le 24 novembre 1794 - François Papineau et Louis Guy, arpenteurs. A.S.S.S.M.

L'arpenteur Papineau était accompagné de Messire Dumont, fils, et de Louis Guy, arpenteur, représentant les seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes. Il commence d'abord par "faire le relevé du fleuve, depuis la ligne de séparation des seigneuries de Terrebonne et des Mille-Iles, (A) en remontant au sud-ouest, jusqu'au "moulin du rapide", et "la saison n'étant plus favorable, dit-il j'ai cessé, le 29 mars, ledit relevé pour être repris, dans une saison plus favorable". Le 16 octobre, il continue le relevé, depuis le moulin du rapide, jusqu'à la ligne qui sépare les seigneuries respectives. (B) Puis il se transporte au haut des seigneuries Hertel et Lamarque (ancien domaine de Langloiserie), pour fixer la ligne de démarcation entre ces deux seigneuries et celle de la deuxième concession faite à M. Dumont, en 1752, (L F).

Le 19 novembre 1794, il se transporte à nouveau "à la dernière des deux bornes plantées anciennement (1779) par Mtres Fortin et Raymond, arpenteurs, au bout des trois lieues de la ligne seigneuriale et de séparation de la première concession du Lac-des-Deux-Montagnes et des Mille-Iles, (C) auquel point il établit la base ou cordon qui doit être prolongé pour le front des deux lieues et quart de la seigneurie de Monsieur Dumont." (D) Sur cette base ou cordon, l'arpenteur Papineau "plante six bornes de pierre avec des plaques de plomb marquées d'un ~~M~~ et d'un D avec des morceaux de fayance sous icelles, dont la première est en pierre de taille et étampée de même." (. . .) et la dernière "dépassé de neuf pieds la ligne d'entre Charbonneau et Joseph Dagenest, no 25, dans la Côte-des-Anges. Toutes lesdites bornes, auprès desquelles sont de bons piquets équarris et étampés des marques respectives des seigneuries, sont pour fixer le bout de celle de mondit sieur Lambert Dumont, et la séparer des continuations appartenant à mesdits sieurs seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes".

Le 21 octobre de la même année 1794, l'arpenteur Papineau, continuant son mandat, s'était "rendu à l'embouchure du ruisseau qui se décharge dans la Grande Baye du Lac-des-Deux-Montagnes, (R) pour y fixer la ligne de profondeur<sup>28</sup> qui doit être tirée, l'espace de six lieues, ou au-delà, sur le rhumb de vent nord-quart-nord-est, et qui néanmoins ne doit être ré-

<sup>28</sup> Procès-verbal de la prolongation de la ligne de 6 lieues entre les seigneuries des Mille-Iles et du Lac-des-Deux-Montagnes, le 20 mars 1795 - François Papineau, arpenteur, A.S.S.S.M.

1796, ladite terre étant dans la censive de la susdite seigneurie du Lac".

Il est à remarquer, en effet, que le sieur Dumont avait concédé ainsi, par promesse verbale seulement, plusieurs dizaines de terres situées dans Belle-Rivière et dans les deux côtes des Anges et des Saints.<sup>34</sup> Ce qui laisserait entendre qu'il existait chez lui un doute sur la légitimité de ses prétentions, concernant la propriété de cette section de territoire. On peut présumer également que la sommation que lui avait servie le notaire Pierre Remy Gagnier, le 31 juillet 1793, à la demande des Seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes, pour l'obliger à faire borner son domaine, de même que, les opérations d'arpentage et de bornage exécutées par François Papineau, au cours des années 1794 à 1796, l'avaient sûrement induit à la prudence dans l'octroi de nouvelles concessions dans la zone contestée. Il est remarquable également qu'en la seule année 1796, 102 terres ont été concédées par les seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes, plusieurs, portant la date du 30 septembre, sont précisément des reprises de concession, dans Belle-Rivière et les côtes des Anges et des Saints.

Tout semblait donc définitivement réglé de cette histoire de bornage, qui avait débuté 53 ans plus tôt (1743). Il n'en était rien cependant. L'ajout de 18 arpents et 4 perches, au haut et sur toute la largeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes était mal accepté. De plus, on savait que la base du domaine du Lac-des-Deux-Montagnes (S R) excédait de 26 1/2 arpents la largeur des trois lieues et demie qu'elle devait avoir par ses titres. Enfin, on contestait la position des lignes latérales de ce même domaine qui devaient se rapprocher de 5 degrés et qui ne le faisaient pas réellement. Les intéressés s'entendirent pour en finir avec toute cette affaire. Ils décidèrent de faire établir par un jugement de la Cour — et d'une façon définitive — toutes les bornes originelles des deux seigneuries et de leurs augmentations, y compris la partie est des Mille-Iles, désignée par la suite, sous le nom de seigneurie de Blainville, et qui fut plusieurs fois échangée, vendue, subdivisée.<sup>35</sup>

La cause fut donc portée devant la Cour du Banc du Roi, (au début des années 1830). Pour faire exé-

cuter tout ce bornage, le solliciteur général de Sa Majesté, Charles R. Ogden, désigne Joseph Bouchette, fils, sous-arpenteur général pour la province du Bas-Canada.<sup>36</sup> De leur côté, Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, seigneurs et propriétaires de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, ainsi que J. Donteuil Lacroix, seigneur et propriétaire de la "moitié sud-ouest de la partie de la première concession des Mille-Iles distinguée par le nom de Blainville", choisissent pour les représenter André Trudeau, arpenteur juré, résidant à Montréal. Enfin, le sieur Eustache N.L. Dumont, les représentants de Dame Angélique Dumont, veuve de Bellefeuille, seigneurs et propriétaires ensemble de la moitié sud-ouest de la première concession des Mille-Iles, appelée Rivière-du-Chêne, et de toute la seconde concession ou augmentation des Mille-Iles, et Dame Catherine Jordan, propriétaire de la moitié nord-est de Blainville, choisissent de concert Joseph Fortune, sous-arpenteur provincial.

En obéissance à un jugement interlocutoire de la cour du Banc du Roi, en date du 20 juin 1832, les trois arpenteurs se transportent au village de Saint-Eustache, où ils ont convoqué toutes les parties intéressées. Après avoir eu communication des divers titres de concession desdites seigneuries, ils commencent, le 30 septembre 1833, à opérer selon les injonctions du jugement interlocutoire. "Ils relèvent d'abord la ligne de division entre la première concession des Mille-Iles et la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, en commençant sur le bord de la rivière de l'Ottawa, au point marqué (B) sur le plan ci-joint, et en suivant une course indiquée par deux bornes de pierre (. . .) plantées anciennement par Mtes Fortin et Raymond, arpenteurs suivant leur procès-verbal, en date du 15 novembre 1779". Ils poursuivent et mesurent ladite ligne, jusqu'à une distance de deux lieues, quatre vingts arpents, neuf perches, et sept pieds, où ils rencontrent une borne en pierre de taille (indiquée par C au plan), placée sur le bord du chemin de la côte appelée Petit Brûlé, près de la Grande rivière du Chêne, pour marquer le coin nord-ouest, de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

<sup>36</sup> Procès-verbal d'arpentage de la Seigneurie des Mille-Iles, fait par MM. Joseph Bouchette, André Trudeau et Joseph Fortune, arpenteurs (extrait du premier rapport des arpenteurs), 3 février 1834, - A.S.S.S.M.

De là, ils "relèvent, en gagnant vers le nord-est, le cordon ou ligne de profondeur (C D) de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, telle que tirée et bornée par Mtre François Papineau, suivant son procès-verbal annexé à l'avis arbitral du 16 février 1796". C'est la ligne qui sépare les deux seigneuries, le fameux "Tré-carré de M. Dumont", dont les Seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes avaient attendu si longtemps la délimitation. Sur cette ligne, les arpenteurs mesurent 172 arpents et 6 pieds (soit environ deux lieues et 5 arpents), du point C à D, qui se trouve être "la ligne de division entre les seigneuries de Blainville et Rivière-du-Chêne", et du point D à G, sur cette même ligne, ils "mesurent encore 17 arpents, 2 perches et 15 pieds, jusqu'à l'intersection avec la ligne latérale est de l'augmentation de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, laquelle prend son point de départ au fond de la Grande Baye (R), sur le lac des Deux-Montagnes.

Dans le mois de novembre suivant, les arpenteurs, à partir de (G) relèvent la susdite ligne est de l'augmentation du Lac-des-Deux-Montagnes, (. . .) jusqu'à une borne avec un piquet de cèdre marquée six lieues X - et de là encore 18 arpents et 4 perches, jusqu'à une borne en pierre de taille, accompagné d'un gros poteau de cèdre équarri et inscrit planté par Mtre François Papineau, pour borner le coin (H) nord-est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes".

De là, les arpenteurs relèvent le cordon, au haut de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, "tel que tiré par ledit François Papineau, jusqu'à une lieue de distance, (. . .) où ledit Papineau avait arrêté ses opérations". Puis ils "ouvrent la continuation de ce cordon, jusqu'à son intersection, en (O) avec la continuation de la ligne de division entre Argenteuil et le Lac-des-Deux-Montagnes", (S M O) qui se trouve être à 6 lieues, 18 arpents et 4 perches, des rives dudit lac. En mesurant ce cordon (H O), les arpenteurs "trouvent 3 lieues et 53 arpents, donnant une largeur perpendiculaire de 3 lieues, 48 arpents et 3/4 de perche, alors que la largeur perpendiculaire représentée par Mtre Frs. Papineau était de 3 lieues, 22 arpents et 7 perches 3/4", ce qui fait que, selon "leur mesurage, il y a un excès de 25 arpents et 3 perches, au-dessus de la largeur par laquelle l'arpenteur Papineau a calculé la superficie de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Ledit excès forme la base d'un espace triangulaire de 6600 arpents carrés, que ladite seigneurie se trouve posséder de plus que la superficie qu'elle doit avoir,

suivant ses titres de concession". C'est pourquoi, disent les arpenteurs, "nous en avons dressé un rapport daté du 3 février 1834, que nous avons soumis à la Cour du Banc du Roi".

A la suite de ce rapport, le Cour produit "une nouvelle règle de cour, le 20 février de la même année, ordonnant aux arpenteurs de constater et vérifier le front de la première concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes",<sup>37</sup> ce qu'ils font en calculant avec soin "la différence de superficie causée par les pointes et les bayes". (S R) Ils constatent qu'elle correspond "exactement avec le calcul qu'en avait fait Mtre Frs. Papineau, et en font rapport à la Cour, le 15 avril 1834".

"Et finalement, en obéissance à un nouveau jugement interlocutoire du 14 juin 1834," les arpenteurs se transportent, au mois de novembre de la même année, sur le cordon de profondeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, (O H) afin de tirer un nouveau cordon à la seigneurie, (P X) pour en retrancher les 6600 arpents qu'elle avait en trop, par une ligne parallèle au premier cordon; et ceci en conformité à un certain accord, entre les Messieurs du Séminaire de Montréal, propriétaires, comme sus-dit, et les seigneurs propriétaires de l'Augmentation des Mille-Iles, passé devant Me P. Lacombe, N.P., le 19 septembre 1834." Nous verrons plus loin la teneur de cet accord final.

Au coin nord-est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, les trois arpenteurs arrachent donc la borne que Frs Papineau y avait plantée en 1796 et la "rapportent et plantent à vingt-un arpents six perches et demie, au point (X) plus au sud, sur la ligne latérale est de ladite seigneurie, pour de ce point, situé à cinq lieues, quatre vingts arpents et trois perches et demie du bord de l'eau sur le lac, (R) tracer un nouveau cordon parallèle à l'ancien, (. . .) jusqu'à la jonction au point (P) avec la ligne latérale ouest de ladite seigneurie". Ledit cordon avait 305 arpents, soit 3 lieues et 53 arpents, comme il est dit plus haut, lors de son mesurage par les trois arpenteurs au mois de novembre 1833. Sur ce cordon, les arpenteurs plantent "sept bornes en pierre, au coin nord-ouest de la seigneurie,

<sup>37</sup> Procès-verbal d'arpentage fait MM. Joseph Bouchette et André Trudeau, arpenteurs, du front de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes - 17 mars 1834. A.S.S.S.M.

<sup>34</sup> Id.

<sup>35</sup> Cahiers historiques de Ste-Thérèse-de-Blainville, p. 14



au point (P) éloigné, comme le point (X), de 5 lieues, 80 arpents et 3 1/2 perches des rives du lac.

Les trois arpenteurs dressent et signent un dernier rapport "pour être soumis à la Cour, afin d'être homologué et pour servir par la suite de procès-verbal général de toutes les lignes qui divisent la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes d'avec les seigneuries de la Rivière-du-Chêne et de l'Augmentation des Mille-Iles, bien entendu que les parties de ces lignes qui divisent la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes d'avec la partie de Blainville, qui appartient à J.-D. Lacroix, n'est pas comprise dans ce procès-verbal"<sup>38</sup> "Les seigneurs respectifs du Lac-des-Deux-Montagnes, de la Rivière-du-Chêne et de l'Augmentation des Mille-Iles signent — avec les arpenteurs ce rapport et procès-verbal général, consentant et entendant que les anciennes lignes relevées par les arpenteurs et le nouveau cordon, tel que tiré et borné par eux, servent de division à l'avenir et à perpétuité entre leurs seigneuries respectives, sans néanmoins déroger au compromis passé entre les seigneuries, le 10 février 1794, (Not. Chaboillez), ni à la transaction et accord entre lesdits seigneurs, le 15 juin 1798 (Not. Chaboillez), excepté en ce qui regarde le nouveau cordon P-X qui sera réglé en conformité au nouvel accord sus-mentionné, le 19 septembre 1834 (Not. Lacombe)". Ce rapport procès-verbal général fut signé à Montréal, le 23 janvier 1835 par Messieurs Joseph-Vincent Quiblier, supérieur du Séminaire, Joseph Comte, procureur, Eustache-Lambert Dumont, Charles-Louis Lefebvre de Bellefeuille, p.s.s., François de Bellefeuille, ptre. J. Lefebvre de Bellefeuille, Charles-Lambert Dumont, et par les arpenteurs Joseph Bouchette, André Trudeau et Joseph Fortune.

Nous avons vu, plus haut, qu'un dernier jugement interlocutoire émané de la Cour, le 14 juin 1834, ordonnait aux arpenteurs désignés de tirer un nouveau cordon dans la profondeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes pour y prélever les 6600 arpents qu'elle avait en trop. Les arpenteurs toutefois n'exécutèrent ce jugement qu'au mois de novembre suivant. C'est que, dans l'intervalle, — et avant qu'un accord

final sur toute cette affaire n'intervienne, le 19 septembre 1834, —<sup>39</sup> il y eut des échanges qui retardèrent l'exécution de ce jugement et qu'il convient de rappeler ici.

Il y eut en premier lieu, une lettre de M.L. Dumont à M. J. Comte, p.s.s., procureur du Séminaire, en date du 20 juin 1834, donc 6 jours après l'émission du jugement interlocutoire de la Cour<sup>40</sup>. Elle est vraiment savoureuse:

Monsieur,

"Les arpenteurs nous ont dit que, de ce que les lignes latérales s'éloignaient dans votre seigneurie, ils avaient trouvé que vous aviez une augmentation de 6600 arpents, — et Lambert, mon fils aîné, m'a dit que le Séminaire nous proposait de nous rendre ces 6600 arpents, en terres sur la rivière du Nord. Comme je crois que cette offre nous est avantageuse, nous l'accepterons — Lambert me dit aussi qu'il nous rembourserait quatre vingt quelques louis qu'il a retirés sur ces mêmes terres, — je trouve cela bien généreux de la part du Séminaire — Sur cette somme, il y a deux tiers à moi et l'autre tiers à la famille Bellefeuille. Ca se rencontre bien dans le moment, si le Séminaire veut m'aider pour deux infirmités que j'éprouve, dans le moment. Ma bourse est bien infirme aujourd'hui et elle ne se trouvera à son aise que dans 3 ou 4 ans, si je suis en vie — L'autre infirmité est mon amour-propre. Il y a plus de quatre ans que je ne me suis fait habiller à Montréal, et fait faire une perruque, et il faut que j'aïlle à Montréal pour signer avec le Séminaire l'acte d'accord pour ces 6600 arpents, — après que j'aurai vu le plan. — Pour m'habiller il me faudra 15 à 16 louis. Il faudra que le Séminaire les avance. J'écris à M. Laviolette pour qu'il aïlle vous voir et vous demander si vous voudrez (sic) bien les donner pour moi.

Lambert a reçu du Séminaire 4 louis pour les donner à M. Mondelet, l'avocat, pour continuer l'opération, ça fera presque la moitié de ce que le Séminaire me propose pour ma part. Le reste se donnera quand nous signerons l'accord. Mes respects à ces Messieurs, et me croyez,

Votre très humble et obéissant serviteur,  
L. Dumont.

Sur cette lettre, M. Comte, p.s.s., fait les remarques suivantes, le lendemain, 21 juin 1834:

- 1- "J'avais proposé différents moyens de remettre le surplus de terres qu'il paraît que nous avons. Mais ce surplus venant de l'éloignement de la ligne latérale d'Argenteuil, avant de rien remettre, il faudrait voir si la seigneurie d'Argenteuil a son terrain.
- 2- Quant aux fruits perçus, le Séminaire ayant possédé de bonne foi, je ne vois pas qu'il en doive tenir compte, ni les rendre — et je ne les ai jamais offerts.
- 3- J'ai prêté à M. Lambert Dumont, non pas quatre louis, mais cinq louis. Il est vrai qu'il n'a donné que quatre louis à M. Mondelet, mais il a reçu cinq louis du Séminaire".

Le deux août suivant, les co-seigneurs des Mille-Iles, MM. Eustache-Lambert Dumont et Eustache-Antoine Lefebvre de Bellefeuille adressent à M. Comte, p.s.s., la lettre suivante:<sup>41</sup>

Monsieur,

"M. Bouchette nous ayant donné communication de la lettre de M. Trudeau par laquelle il l'informe qu'il ne se rendra pas au Nord pour opérer, sans que préalablement il y ait un accord, ou accommodement par écrit entre les responsables du Séminaire et nous, nous avons donné toute notre attention à ce sujet si important pour toutes les parties concernées, et après mûr examen, nous sommes d'opinion que MM. les arpenteurs doivent, (en conformité au jugement rendu par la Cour du Banc du Roi), procéder de manière à nous donner nos 13 1/2 lieues en superficie, et doivent en outre pour nous donner cette superficie, où nous devons l'avoir, établir un nouveau cordon de profondeur pour votre Augmentation et mettre chez nous les 6600 arpents dont vous avez joui, depuis nombre d'années, en vertu d'un accommodement basé sur une fausse opération d'arpenteurs.

Nous sommes bien persuadés que les Messieurs du Séminaire ne désirent rien avoir qui ne soit pas à eux, et nous croyons sincèrement qu'ils ne nous blâmeront pas, parce que nous désirons avoir ce qui est à nous. Aussi espérons-nous que cette affaire n'amènera pas l'ombre d'un refroidissement entre vous, Messieurs, et ceux qui se souscrivent avec le plus profond respect, nous

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,  
L. Dumont  
E.A. Lef. de Bellefeuille

A cette lettre, M. Comte, p.s.s., répond, le 4 août:

Messieurs,

Vous avez parfaitement raison: le Séminaire ne veut avoir, ni retenir ce qui ne lui appartiendrait pas. Il ne vous blâmerait point de vouloir prendre ce que vous croyez vous appartenir, et les difficultés provenant, (. . .) de part ou d'autre, ne produiront aucun refroidissement envers une famille toujours attachée au Séminaire et que le Séminaire a toujours estimée.

Selon le nouvel arpentage, la seigneurie du Lac paraît avoir 6000 et quelques arpents de trop. Cette différence vient, dit-on, de la divergence des lignes du côté d'Argenteuil. Ces 600 arpents viennent donc de la trop grande largeur de la seigneurie dans la profondeur. A qui doivent-ils être rendus, et de quel côté?

C'est ce que d'habiles gens mettent ici en question. Il importe peu au Séminaire de les rendre à l'ouest ou au Nord, mais il lui importe beaucoup qu'une fois rendus à l'un, ils ne puissent être réclamés par l'autre, et que les lignes soient fixées une bonne fois irrévocablement. Je vais donc examiner et faire examiner sérieusement la question, afin de ne pas retarder les opérations des arpenteurs, et je vous rendrai réponse, le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse et sincère estime,

Votre très humble et très obéissant serviteur."

J. Comte, p.s.s.

Les Seigneurs des Mille-Iles s'impatientaient. Les Messieurs du Séminaire réfléchissaient. Tous cepen-

<sup>38</sup> Rapport et procès-verbal, fait à la cour du Banc du Roi, pour les lignes de division entre la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et les seigneuries de la Rivière-du-Chêne et de la deuxième concession de Mille-Iles, par les arpenteurs Joseph Bouchette, André Trudeau et Joseph Fortune - 23 janvier 1835. A.S.S.S.M.

<sup>39</sup> Accord entre le Séminaire de Montréal et les seigneurs des Mille-Iles - 19 septembre 1834 - Cf ci-dessus.

<sup>40</sup> Lettre de M. L. Dumont et M. Comte, p.s.s. - 20 juin 1834 - et réponse de M. Comte - A.S.S.S.M.

<sup>41</sup> Lettre de M. E.A. Lefebvre de Bellefeuille à M. Comte, p.s.s. - 2 août 1834 - et réponse de M. Comte, p.s.s. - A.S.S.S.M.

dant désiraient en finir avec cette question de bornage. Ils avaient accepté de la soumettre à la Cour. Les conclusions étaient venues avec et après un nouveau et ultime mesurage de toutes les limites de leurs seigneuries. Il était devenu nécessaire qu'un accord se fasse sur les conclusions que présentaient les arpenteurs et qui étaient maintenant devant la Cour. Les seigneurs des Mille-Iles voulaient que les arpenteurs aillent sur-le-champ délimiter, au haut de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, les 6600 arpents qui devaient leur être rendus. L'arpenteur André Trudeau cependant, dans une lettre adressée, le 4 août<sup>42</sup> à l'arpenteur Bouchette se dit surpris de la décision des seigneurs Dumont et de Bellefeuille de faire tirer et borner ces 6600 arpents, sans en avertir les Messieurs du Séminaire, et que dans ces conditions, il ne peut ni ne veut procéder avec lui au mesurage et bornage des 6600 arpents.

"Il ne peut pas, conclut-il, être laissé aux Messieurs Dumont et Bellefeuille à régler cette affaire, uniquement suivant leurs propres vues, mais que le tout doit être arrangé par un accord et des conventions en bonne forme, auxquels les deux parties donneront leur consentement. Autrement il faudra nécessairement que le tout soit soumis à la décision de la Cour. Mais jusqu'à ce qu'il y ait une décision, d'une manière ou de l'autre, je ne crois pas que nous puissions procéder à cette division".

Dans sa lettre, Trudeau fait aussi allusion à l'argument que soulevait M. Comte p.s.s., dans sa réponse aux seigneurs des Mille-Iles, le 4 août précédent, à savoir, "qu'il peut arriver que la seigneurie d'Argenteuil n'aurait peut-être pas sa superficie et pourrait revenir par la suite contre le Lac pour le déficit la seigneurie du Lac ayant plus que sa largeur, et cela du côté d'Argenteuil". Il faut convenir que cet argument n'était pas très sérieux, car les limites du domaine d'Argenteuil avaient été définitivement fixées et sa superficie nettement déterminée par l'entente finale du 18 avril 1781, entre le Séminaire et L.-P. Panet propriétaire du domaine d'Argenteuil.

Le 6 août, les seigneurs des Mille-Iles adressent une autre lettre à M. Comte, p.s.s., où ils reprennent toute l'argumentation à propos de ce prélèvement des 6600

arpents, que les seigneurs du Lac doivent leur rendre.<sup>43</sup> Ils concluent que pour régler la question, "la seule mesure nécessaire est de donner à M. Trudeau, nommé par votre Maison, autorité de procéder sans délai conjointement avec MM. Bouchette et Fortune, de manière à donner au Séminaire et à nous la superficie que nous donnent nos titres respectifs".

M. Comte, p.s.s., répond, le 9 août, que le Séminaire reconnaît qu'il doit rendre les 6600 arpents, Mais, dit-il, "vous ne trouverez pas mauvais qu'il s'assure qu'il n'a rien à craindre du côté d'Argenteuil, avant de procéder ultérieurement, (. . .) vous ne trouverez pas étonnant que peu versé dans ces matières, je prenne conseil de gens instruits dans une affaire de cette conséquence (. . .). Soyez persuadé que je n'épargnerai rien pour accélérer les choses, en tant qu'il sera en mon pouvoir".

Dans une lettre adressée à M. Comte, p.s.s., le 4 septembre, M. Dumont propose un arrangement, au sujet des 6600 arpents à retrancher sur la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes.<sup>44</sup> Le prélèvement pourrait se faire, à la fois, "au nord-ouest et au sud-est de la rivière du Nord, sur la partie nord-est de la Côte Sainte-Marie, sur la Côte Saint-Jean, sur la Côte des-Saints et sur la Côte des-Anges." (. . .) "Votre arpenteur, d'après les plans et votre terrier, peut facilement faire le calcul en superficie. Si le Séminaire veut m'envoyer un modèle d'un acte de tel accord, je le remercie et j'irai à Montréal, à leur office, signer cet acte. Ça me procurera de voir mes seigneurs voisins, M. Quiblier et M. Comte."

"Quant aux arrérages, ça ne vaut pas la peine de nous préoccuper avec une maison aussi respectable que le Séminaire de Montréal. J'en ferai un acte d'abandon, laissant cela sur la conscience de ces Messieurs (. . .) Sur votre réponse, je me rendrai à Montréal, et nous consulterons là, s'il ne serait pas convenable de considérer ce nouvel arrangement pour en recevoir confirmation et en faire un accord stable qui liera nos successeurs".

Le 10 ou le 11 septembre, M. Comte, p.s.s. note au

43 Lettre de M. E.A. Lefebvre de Bellefeuille à M. Comte, p.s.s. 6 août 1834 - et réponse de M. Comte - A.S.S.S.M.

44 Lettre de M. L. Dumont à M. Comte, p.s.s. - 4 septembre 1834 - et réponse de M. Comte - A.S.S.S.M.

verso de la lettre de M. Dumont: "J'ai répondu à cette lettre que l'on ne pouvait acquiescer à cette proposition fondée sur une erreur; que la ligne latérale, loin d'être trop au nord-est, n'était pas même après, au nord-est."

Le 11 septembre, M. L. Dumont adresse une nouvelle lettre à M. Comte, p.s.s.,<sup>45</sup> dans laquelle il dit: "que le Séminaire ne me forcera pas à prendre 100 louis pour 1000, ce qui serait le cas si le Séminaire me forçait à prendre les 6600 arpents qui nous appartiennent dans la profondeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes (. . .)

Or, est-il juste qu'on donne pour compensation des terres dans la profondeur de la Seigneurie qui valent dix fois moins que celles que le Séminaire occupe aujourd'hui? (. . .) Je crois que l'arrangement le plus juste et le moins dispendieux serait de me céder la côte Sainte-Marie, qui tomberait chez-moi, en tirant la ligne de nouveau."

Dans un post-scriptum, le sieur Dumont dit que la meilleure formule "serait de tirer sur le cordon actuel du Lac-des-Deux-Montagnes une ligne parallèle à celle d'en haut, et à la distance exigée par les titres, une ligne jusqu'à notre Seigneurie, qui certainement couperait les trois quarts de la côte Sainte-Marie. Vous me direz que ça dérangera trop les terres de la côte Sainte-Marie. Quel moyen prendre? Suivez donc le plan de ma demande."

Dans une longue lettre de quatre pages, datée du 7 septembre - non signée et qui n'a jamais été envoyée, le Séminaire reprend tout l'exposé de la question.<sup>46</sup> La lettre conclut ainsi: "Le Séminaire pourrait retenir, sur la Rivière-du-Nord, la partie du cordon bornée en 1796, et vous renvoyer à prendre, où il n'y a point de bornage ou de possession; mais par égard pour les seigneurs des Mille-Iles, qui ont toujours été des bons voisins, il consentira à tirer un nouveau cordon parallèle à l'ancien, à condition:

- 1- Que les censitaires ne seront point dérangés
- 2- Qu'il sera fait un accord entre les seigneurs, afin

45 Lettre de M. L. Dumont à M. Comte, p.s.s. - 11 septembre 1834 - A.S.S.S.M.

46 Lettre non signée et non datée - des Messieurs du Séminaire, destinée aux Seigneurs des Mille-Iles - et non expédiée - ? septembre 1834 - A.S.S.S.M.

que ceux des censitaires, dont les terres seront coupées par le nouveau cordon, n'aient pas à payer à deux seigneurs".

"Vous abandonnez, dites-vous, les arrérages par amitié pour le Séminaire, parce que la chose ne vaut pas la peine de procéder avec le Séminaire. Je vous sais gré de votre amitié; nous tâcherons de vous payer en retour. Je vous prie cependant de vous rappeler que le Séminaire a possédé de bonne foi, en vertu d'actes authentiques. Or la possession de bonne foi fait siens tous les fruits qu'il a perçus; il a même droit à percevoir les fruits échus durant sa possession; mais le Séminaire veut bien vous abandonner ces derniers, à condition:

- 1- que les arrangements qu'il a pris avec des censitaires pour le paiement des arrérages seront maintenus.
- 2- que ceux qui doivent des sommes considérables auront un temps raisonnable pour payer, par chaque année.

Enfin Monsieur, je vous prie de vouloir bien peser les raisons ci-dessus. Si vous y réfléchissez mûrement, vous verrez que le Séminaire ne veut rien de déraisonnable, qu'il cherchera de bonne foi à rendre justice à ses voisins, et éviter un procès, dont il ne craint pas l'issue, mais qui traînera en longueur et entraînera de grandes dépenses."

Le 15 septembre, une dernière lettre - dont on ignore le contenu - est adressée à M. Comte.<sup>47</sup> Ce dernier répond:

"Je suis fâché de ne pouvoir admettre vos prétentions, que je ne trouve pas fondées. Si vous voulez terminer quelque chose, le seul moyen est de faire le voyage à Montréal, où par des explications claires et précises, on fera plus d'ouvrage en une heure, que par des volumes de lettres. En attendant le plaisir de vous voir, j'ai l'honneur" (. . .)

C'est le dernier échange épistolaire à ce propos, entre les seigneurs des Mille-Iles et du Lac-des-Deux-Montagnes, que rapportent les archives du Séminaire. Le moment semblait enfin venu d'une rencontre jugée nécessaire par les deux parties. Elle eut lieu, le 19 septembre 1834, en la procure du Séminaire à Mont-

47 Réponse de M. Comte, p.s.s. à M. L. Dumont - 15 septembre 1834 - (se trouve au verso de l'autre - 46) - A.S.S.S.M.

42 Lettre de l'arpenteur André Trudeau à l'arpenteur-chef Joseph Bouchette - 4 août 1834 - A.S.S.S.M.



réal. Un accord final fut conclu:<sup>48</sup>

“Par devant les notaires publics de la province du Bas-Canada, Etienne Guy et Patrice Lacombe, étaient présents: — d’une part, Messire Joseph-Vincent Quiblier, supérieur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, seigneurs et propriétaires de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, assisté de Messire Joseph Comte, procureur. — d’autre part, M. Charles-Lambert Dumont, fils, fondé de procuration de Eustache-N. Lambert Dumont, son père, Eustache-Antoine Lefebvre de Bellefeuille, co-seigneur d’une partie des Mille-Iles, agissant tant en son propre et privé nom, que comme fondé de procuration de Messire François de Bellefeuille, prêtre, curé de St-Vincent-de-Paul, et comme se portant fort pour Messire Charles de Bellefeuille, p.s.s., missionnaire du Lac-des-Deux-Montagnes, et pour Mre Joseph de Bellefeuille, notaire de la paroisse de Trois-Rivières, ses frères,”

“Lesdites parties, considérant que par la vérification faite, en 1833, des seigneuries du Lac-des-Deux-Montagnes et des Mille-Iles, en conséquence d’un jugement de la cour du Banc du Roi, du 12 juin 1832, il appert que la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes contient dans ses limites actuelles 6600 arpents de terre en superficie plus qu’elle ne devrait avoir par ses titres de concession, le surplus venant de ce que les lignes latérales de ladite seigneurie, qui étaient supposées s’incliner l’une vers l’autre de cinq degrés, ne s’inclinent pas réellement autant. Lesdits sieurs seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes voulant, nonobstant toute présomption et titres en leur faveur, remettre aux seigneurs des Mille-Iles les 6600 arpents, qui se trouvent de trop dans leurs limites actuelles, lesdites parties sont convenues:

- 1- Qu’il sera tiré, dans la profondeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes un nouveau cordon, (P X) parallèle à l’ancien, de manière à retrancher de ladite seigneurie les 6600 arpents, qui seront attachés à l’Augmentation de la seigneurie des Mille-Iles et en feront partie.
- 2- Que les censitaires, qui par cet arrangement, se trou-

veront faire partie de la seigneurie des Mille-Iles, continueront de posséder leurs terres, aux charges, clauses, taux et conditions de leurs contrats de concession, et en paieront, à l’avenir, les cens, lods et ventes et autres droits seigneuriaux aux seigneurs des Mille-Iles.

- 3- Qu’à l’égard des terres qui seront coupées par le nouveau cordon, pour la facilité de la perception des droits seigneuriaux, il sera pris des arrangements entre lesdits seigneurs, aussitôt le cordon tiré, pour partager entre eux les dites terres, de manière que les censitaires n’aient pas à payer à deux seigneurs, — et dans le partage des terres de la côte St-Nicolas, (dans St-Colomban) les seigneurs des Mille-Iles prendront les premiers, joignant les terres de la rivière du Nord.
- 4- Que les Seigneurs du Lac-des-Deux-Montagnes, ayant possédé de bonne foi, ne seront tenus à aucun compte, ni remboursement des fruits perçus sur les terres qui, en vertu de ce nouvel arrangement, passeront en la seigneurie des Mille-Iles; mais qu’ils abandonneront aux seigneurs des Mille-Iles les arrérages actuellement dûs et échus, dont ils donneront un compte fidèle d’après leurs livres (...)

Les dites parties n’entendent nullement déroger par ces présentes, (si ce n’est en ce que ci-dessus) au compromis passé entre lesdits seigneurs, le 10 février 1794, ni au bornage fait, en 1794 et 1795, par Mre François Papineau, (...) ni à la transaction et accord entre lesdits seigneurs, du 15 juin 1798, lesquels actes demeurent dans toute leur force, sous les peines et pénalités y énoncées.”

“Fait et passé, à Montréal, en la procure dudit Séminaire, l’an 1834, le 19 septembre avant-midi; et ont lesdites parties signé avec notaires, lecture faite”: Joseph-Vincent Quiblier, p.s.s., supérieur, Joseph Comte, p.s.s., Eustache-Antoine Lefebvre de Bellefeuille, Charles-Lambert Dumont, Etienne Guy, N.P. et Patrice Lacombe, N.P.” Le 22 octobre 1834, Messire Charles Lefebvre de Bellefeuille, prêtre, ratifie devant notaire l’acte d’accord ci-dessus, et le 20 novembre de la même année, Mre Joseph de Bellefeuille le fait à son tour.

En novembre également, les trois arpenteurs vont “tirer un nouveau cordon parallèle à l’ancien, dans la

profondeur de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes” (P X) L’accord s’était fait sur ce point. Les seigneurs des Mille-Iles auraient désiré, on l’a vu, que ces 6600 arpents soient pris dans les “bonnes terres, de la côte Sainte-Marie, ou encore dans les côtes St-Henry (St-Jean), des Anges, ou des Saints. Or, les terres que leur allouait le nouveau cordon, étaient situées, en grande partie, derrière Saint-Colomban. C’étaient des terres rocheuses fortement boisées, et peu propres à l’agriculture. Par quel argument les seigneurs du Lac amenèrent-ils les sieurs des Mille-Iles à les accepter? On ne possède pas de procès-verbal des délibérations qui eurent lieu, lors de la réunion du 19 septembre. Il dut paraître assez logique toutefois que le nouveau cordon soit tiré au même endroit que l’ancien. Il n’y avait d’ailleurs qu’une minime différence d’environ trois arpents en profondeur entre l’ancien et le nouveau cordon. Les Messieurs du Séminaire ne faisaient, somme toute, que rendre aux sieurs des Mille-Iles les mêmes terres que l’arpentage discutable de 1796 leur avait allouées.

L’accord du 19 septembre prescrivait “qu’à l’égard des terres qui seront coupées par le nouveau cordon, pour la facilité de la perception des droits seigneuriaux, il sera pris des arrangements entre lesdits seigneurs, aussitôt le cordon tiré, pour partager entre

eux lesdites terres”. Des arrangements furent pris effectivement par les seigneurs du Lac et des Mille-Iles pour satisfaire à cette prescription de l’accord.

Voilà dans ses grandes lignes l’histoire de ce bornage qui dura près d’un siècle. Dans l’intervalle des opérations de mesurage et de bornage, il y eut sûrement des échanges entre les parties. Nous avons noté plusieurs réclamations et réquisitions, voire même des sommations. On les imagine, à certains moments, assez incisives, comme le laissent entendre le mémoire de M. Normant du Faradon, en 1743, et la sommation faite, en 1793, à M. Dumont pour l’obliger à faire borner sa seigneurie. Mais en 1834, l’accord définitif est réalisé. Est-il impensable de présumer que la présence de M. Charles Lefebvre de Bellefeuille, prêtre de Saint-Sulpice, responsable de la Mission d’Oka et du domaine du Lac-des-Deux-Montagnes (1824-34), et en même temps, par sa famille, co-seigneur des Mille-Iles, ait pu favoriser l’entente cordiale manifestée par l’accord du 19 septembre 1834? Quoiqu’il en soit, on ne reparlera plus de bornage, — du moins officiellement — entre les deux seigneuries, dont la position géographique et la disparité des dates de concession laissaient prévoir, dès l’origine, les problèmes de bornage que nous avons connus.

<sup>48</sup> Accord entre les Messieurs du Séminaire de Montréal et les Seigneurs des Mille-Iles - 19 septembre 1834 - Etienne Guy, n.p. et Patrice Lacombe, n.p. - A.S.S.S.M.

## APPENDICE

Anciennes mesures françaises de longueur et de surface: pied, toise, arpent et lieue, conformément au régime établi par les Cent-Associés. (Ce qu'atteste un document du 2 décembre 1635, A.S.Q. Séminaire VI: 25)

Cf: Trudel Marcel "Le terrier du Saint-Laurent, en 1663," p. XXIII.

Le tableau suivant établit les équivalences entre les anciennes mesures françaises, les mesures canadiennes d'aujourd'hui (dites aussi mesures anglaises) et les mesures métriques:

Anciennes mesures françaises	Mesures anglaises	Mesures métriques
<b>Mesures de longueur</b>		
le pied	1,066 pied	0,325 mètre
la toise (6 pieds)	6,396 pieds ou 2,132 verges	1,95 mètre
la perche (3 toises ou 18 pieds)	19,188 pieds ou 6,396 verges	5,85 mètres
l'arpent (30 toises ou 180 pieds)	192 pieds ou 64 verges	58,522 mètres
la lieue (84 arpents)	3,1 milles	4,99 kilomètres
Le mille anglais vaut 27,5 arpents		
<b>Mesures de surface</b>		
le pied carré	1,136 pied <sup>2</sup>	0,105 mètre <sup>2</sup>
la toise carrée (36 pieds <sup>2</sup> )	40,96 pieds <sup>2</sup> ou 4,55 verges <sup>2</sup>	3,804 mètres <sup>2</sup>
la perche carrée (9 toises <sup>2</sup> )	368,64 pieds <sup>2</sup> ou 40,96 verges <sup>2</sup>	34,25 mètres <sup>2</sup>
l'arpent carré (100 perches <sup>2</sup> )	4096 verges <sup>2</sup> ou 0,846 acre	0,342 hectare
la lieue carrée (7056 arpents <sup>2</sup> )	5969,38 acres ou 9,33 milles <sup>2</sup>	2415,63 hectares

### Erratum

Dans le numéro de décembre 1979 (Vol. 2, no 6) à la page 15, il faut lire: "Construit entre 1828 et 1833, ce couvent, . . ." au lieu de: "Construit entre 1828 et 1853, ce couvent, . . .".

## Histoire d'Oka,

# "La MISSION du LAC DES DEUX-MONTAGNES" fondée en 1721

René Marinier, p. s. s.

Oka a été le premier établissement d'importance civil et religieux dans le comté des Deux-Montagnes.

cerdoce dans des institutions spéciales appelées "Séminaire".

Son appellation officielle jusqu'à l'ouverture d'un bureau fédéral des postes, en 1867, était depuis 1721: "La mission du Lac des Deux-Montagnes" et son histoire a été intimement liée à celle de la communauté ecclésiastique des Prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, qu'on désignait le plus souvent sous le nom de "Le Séminaire".

Le zèle de M. Olier, sans qu'il ait pu venir lui-même au Canada, le constitua avec M. de la Dauversière, le principal membre de la Société Notre-Dame de Montréal qui, pour la gloire de Dieu par l'évangélisation des Indiens et le soutien spirituel des colons, envoya M. De Maisonneuve fonder Ville-Marie dans l'île de Montréal, le 18 mai 1642. Dès 1665, le plus souvent on appela Ville-Marie: Montréal.

Il faut bien remarquer qu'avant tout Oka a été fondé en 1721 comme une mission catholique d'abord au service des Indiens sans distinction de nation. De fait, du moins matériellement cette mission a pris fin en 1942 alors que "Le Séminaire" a remis tel que désiré aux soins du gouvernement fédéral tout ce qui restait spécialement au service des Indiens.

Les Jésuites d'abord, dès 1642, assurèrent les besoins spirituels de Ville-Marie tout en s'occupant de diverses missions indiennes. En juillet 1657, les quatre premiers sulpiciens arrivés de France les remplacèrent à Notre-Dame, la paroisse Mère de Montréal. M. Olier qui les avait envoyés était alors lui-même décédé depuis quelques mois.

Menacés de faillite en 1936, les Sulpiciens avaient dû vendre à "l'Institut Agricole Belge" du baron Empain, pratiquement tout ce qui leur restait de leur seigneurie à Oka. En 1979, les prêtres du Séminaire ne s'occupent donc plus que du soin spirituel des résidents de la paroisse d'Oka quels qu'ils soient. Ils n'y possèdent que le presbytère et son parc parce qu'il sert encore depuis 1883 de résidence au curé toujours sulpicien et de maison de campagne à tous ses confrères de la communauté de Saint-Sulpice.

Ces premiers sulpiciens et tous ceux qui bientôt les suivirent, cherchèrent au plus tôt selon les désirs de leur fondateur, tous les moyens de christianiser les Indiens.

Après les avoir accompagnés quelques temps, mais sans résultats appréciables, dans leurs incessantes courses de chasse, ils jugèrent plus pratique d'évangéliser les enfants des bois sur place, seulement là où ils s'arrêtaient pour demeurer au moins un certain temps.

M. Jean-Jacques Olier, on le sait, curé de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris en 1642, avait fondé en 1641 une société de prêtres séculiers dont le but premier reste toujours l'entraînement des jeunes gens au sa-

Sur la pente douce du Mont-Royal, entre les rues actuelles de Sherbrooke, Guy et Atwater, là où l'exposition au soleil, la protection contre les vents du



Nord, la fertilité du sol et une bonne source d'eau favorisaient une habitation permanente, des groupes d'Indiens s'étaient déjà établis à demeure ou revenaient périodiquement. Aussi, dès 1671, des Sulpiciens ne manquèrent pas d'aller y apporter la Bonne Nouvelle aux résidents indiens. Puis, en 1676, on y érigea une demeure de bois pour les missionnaires qui y résidèrent avec quelques colons, leurs aides, et tout en bois une chapelle, une école protégées dans un fortin formé d'une palissade aux longs pieux fichés en terre.

Cette mission dite "de la Montagne" progressa assez vite dans tous les sens. Dès 1683, elle compte 210 âmes au milieu de belles cultures. Mais un grave problème eut vite fait de la troubler. C'était celui de l'alcool, dit l'eau-de-vie que des Blancs sans conscience, malgré les lois et une étroite surveillance, troquaient sans vergogne avec les Indiens pour leur arracher des fourrures à trop bon compte. On sait combien cet alcool ensuite surexcitait l'Indien, trop attiré par lui, le rendait fou, meurtrier, destructeur, même des siens l'amenant aux pires excès. Ainsi en 1694 un père de famille indien en état d'ivresse à la "Montagne" par un jour de grand vent, mit à sa propre cabane un feu qui en détruisit beaucoup d'autres de même que des parties notables de l'établissement.

M. François Vachon de Belmont, jeune sulpicien alors missionnaire à la Montagne où la chapelle était dédiée à Notre-Dame des Neiges décida de tout rebâtir en pierre cette fois et cela à ses propres frais. Sa riche famille en France lui avait heureusement légué de grands biens qu'il utilisa très généreusement aussi plus tard à Notre-Dame, au Sault-au-Récollet et à Oka.

Dès 1694, il faisait rebâtir le fort de la Mission de la Montagne et tout en pierre cette fois. Un mur élevé formant un enclos reliait quatre tours dont deux restent encore bien conservées aujourd'hui rue Sherbrooke devant le grand séminaire. A l'intérieur du fort on éleva une bonne demeure pour les prêtres et leurs assistants, de vastes dépendances, une belle chapelle, une école pour les soeurs de la Congrégation de Marguerite Bourgeoys qui elle-même y enseigna: tout cela pour bien desservir en toute sécurité et commodité les Indiens qui habitaient dans des maisons, des cabanes ou des tentes tout à l'entour.

Par ailleurs, on sait que depuis 1663, quelques riches sulpiciens de France, membres de la noblesse

pour assurer à leurs confrères missionnaires au Canada, toutes les facilités spirituelles et pour les rendre indépendants des trafiquants trop souvent sans scrupules avaient acheté toute l'île de Montréal remise au Roy par les Associés de Notre-Dame de Montréal en mauvaises affaires. L'île leur fut alors officiellement concédée en Seigneurie selon le régime du temps.

On comprend pourquoi les Sulpiciens devant les ravages de l'alcool venu de la ville trop proche et sur la demande expresse des chefs indiens, incapables de contrôler leurs hommes en boisson décidèrent en 1696 de transporter à 12 milles et du côté nord de l'île, soit au Sault-au-Récollet, toute la mission de la Montagne, pour mieux soustraire les Indiens à l'exploitation et aux mauvais exemples des Blancs. Ce transfert de la mission sur les bords de la Rivière-des-Prairies fut complété en 1704 alors que se fermèrent les registres à la Montagne.

Au Sault, appelé Notre-Dame de Lorette, selon la piété mariale de Saint-Sulpice, on établit un fort et des constructions semblables à celle de la Montagne. Des Indiens et quelques Blancs absolument nécessaires à la Mission cultivaient les terres à l'entour. Mais encore là le même problème de l'alcool surgit. Douze milles n'éloignait pas assez des Blancs. Ainsi au printemps, par exemple on devait relever le long des pistes menant à Montréal quantité de corps de peaux-rouges que l'eau-de-vie avait empêchés de retourner sûrement au Sault durant l'hiver. Il fallut envisager un autre déménagement dès 1716. Alors on pensa à solliciter du Roi la concession de vastes terrains fertiles, bien boisés sur les bords du lac poissonneux des Deux-Montagnes à 35 milles de Montréal. La demande fut accueillie avec enthousiasme par les gouvernants. Ils voyaient dans la mission au Lac surtout un poste de commerce très bien situé et l'établissement d'un fort militaire de défense avec des amis indiens qui protégeraient les approches de Montréal sur l'Outaouais; la route si commode et régulière est-ouest des trafiquants et surtout des ennemis des Français. Aussi, dès le 17 octobre 1717, le gouverneur de Vaudreuil concédait à perpétuité aux Prêtres de Saint-Sulpice la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes et cela en "totale propriété et jouissance". "Même si la mission qu'ils projetaient d'y installer venait à disparaître". Le 27 avril 1718, à Paris, le roi Louis XV ratifiait cette concession pour l'agrandir plus tard par deux fois en 1733 et en 1735 afin de permettre aux Sulpiciens en y vendant des

terres, à partir surtout de 1780, de faire vivre la Seigneurie qui s'avérait trop onéreuse pour les moyens des propriétaires. Les Seigneurs eux se réservèrent le "domaine" d'Oka pour l'usage des Indiens et pour eux-mêmes. Ainsi en 1735, la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes comptait environ 12 milles de front sur la rivière soit de la Pointe-aux-Anglais à Saint-Joseph-du-Lac et au moins autant en profondeur, environ 15 milles, soit jusqu'à Sainte-Scholastique.

Ici, l'on sera certainement intéressé à connaître l'origine du nom officiel de "Lac des Deux-Montagnes". Il ne vient de nul autre que de Samuel de Champlain lui-même. Ce fameux explorateur vrai "père de la Nouvelle France" immédiatement après son retour de France où il avait épousé la jeune Hélène Boulé, se rendit sur l'île de Montréal le 28 mai 1611. Il y remarqua que l'endroit le plus propice à un établissement serait à la Place Royale où de fait, de Maison-Neuve fonda Ville-Marie en 1642. A cause de sa nouvelle épouse, il donna le nom de Sainte-Hélène à une île en face dans le Saint-Laurent. Puis, à pieds, il se rendit au bout ouest de l'île de Montréal jusqu'à Senneville là où un pont porte la route "40" transcanadienne près de l'île Cadieux. Devant lui, à ses yeux admiratifs, se déployait une vaste étendue d'eau, apparemment un lac, pas en fait un vrai lac mais un très notable élargissement de la rivière dite des Outaouais. Deux monticules allongés, hauts d'environ 500 pieds fermaient doucement l'horizon au nord-ouest en face sur l'autre côté du lac. Sur le champ, le célèbre visiteur baptisa cette impressionnante nappe d'eau "Le lac des Deux-Montagnes". Il est très probable que Jacques Cartier aussi en 1542 est allé au lac des Deux-Montagnes. Champlain le traversa un peu plus tard en 1613 pour se rendre jusqu'à l'île aux Allumettes en haut d'Ottawa. Dollard et ses 16 compagnons le traverseront aussi pour se rendre au sacrifice du Long-Sault en 1660. Le nom d'Oka lui, a vers 1867 une toute autre origine qu'on verra plus loin.

En acceptant la seigneurie du Lac les Sulpiciens s'engageaient à y transporter à leurs frais les Indiens du Sault avec tous leurs effets. Ils devaient faciliter leur établissement en leur distribuant des lopins de terre avec ce qu'il fallait pour les cultiver. Ces terrains, cependant, les Indiens n'en avaient que la jouissance "au bon plaisir du Séminaire". Les nouveaux seigneurs devaient ériger un vrai fort de défense selon les plans des ingénieurs royaux, une église, une école,

un moulin à farine, un magasin de traite. Ce magasin, jamais, ils ne le tinrent eux-mêmes mais en firent la concession à des marchands de sûre et honnête réputation, pour éprouver malgré tout bien des ennuis. Les Sulpiciens, s'engageaient surtout, et c'était leur principal but à assurer à tous, aux Indiens d'abord, les services de la religion catholique. A l'été de 1720, M. Guay, p.s.s. fait défricher des terrains sur le bord de la rivière. On les appela "la Commune", puis le "champ de tomates" avec sa conserverie, vers 1920, enfin le "Petit Westmount", depuis 1950, maintenant qu'il s'est couvert de cosues et jolies résidences.

C'est là, sur la petite baie bien abritée, près du ruisseau qui descend du coteau sablonneux, qu'on vint en groupe établir le premier village de la mission en fin de février 1721. Sur la rivière des Prairies et sur l'Outaouais gelées, au moyen des "traines" ou à dos on apporta les bagages du Sault. Trois Sulpiciens, des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, quelques Blancs, environ deux cents Indiens occupèrent alors les maisons de bois et les cabanes préparées dès l'année précédente. Ils montèrent d'autres abris ou érigèrent leurs tentes de peaux ou de toile. La chapelle de bois était prête. Tout près du ruisseau et du rivage on ouvrit la première ferme cultivée à Oka. Elle le fut jusque vers 1935. C'est la ferme appelée de Saint-Vincent de Paul.

Vers 1727, des Indiens algonquins de la baie d'Ur-fé et de l'île aux Tourtes, près de Ste-Anne, vinrent s'ajouter au Lac à leurs frères venus du Sault au Récollet. Il semble alors s'être trouvé au Lac une certaine majorité d'Algonquins, beaucoup d'Iroquois avec un mélange moindre de Hurons, de Nipissingues, de Renards, etc. Le christianisme de la majorité d'entre eux les y maintenait dans une assez bonne entente tout en gardant chacun leurs traditions ancestrales et leur langue.

Après quelques années cependant, soit vers 1728, on constate d'expérience que la situation du village de la Mission sur la pointe de terre coulée du coteau dans la rivière à près d'un mille en amont serait de beaucoup préférable. Alors on décide d'y redéménager toute la mission. Cependant, une dame d'Argenteuil se trouvait déjà installée là avec ses enfants, y faisant la traite après le décès de son mari, en se fiant sur la promesse d'une concession faite par des fonctionnaires.



la considérait comme membre de leur groupe même si jamais il n'y eut d'alliance familiale entre les Indiens et ses membres. Je veux parler de la famille anglaise de Josiah Rising dont nos Canadiens Français tournèrent vite le nom en "Raizenne".

Le 20 octobre 1764, le Séminaire accordait à Josiah rebaptisé Ignace Rising à un mille et demi du village d'Oka, la première concession de terre dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, soit 160 arpents en superficie. Les Raizenne s'y trouvaient déjà depuis 1721, semble-t-il. Au Sault, Saint-Sulpice leur avait déjà accordé une terre. En 1979, tous les descendants de cette famille, excepté Guillemine, Madame Adélarde Lacroix, vivent en dehors d'Oka. Selon les termes de la concession, la terre des Raizenne n'étant ni occupée, ni exploitée depuis 20 ans, soit depuis 1953, par un Raizenne est retournée à Saint-Sulpice qui l'a vendue en février 1973 à M. le dentiste Bérubé. D'où venaient ces Rising parmi les Français? Voici: le vendredi 29 février 1704, lors d'une expédition punitive par des Français et des amis indiens contre le village anglo-américain de Deerfield dans le Massachusetts, les Indiens surtout iroquois ramenèrent prisonniers au Sault au Récollet un garçon de 10 ans, Josiah Rising et une fillette de 4 ans Abigail Nims. Ces deux enfants, après avoir vécu un certain temps avec les Indiens furent rachetés et libérés par les Sulpiciens. Devenus catholiques et français de langue, renommés lui Ignace, elle Elisabeth, ces deux jeunes gens très satisfaits de leur sort refusèrent de retourner à Deerfield lorsque certains de leurs parents, mais ni père, ni mère, vinrent les réclamer lors de la paix d'Utrecht en 1713. En 1715, il se mariaient au Sault pour élever surtout à Oka après 1721 deux garçons et six filles. Un garçon devint prêtre, deux des filles se firent religieuses. L'une d'elle Madeleine, dite soeur Herman de la Congrégation de Notre-Dame enseigna très longtemps à Oka, une autre, Marie, soeur dite Saint-Ignace fut la 13e supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame. Par la suite, la famille Raizenne fournit bien des vocations religieuses et des professionnels. L'auteur de cet article, René Marinier, se réjouit de descendre par sa mère Rose-Alba Carrière, de Marie-Anne Raizenne, fille d'Ignace qui épousa un Louis Séguin à Oka en 1736.

Pour stimuler la piété des Indiens d'abord, M. Hamon Guen, missionnaire des Iroquois, fit construire à ses frais, de 1740 à 1742, en solides pierres des

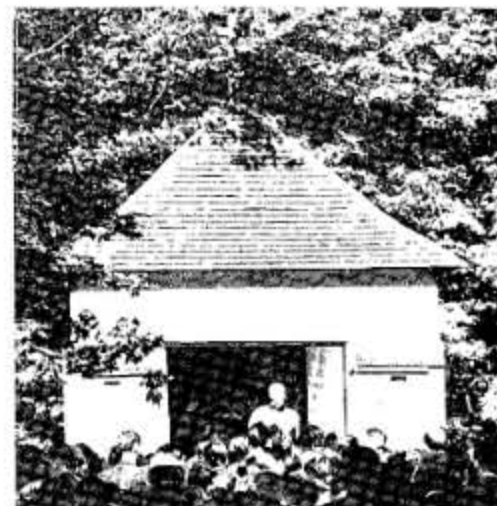
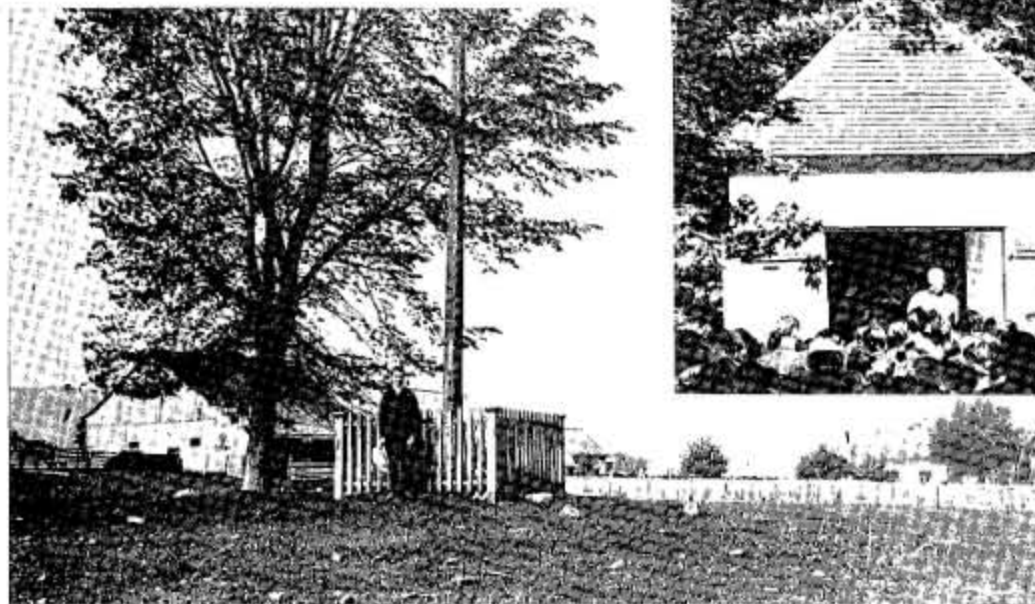
champs les sept oratoires du célèbre pèlerinage du Calvaire d'Oka. Depuis 1870 surtout, ce Calvaire a vu défile des milliers et des milliers de pèlerins venus même de très loin, lors de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre de chaque année. Auparavant, seuls les Indiens d'Oka et d'autres en canots, de Caughnawaga et de Saint-Régis venaient au Calvaire avec des Canadiens d'Oka et des paroisses environnantes.

Le gouvernement du Québec maintenant propriétaire du Calvaire l'a fort bien restauré en 1974 et 1975. La Galerie Nationale du Canada a publié en 1974 par M.M. John Porter et Jean Trudel sur le Calvaire une monographie en français parfaitement documentée et fort bien illustrée que la librairie Caron de Montréal vend au prix du huit dollars. La même monographie est aussi offerte en anglais. Ce travail contient des précisions très intéressantes sur l'histoire d'Oka. On rapporte que M. François Picquet, missionnaire très estimé des Iroquois, après avoir contribué grandement avec eux à l'édification du Calvaire en 1741 rapporta de France pour les installer sur la montagne dans les oratoires, les belles et grandes peintures qu'on peut heureusement encore admirer sur les murs de l'église d'Oka. Comme ces tableaux se détérioraient rapidement dans le climat trop humide de la forêt, un autre sulpicien M. François Magon de Terlaye, à ses frais, lui-aussi, fit venir à Oka un jeune sculpteur de L'Assomption, François Guernon dit Belleville. Sur place, de 1773 à 1777, il sculpta dans d'épais assemblages de madriers de pin sept fameux bas-reliefs peints de couleurs vives par la suite. Représentant, comme les tableaux sur toile les principales scènes de la passion, ils les ont remplacés avantageusement dans les édifices de la montagne. Dans les dernières années on les a exposés dans les diverses villes du Canada. En attendant, un logement plus assuré contre le vandalisme qui en a gravement détérioré deux, ils sont conservés par la Galerie Nationale d'Ottawa.

M. François Picquet p.s.s. après avoir été assistant à la mission du Lac surtout auprès des Iroquois de 1739 à 1749, alla en juin de cette dernière année, avec des Iroquois d'Oka et quelques Français, fonder sur le Saint-Laurent la Mission de la Présentation, appelée en indien "Souekatsi", maintenant Ogdensburg dans l'état de New-York. Il dit l'abandonner à la conquête en 1760. Ce monsieur Picquet dont 1981 marquera le deuxième centenaire de la mort en France se



La 4<sup>e</sup> chapelle du Calvaire  
(15 sept. 1946)



Croix érigée en 1864 sur le site de la 1<sup>ère</sup> église d'Oka 1721-1732



Indien occupé à réparer un canot (vers 1878)





montra extrêmement habile et dévoué avec ses Indiens. Ils aimaient à le suivre partout, sous la bannière des cinq nations iroquoises qu'on peut encore voir à Oka.

Brodée sur soie pour de grandes fêtes à la Présentation (Ogdensburg) en 1752, par les mains habiles des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et des indiennes d'Oka et de Montréal, cette bannière fut témoin des guerres de la fin du régime français aux forts "Nécessité", William Henry, à Lydins, à Oswego, à Corlar, et sur la Monongahela. Plus tard, d'autres Indiens d'Oka s'illustrèrent en 1812 sous Salaberry à Châteauguay, en particulier l'algonquin "Oka", dont on donna le nom à la localité en 1867. D'autres Indiens d'Oka s'illustrèrent pareillement au cours des dernières guerres de 1914 et de 1940. Comme autrefois, d'ailleurs chez les nations fières se montrer vaillant guerrier, est resté, ça se comprend naturellement, un grand idéal pour l'Indien glorieux de son passé. Heureusement, lors des troubles de 1837, sur le conseil des chefs appuyés par les missionnaires du Lac, il semble bien, que pas un Indien ne prit part à la rébellion, la mission fut totalement épargnée.

De 1721 à l'organisation de la première commission scolaire d'Oka en 1879, le Séminaire seulement s'occupa des écoles. Celles des filles au village furent toujours tenues par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame comme à la Montagne et au Sault. Dans les écoles de la campagne de dévouées et pieuses institutrices laïques accomplirent un travail magnifique pour la rémunération dérisoire d'autrefois.

Les Missionnaires eux-mêmes enseignèrent au village de même que des laïcs bien choisis. Dès 1849, Saint-Sulpice confia l'école du village aux Frères des Ecoles chrétiennes qui y enseignèrent jusqu'en 1936. Ces frères furent logés au presbytère jusqu'en 1924. Des Frères de l'Instruction Chrétienne remplacèrent les premiers de 1941 à 1964. Jusqu'en 1924, le Séminaire défraya pratiquement toutes les dépenses scolaires au moins au village. Aux Indiens, on ne demandait rien; les Blancs eux payaient une infime cotisation.

De plus, de 1851 à 1859, sur la première ferme Saint-Vincent de Paul, près de la baie, des Frères des Ecoles Chrétiennes, maintinrent aux frais du Séminaire une ferme modèle où avec les cours réguliers et le catéchisme, ils initièrent les jeunes Indiens à l'agriculture tant par la théorie que par la pratique. Mal-

heureusement, les Indiens enfants et parents montrèrent bien peu d'enthousiasme et même de l'opposition. Les faire travailler voyons! Il en alla un peu de même pour l'école régulière.

Les Petites Filles de Saint-Joseph, fondées en 1857 par M. Antoine Mercier, p.s.s., devenu ensuite directeur de la mission du Lac en 1862, y furent appelées par lui en 1864. Logées dans l'ancien manoir d'Argenteuil, près du quai et de l'église, ces religieuses s'occupaient du linge des prêtres, et enseignaient aux Indiennes le catéchisme avec les arts ménagers. Elles visitaient les familles, surtout les plus pauvres et les malades, distribuant aux Indiens et aux Blancs dans le besoin les secours du Séminaire. De 1864 à 1871, pour les jeunes Indiennes surtout dans l'Anse, partie ainsi appelée du côté de Saint-Placide, elles se chargèrent d'une école et d'un ouvroir entretenus par le Séminaire tout près de l'île à Ritté. Des obstacles mis par des Indiens apostats firent tout fermer, comme l'école d'agriculture. En 1886, les religieuses achetèrent du Séminaire le manoir d'Argenteuil et l'agrandirent. Elles l'ont occupé jusqu'en 1963 pour le vendre en 1967.

En 1867, M. Antoine Mercier p.s.s. obtenait l'établissement du premier bureau des postes au Lac. Il en était lui-même nommé le premier maître avec un Basile Marinier comme assistant. C'est M. Mercier qui tant pour ce bureau de poste que pour toute la localité suggéra le nom plus simple d'Oka. C'était le nom d'un célèbre chef algonquin d'alors. Il signifie "poisson doré". Le lac d'ailleurs abondait alors plus qu'aujourd'hui en ce poisson dit "doré". Du même coup, il donnait une satisfaction particulière aux Algonquins. On bâtissait un nouveau quai situé devant le village iroquois. Toujours, il fallait veiller à satisfaire les deux grandes tribus pour garder une bonne entente. Souvent l'équilibre devenait précaire. Ces Indiens avaient été violemment ennemis de 1540 à 1600. Ce quai, comme celui de la pointe aux Anglais, devait servir aux vapeurs d'une nouvelle compagnie de navigation de la rivière Ottawa sous la direction du capitaine R.W. Shepher de Como.

Le Séminaire lui aida en lui consentant un prêt notable pour l'époque. Les vapeurs transportaient d'Ottawa à Montréal, passagers, marchandises, courrier. Notons, qu'en cette année 1867, Oka comprenait 856 personnes dont 593 Indiens et 263 Blancs. Très rare-

ment la population indienne d'Oka a atteint mille individus. On ne l'a noté que deux fois. C'est au cours des années de 1860 vers 1867, qu'un certain nombre de familles algonquines quittèrent Oka découragées par les exigences et les menaces d'une centaine d'Iroquois apostats. Elles abandonnèrent un nombre notable de petites fermes en général très peu cultivées pour aller s'établir du côté de Maniwaki. Alors, pour la première fois, le Séminaire jugea le temps venu de faire inviter, même du haut de la chaire dans les paroisses voisines, particulièrement de St-Placide, St-Joseph, St-Benoit, St-Eustache, Ste-Geneviève, inviter des colons Canadiens-français à venir s'établir à Oka qui jusque là était resté plutôt fermé aux Blancs.

Déjà, vers 1860, le Séminaire maintenait une dizaine de fermes à Oka avec des fermiers engagés et surtout partageant à la moitié avec les propriétaires. Très peu de nouveaux venus avaient les moyens de se payer une "terre" même petite. Vite, toutes les fermes abandonnées reprirent vie. De tous les côtés, on enviait Oka et l'on désirait s'y établir. Dans l'ensemble, selon les rapports conservés aux archives du Séminaire, ces fermes exploitées par le Séminaire ne firent leurs frais pendant bien des années. Au moins, elles permirent à quantité de colons d'y bien vivre souvent avant d'acheter la ferme elle-même ou de s'en procurer une autre ailleurs. Ces fermes constituaient un exemple encourageant pour tous donnant du travail aux villageois et aux Indiens. Surtout de 1916 à 1936, de la célèbre ferme modèle "Ferme Saint-Sulpice" le Séminaire ne réussit pas à tirer des revenus notables mais servit d'exemple avec les Trappistes à tout le comté. Le village d'Oka situé en dehors des grandes routes de communication n'a jamais attiré d'industrie notable.

Presque seule après 1869, la vente des fermes et la vente du bois en dehors du "domaine" du Lac, apportèrent des revenus au Séminaire. Après 1800, d'énormes chantiers abattirent des bois magnifiques sur toute la seigneurie, bois qu'on expédiait vers Montréal sur l'eau par le flottage des billes ou dans des "barques" pour le bois de corde. Ces coupes de bois l'hiver donnèrent beaucoup de travail aux journaliers.

En 1881, un groupe de Trappistes, venus de France, s'établissait sur mille acres de terre concédés par le Séminaire. Ils y ont maintenu de 1893 à 1964 le fameux "Institut Agricole d'Oka". De plus, ils ont fa-

briqué eux-mêmes jusqu'à ces dernières années le célèbre "fromage d'Oka", à l'odeur sans doute pénétrante mais combien il est délicieux au goût. De plus, toujours les Trappistes donnent l'exemple d'une intense vie de prière alliée à un travail surtout agricole des plus rationnels et des mieux soignés. Comme le Séminaire, ils ont aussi fourni beaucoup de travail aux manoeuvres des environs.

La rivière dite Outaouais, du nom des tribus indiennes de la famille algonquine qui habitaient ses bords, coulait il y a au moins 200 ans, là où se trouve le village d'Oka. De hautes dunes de sable fin la bordaient du côté nord. La fonte des neiges, les grandes pluies du printemps et de l'automne firent littéralement couler dans la rivière le sable des côtes, pour former, aux dépens de la rivière dans laquelle il s'avance en battures peu profondes, l'avance de terre qui forme la base du village. Ces abondantes coulées de sable continuaient encore au siècle dernier ensevelissant, solages, clôtures, arbres et jardins tout en creusant de profonds ravins. Quoi faire? Des experts conseillèrent: déménager le village ailleurs! La belle solution!

C'est alors que le curé de 1885 à 1915, M. Daniel Lefebvre, après de nouveaux dégâts des plus ennuyeux en 1886, décida pour maintenir le sable en place de faire planter des petits pins et des sapins qu'on alla chercher dans les Laurentides. Sur une douzaine d'années, à partir de 1888 surtout, il en fit planter environ 100,000. Arrosés avec soin et surveillés de près, la plupart des conifères grandirent pour former la magnifique forêt de pins qui couronne aujourd'hui l'arrière du village, maintenant devenue propriété de la municipalité. Dans un décor splendide et des plus reposants, on y a organisé un beau terrain de golf et un terrain pour divers jeux.

Ces pins retiennent parfaitement le sable, embauvent l'air d'Oka, l'assainissent d'un ozone des plus vivifiant tout en maintenant à l'année longue une reposante verdure et en été une fraîcheur des plus désirables. De plus, ces grands pins, maintenant plantés pour une grande partie en imposantes rangées, assurent au village une certaine protection contre les vents violents du nord.

La vie à Oka de 1721 à 1860 s'est en général écoulée fort paisiblement. Seules les fêtes religieuses, sur-

tout celle du Calvaire, les réjouissances du départ appelées aussi le fête du Lac, du retour de la chasse apportaient des moments de vie intense et joyeuse. Indiens et "canadiens" se montraient bien fidèles à la religion catholique et à la pratique de son culte. On avait même des offices liturgiques en iroquois. D'assez nombreuses processions étaient l'occasion de belles décorations, et de manifestations extérieures de piété et de joie. Saint-Sulpice maintenait un missionnaire pour les Iroquois et un autre pour les Algonquins qui faisaient leur ministère dans la langue de chacun. Plusieurs de ces missionnaires sont considérés comme d'éminents linguistes, M. André Cuoq en particulier, pour n'en nommer qu'un. On conserve heureusement presque tous leurs écrits aux Archives de Notre-Dame. Même de la Californie on vient les consulter et les photocopier. Malheureusement, des troubles graves de la part surtout des Iroquois apostats gâtèrent la vie de la mission particulièrement à partir de 1865. On en reparlera plus loin.

Pour l'eau potable, chaque résident la puisa à son propre puits jusque vers 1882. Un particulier organisa alors un petit aqueduc bientôt fort défectueux que le Séminaire remplaça lui-même de 1895 environ à 1933.

A Oka, les Canadiens-français eux cultivaient bien et plutôt péniblement leurs fermes, bien fertiles, il est vrai, mais souvent couvertes de roches. De 1900 à 1910, en érigeant les longs remparts de pierre de la pointe du Séminaire et en empierrant généreusement beaucoup de chemins, en construisant de très solides ponts et des quais, M. Urgel Lafontaine p.s.s. missionnaire à Oka de 1895 à 1930, vida bon nombre de fermes de leurs encombrantes pierres. Tous, Indiens et Blancs, trouvaient du travail sur place où dans des chantiers extérieurs à la coupe, au fendage et au transport du bois. Les Indiens eux se spécialisaient dans la fabrication des canots, des avirons, des manches de hache, des cercles de barils, des raquettes et des articles d'un art spécifiquement indien. Par bateau ensuite, ils allaient habituellement offrir leurs produits à Montréal et même aux États-Unis.

La traite proprement dite, le Séminaire ne la fit jamais, même si comme seigneur il en avait pleinement le droit. Il confia le commerce à des gens fiables auxquels il était absolument interdit d'exploiter les Indiens et les Blancs sous quelque forme que ce fut.

Bien entendu, tout alcool était défendu dans la seigneurie. D'ambitieux trafiquants furent impitoyablement tenus à l'écart ou même expulsés, poursuivis parfois en justice. Mécontents, ce furent plusieurs d'entre eux qui avec des anglo-protestants, travaillèrent même ouvertement à soulever les Indiens contre le Séminaire et les poussèrent à apostasier surtout en 1869.

Il est temps enfin, je crois, de parler assez longuement de cette pénible question indienne qui gâta la vie de la mission d'Oka à partir de 1780, mais surtout de 1860 à 1940 environ.

Sous le régime français, de 1821 à 1760, les Indiens amenés au "Lac" par les Sulpiciens, s'y montrèrent paisibles et fort satisfaits. Sous le régime anglais cependant, dès 1781, commença une longue série de contestations et de requêtes surtout par des Iroquois auprès du gouvernement composé presque uniquement d'anglo-protestants. Des Iroquois réclamaient avant tout pour les Indiens la reconnaissance, à l'encontre des Prêtres de Saint-Sulpice, du droit exclusif de propriété sur toute la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Pourtant en 1717, lors de la concession, il n'y avait aucun groupe de résidents indiens sur ce territoire. Le pays des Iroquois était alors la région d'Albany aux États-Unis et les Algonquins vivaient éparpillés un peu partout dans le Québec et l'Ontario actuels.

Le 26 février 1869, des Iroquois en assez bon nombre, se présentèrent à la mission pour signifier carrément et officiellement aux Sulpiciens d'avoir à leur abandonner tout pour ne jamais revenir au Lac. Certains demandaient aussi le départ de tous les Blancs. Souvent, ces Indiens, se conduisant en conséquence, coupaient sans permission du bois partout, chez eux, et tant sur les terres du Séminaire que sur celles des Canadiens-français. Sans autorisation aussi, ils allaient vendre ce bois particulièrement aux Anglais d'Hudson et de Como. A les laisser faire, ils auraient vite ruiné de grandes étendues forestières.

Pourtant, sur autorisation écrite dans chaque cas, comme il appert par les cahiers de l'administration, le Séminaire permettait toujours à un Indien de couper sur son propre lopin de terre ou ailleurs sur le domaine tout le bois dont il pouvait avoir besoin pour ses propres bâtisses ou pour son chauffage. Il lui permettait aussi, selon des besoins particuliers, d'en abattre pour

le vendre, mais toujours par l'entremise des agents du Séminaire afin d'assurer un contrôle absolument nécessaire et pour protéger l'indien lui-même contre une exploitation malheureusement trop fréquente de la part des Blancs. Des Iroquois surtout refusaient tout droit et tout contrôle. J'écris des Iroquois, car tous les Indiens n'étaient pas du même avis. Mais les plus remuants, comme les plus audacieux, les plus mal disposés des Iroquois menaient le bal pour intimider l'ensemble de la communauté indienne qui malheureusement finit par les croire et par les suivre.

Pourtant, le gouvernement de sa Majesté britannique, et à Londres et au Canada, avait reconnu les droits du Séminaire à maintes reprises, après la conquête et par un acte officiel en 1841. Certains Indiens, se rendirent réclamer jusqu'en Angleterre. On les renvoya au gouvernement du Canada qui lui les renvoyait au Séminaire.

Surtout chez les Iroquois, quelles étaient les causes principales de cet état d'esprit et de ces comportements? En premier lieu, il faut remonter jusqu'au jour où Champlain, sur les bords du lac qui porte son nom, prenant cause pour les Hurons et les Algonquins, ses amis, combattit avec eux tuant avec son arquebuse des chefs Iroquois leurs ennemis. De 1540 à 1600, Hurons et Algonquins avaient par des sanglantes guerres, expulsés de nos régions les Iroquois pour les refouler dans ce qui semblait leur propre pays depuis longtemps, la région d'Albany dans l'état actuel de New-York. Mais, pour se venger et parce que le gibier était plus abondant dans nos régions du nord les Iroquois revenaient en faisant la guerre aux Hurons, aux Algonquins et à leurs alliés les Français.

Refoulés chez les Hollandais et chez les anglo-protestants les Iroquois firent alliance et commerce avec eux qui étaient ennemis des Français. Ils les soutinrent et les accompagnèrent même dans leurs guerres contre ceux-ci. C'est pourquoi, on l'a lu assez récemment dans les journaux, même en 1976, des Iroquois de Caughnawaga et d'Oka se prétendent toujours par tradition amis des anglo-protestants et ennemis des franco-catholiques.

Il faut ajouter qu'une fois maîtres du Canada, bien des anglo-protestants membres ou fonctionnaires du gouvernement ne se sont pas gênés, pour affirmer en somme aux Indiens: "Vous, vous êtes traditionnelle-

ment nos amis, et ennemis des Français. Les prêtres n'ont aucun droit à la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et, si le roi de France l'a donnée, c'est à vous seuls qu'il l'a concédée. Les prêtres vous ont volé vos terres reçues de vos ancêtres où maintenant ils vous exploitent en vous contrôlant sur tout. Abandonnez la religion catholique, adoptez la religion du roi ou de la reine; renvoyez les prêtres et les Blancs catholiques. Le gouvernement de notre Majesté protestante vous soutiendra". Il n'en fallait pas tant pour monter la tête à des gens, en général individuellement, bien disposés, mais assez simples et sans instruction, qui par ailleurs souffraient, on le comprend bien d'être obligés de vivre dans un précaire état d'infériorité. Cependant, le document officiel de la concession de 1717 est bien facile à lire et sans ambiguïté dans nos archives. Les indiens ne s'en préoccupèrent pas du tout préférant présenter un jour un collier de perles déterré en quelque part comme preuve irréfutable selon eux de leur droit de propriété sur la seigneurie.

Le problème s'aggrava du fait que, dès 1830 environ, le gibier se faisant de plus en plus rare, la chasse ne réussissait plus à faire vivre les Indiens. Ils se laissaient alors tenter de la remplacer par la coupe et la vente du bois n'importe où et sans autorisation.

Le Séminaire patienta, avertit, mais dut souvent faire arrêter, pour les traduire en cours, presque toujours les mêmes délinquants. Vers 1848, des Iroquois demandèrent des écoles anglaises. Vers 1852, ils invitaient un ministre protestant à s'installer à Oka. Il en vint un qui quitta bientôt devant l'apathie générale. Vers 1850, très peu d'Algonquins ou de membres d'autres tribus appuyaient les réclamations du groupe iroquois contre le Séminaire. On trouve dans les archives des documents signés de leurs mains protestant de leur fidélité.

Vers 1868, les Iroquois élurent chef un Joseph Onasakenrat (dit Corinté). C'était un jeune homme fort intelligent et débrouillard que les Sulpiciens avait amené étudier au Collège de Montréal en 1861. Revenu à Oka au bureau du Séminaire, Joseph fit siennes les réclamations et les critiques les plus avancées contre le Séminaire qu'il abandonna pour se faire protestant avec environ 250 de ses congénères. Alors, ces gens-là, firent venir à Oka des ministres protestants, organisèrent une école protestante anglaise évidemment,



se firent approuver, aider, patronner par les dirigeants de l'église Méthodiste de Montréal. Même le trop fameux prêtre apostat Chiniquis fut invité à Oka où il passa trois jours en prononçant les discours qu'on imagine.

En 1875, pour bien marquer le Séminaire, qui les avait nettement mis en garde, les Indiens apostats construisaient une chapelle protestante, une "mitaine" du mot anglais Meeting, sur un terrain du Séminaire qu'une vieille indienne prétendait lui appartenir sans que, soit elle-même, soit le Séminaire puisse confirmer ce droit.

A bout de patience, le Séminaire dut alors référer l'affaire à la cour de justice de Ste-Scholastique, chef-lieu du comté. Un avocat du "New Daily Witness", journal protestant de Montréal et des plus fanatiques, défendit les Indiens. Après quelques mois, sur ordre de la cour, en décembre 1875, un groupe d'hommes vint démolir le petit temple protestant dont il remit cependant les meubles et les matériaux aux Indiens.

Le 15 juin 1877, à 4 heures du matin, des Iroquois récalcitrants se vengeaient en faisant brûler le presbytère, ses dépendances et l'église après avoir abattu d'un coup de canon la porte de l'enceinte de la Mission. Immédiatement, par crainte de la police, qui ne tarda pas à arriver, beaucoup d'Indiens se sauvèrent de l'autre "côté" à Hudson et à Como chez leurs amis anglo-protestants. On arrêta environ deux douzaines d'indiens. Ils nièrent tout allant même jusqu'à accuser les Sulpiciens d'avoir mis le feu eux-mêmes pour les en rendre coupables. Afin de se débarrasser d'eux, journaux et associations anglo-protestants soutinrent presque tous les prétentions des Indiens révoltés pour amener les Anglais au Canada et même en Angleterre en faveur de ces pauvres Indiens si "féroce" exploités, brutalement accusés et écrasés par les prêtres de Rome!

Pendant des années à Ste-Scholastique, puis à Aylmer et ailleurs des procès, coûteux pour le Séminaire, mais gratuits pour les Indiens n'amènèrent en définitive que quelques insignifiantes condamnations. Par ailleurs, le Séminaire ne tenait pas tant à des condamnations d'individus qu'à la reconnaissance de ses droits. Alors, les apostats et leurs amis contestèrent ces droits devant les tribunaux qui toujours au Canada d'abord, puis en Angleterre, donnèrent droit de

cause au Séminaire. Les documents officiels sont trop clairs, trop évidents.

Dépités, mais toujours confiants dans l'aide de leurs amis anglo-protestants, les Indiens portèrent leur cause devant le plus haut tribunal de l'Empire à Londres. Les meilleurs avocats des deux parties dont Me Aimé Geoffrion, bien connu à Oka, allèrent y plaider. Enfin en 1911, le 30 décembre, la sentence est prononcée sans équivoque, irrévocable. "Les prétentions des Indiens sont déboutées et les Sulpiciens sont confirmés dans tous leurs droits sur la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes."

Depuis, ce problème a été réglé autrement et de deux façons. Par la force des choses, les Sulpiciens ont dû vendre toute la seigneurie d'Oka en 1936 et en 1942 ils passaient au gouvernement fédéral tout ce qui restait concernant les Indiens. Seul maintenant ce gouvernement s'en occupe. Deuxièmement, la population blanche d'Oka s'est accrue énormément en envahissant tous les domaines. A Oka, les Indiens ne comptent plus que pour environ 400 sur plusieurs milliers à l'été. La Pointe-aux-Anglais comme les pentes du mont Bleu se couvrent de nombreuses et fort belles résidences occupées à l'année longue pour la plupart. Les Frères de l'Instruction Chrétienne ont magnifiquement développé de vastes espaces avec une grande maison d'éducation et un centre provincial dans l'Anse près de l'île à Ritté.

La ferme "Saint-Sulpice" disparue se couvre de belles habitations. L'école d'agriculture a été cédée au gouvernement provincial pour des fins d'éducation, la Grande Baie à ses pieds est devenue un immense terrain de camping provincial du nom de Paul-Sauvé, probablement le plus beau du Québec. Pratiquement partout les routes sont idéales.

Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que les Indiens malgré encore certaines difficultés, avec une instruction, une éducation et un entraînement plus poussés se mêlent davantage au reste de la population avec plus de confiance. Ils se sentent sur un même pied d'égalité avec les mêmes possibilités, les mêmes chances de succès dans tous les domaines où ils manifestent en général beaucoup d'habileté.

#### Principales sources de documentation sur Oka.

Les deux voutes des Archives du Vieux Séminaire de Saint-Sulpice, à côté de l'église de Notre-Dame, au 116 ouest, rue Notre-Dame à Montréal, contiennent tous les documents historiques d'Oka: concessions, ventes, achats, etc... Les registres avant 1910 avec beaucoup de documents sont disparus dans l'incendie du presbytère, le 5 décembre 1922.

La plupart des écrits à consulter sont cités dans "Le Calvaire d'Oka" par John Porter et Jean Trudel de la Galerie Nationale d'Ottawa en 1974.

La seule "histoire d'Oka" à date est la plaquette:

"Oka, les vicissitudes d'une mission sauvage": par Olivier Maurault, p.s.s.

Les cahiers de M. Urgel Lafontaine aux Archives du Séminaire.

"Notes pour servir à l'histoire de la mission du Lac des Deux-Montagnes": par André Cuoq, p.s.s. manuscrit aux archives du Séminaire. "Oka and its inhabitants" par J.R. Floran 1878.

Bien des articles éparpillés de tous les côtés, cités dans "Le Calvaire d'Oka".

## VIEUX METIER,

## VIEUX BONHOMME

Colette Dubé

### CHAPITRE 1

#### GEDEON "LE TONNELIER"

Encore à Belle-Rivière, me direz-vous? Pourquoi chercher ailleurs, chaque année, j'y découvre quelque chose de typiquement canadien. Depuis cinq ans, j'observe et cherche à pénétrer la vie du plus vieux citoyen de Belle-Rivière et même de tout Sainte-Scholastique: le vieux Gédéon. Il m'a fallu créer des circonstances favorables pour aborder ce vieillard timide, car à quatre-vingt-quatorze ans, on ne dévoile pas facilement ses secrets.

Souvent je l'ai vu rôder autour de sa vieille maison grise, aux volets clôtés, ce vieillard aux cheveux blancs,

que le temps a voûté. Souvent je l'ai aperçu dans son jardin, marcher d'un pas hésitant, le regard attristé par l'abandon de ce petit coin, autrefois si coquet. De longues herbes, "des choux-gras" ont remplacé le beau tabac canadien, cultivé jadis avec tant d'orgueil. La température devient-elle plus chaude, notre bon vieux Gédéon sort de son "bas-côté", et vient s'asseoir dans cette berceuse centenaire, cahoteuse et à demi-usée, qui a résisté à toutes les tempêtes. Il respire largement l'air pur, embaumé des odeurs de la fenaison. J'ai bien dit "largement", car notre bonhomme a un nez à la "Cyrano", caractéristique du violoneux d'autrefois. Ce nez, dit-on, s'est souvent senti des stimulents nécessaires aux musiciens.

Comme il avait l'air songeur, ce jour-là, les yeux rivés à sa vieille boutique, sise tout près de sa maison!

Que de souvenirs devaient hanter son imagination pour ne pas s'apercevoir de mon intrusion! Je profite de sa surprise pour aborder le sujet, qui depuis longtemps m'intrigue.

- Bonjour Monsieur Gédéon, est-ce le soleil qui vous fait sortir?
- A mon âge, un peu de soleil et de chaleur, ça nuit jamais, ça réchauffe mes "rhumatismes".
- Vous êtes encore bien chanceux de pouvoir circuler un peu.
- Ah oui! je puis remercier le bon Dieu, à quatre-vingt-quatorze ans, il y en a bien qui sont "défunts".
- Vous avez bien quatre-vingt-quatorze ans?
- J'ai eu quatre-vingt-quatorze ans, le 13 juin dernier, ma fille.
- Depuis combien d'années demeurez-vous ici?
- J'y suis né, pauvre enfant - dans la vieille maison paternelle des Laframboise, dit Desvoyeux, au Petit-Brûlé, un rang de Sainte-Scholastique. Comme tu vois, je suis un vieux citoyen de Sainte-Scholastique. Depuis soixante-deux ans, je suis à Belle-Rivière; j'ai demeuré trente-cinq ans près de la petite église protestante; depuis vingt-sept ans, j'habite cette vieille maison.
- Votre femme était-elle aussi de la place?
- Mais oui, mon beau-père était meunier de la seigneurie des Sulpiciens. J'ai toujours exercé mon métier par "icitte".
- Vous étiez tonnelier, m'a-t-on dit?
- "Seigneur du bon Dieu", vous ne le savez donc pas. Tonnelier, c'est toute ma vie, c'est mon métier!

Au souvenir du bon vieux temps, la figure du vieil artisan rayonne de joie. Décidément, j'ai fait vibrer la corde sensible. J'en profite pour l'interroger. Et le vieux Gédéon, une fois lancé sur ce terrain, ne s'arrête pas facilement. Il me raconte toute son histoire, humble, réelle, remplie de souvenirs, faite de labeur constant, de travail ardu, d'efforts soutenus.

- Tonnelier, c'est dur; mais pour qui aime son métier, la tâche est facile. D'ailleurs, le bois, me dit-il, j'ai toujours eu ça dans le sang. Mon père était menuisier-charron.
- Où avez-vous appris votre métier?
- Dans cette vieille boutique-là. A l'âge de quatorze ans, j'étais l'apprenti de Jean-Baptiste Beauséjour qui à ce moment-là était propriétaire de mon emplacement.

- Etiez-vous plusieurs ouvriers?
- Trois, Jean-Baptiste Beauséjour, mon patron, son neveu, le grand Louis et moi.
- Par la suite; en avez-vous formé des apprentis?
- Plusieurs ont essayé; seul Arthur Campeau a réussi.
- C'était donc un métier difficile!
- Pour moi, je ne trouvais pas ça difficile; mais avec les jeunes et toutes leurs inventions...
- Vous ne fabriquiez que des tonneaux?
- Mais non. Des salois (saloirs), des barils à sirop, des tonnes pour ramasser l'eau d'étable, des seaux, des barils à vin, des cuvettes pour laver, des tinettes à beurre, d'autres pour les cornichons, des quarts à potasse, des quarts à pommes, des "baquets" (seaux plats) pour les animaux et des seaux ferrés pour la maison. "Seigneur du bon Dieu que j'en ai donc faits!" Surtout dans le temps des sucres, la commande était beaucoup plus forte.

Tous ces barils, ces vaisseaux faits à la main, "à force de bras". Je n'avais pas de machines comme aujourd'hui, je n'avais que quelques outils pour travailler. C'est Roméo Bouvrette, mon petit-fils, qui les a conservés.

- De quelle sorte de bois vous serviez-vous pour confectionner ces barils?
- Le frêne servait pour les salois (saloirs). Les tinettes et autres petits vaisseaux exigeaient du pin ou du cèdre. Pour les seaux, j'employais parfois du chêne. Je prenais mon bois dans les environs, ou bien parfois, j'allais le chercher au bord de la Belle-Rivière.
- Comment procédiez-vous pour le débitage de votre bois?
- Je l'abattais, à l'hiver. Je l'apportais chez moi. Au printemps, je le débitais. Tout dépendait de l'ouvrage. Pour les quarts à potasse et les salois (saloirs) de 400 livres, je coupais du bois de 32 pouces. Le bois de 30 pouces, servait à la confection des salois (saloirs) de 200 livres. Avec celui de 18 pouces, je fabriquais des barils à sirop. "Seigneur du bon Dieu que j'en ai donc faits!"
- Votre bois devait-il être bien épais?
- Je le fendais avec un "maillet" et une "poignée" (cognée). Mon bois avait d'abord deux pouces d'épaisseur, puis je l'amincissais jusqu'à un pouce. Mes douves avaient ordinairement six pouces de largeur au plus.
- Votre bois était alors prêt pour la confection des

barils.

- Ah non! il fallait le faire sécher. Je le plaçais en "archiquette", au grand soleil, entre la boutique et la maison. Mes pièces de bois formaient le même dessin que vous faites pour jouer au "tic, tac, to". Si le séchage n'était pas assez rapide, je plaçais mon bois sur des perches. Ces perches étaient soutenues aux "poutres" du plafond, par les broches que vous voyez là, au dessus du poêle. Quand le bois était sec, c'était le temps de commencer.
- Comment procédiez-vous?
- Ah! c'est trop long à expliquer, tu vas te "tanner", mon enfant.
- Sur une sorte de banc, que je m'étais fabriqué moi-même, je plaçais le bois avec lequel je devais faire mes douves.
- L'avez-vous encore ce banc?
- Il est là, dans ma boutique. Je vous le montrerai. C'est bien simple: un banc à quatre pattes, long de sept pieds environ, avec une espèce de "bascule". Je m'assois sur mon banc, m'appuyais les pieds sur la "bascule" et je tenais ainsi le morceau de bois que je voulais "plainer" (planer).
- C'était un de vos instruments ça, le planeur?
- J'en avais plusieurs sortes de "plaines" (concaves et convexes).
- Pourquoi fallait-il planer ainsi vos douves?
- Pour les dégrossir et leur donner la forme que je voulais. Quand j'avais préparé assez de douves, je pouvais "monter" mon baril.
- Ah! c'était prêt? Ce devait être assez difficile de lui donner sa forme ronde.
- J'avais des "moules"!
- Des "moules"... quelle sorte de "moules"?
- Des "moules" en "feuillard de fer", des patrons qui me donnaient la capacité du baril. Un "moule" de tant de pouces, par exemple, donnait un "saloir" (saloir) de tant de livres.
- Je comprends.
- Je prenais donc mon "moule" et "par en dedans", je plaçais ma première douve. C'est une fourche de quatre pouces, ah! une petite fourche de bois, bien petite pourtant, qui les faisait tenir. Ensuite "j'ajustais" les autres douves et remplissais ainsi mon cercle. Je mettais un deuxième cercle, à quelques pouces plus bas, et parfois même un troisième. Là, mes douves se tenaient assez facilement en place.
- Votre baril était fini?
- Seigneur du bon Dieu je t'ai dit que c'était long. Il fallait les chauffer.

- Chauffer les douves, pourquoi?
- Pour amollir le bois et leur donner la courbe. "Regarde bien": les douves étaient plus larges au milieu qu'en haut, tu sais, eh bien! Lorsque je mettais mon premier "moule", elles s'écartaient à l'autre bout.
- C'est bien vrai. Alors vous les chauffiez.
- Oui, mais c'était "bien de précaution". Il ne fallait pas brûler mon bois. J'avais un petit panier de fer. Je le "remplissais" de bois et de copeaux. J'y mettais le feu, et vite je "enfilais" en dessous de mon baril.
- Il devait y avoir de la fumée dans votre boutique.
- J'y avais pensé: je mettais mon baril sous une cheminée.
- C'est bien imaginé.
- Ah! oui, j'ai oublié; mon baril était tourné à l'envers. Quand mon bois était assez chauffé, j'enlevais le baril tout de suite. Le petit panier de fer, finissait de brûler lui.
- Là, vous rapprochiez les douves, je suppose.
- Je plaçais mon baril sur un "bloc" de bois cloué au sol. J'entourais mes douves avec un câble. Ce câble-là était attaché à un poteau, puis je rapprochais mes douves en raccourcissant le câble au moyen d'un "vire-vot".
- Et c'était fini?
- Attends donc! Ah tu n'aurais pas fait un bon tonnelier, "tu es trop vite en affaire". Après avoir rapproché mes douves, "j'enfilais" encore deux ou trois cercles de fer, et là mon tonneau avait sa forme.
- Vous lui posiez un fond après cela?
- Oui, tu l'as. Mais ça dépendait encore de l'ouvrage. Pour les barils à sirop et les quarts à potasse, il fallait deux fonds. Les tinettes et les "salois" (saloirs) un fond et un "couvert" (couverture), pour les seaux, un fond seulement.
- Ils étaient cloués les fonds;
- Il n'y avait rien de cloué. Si le tonneau était bien fait, il ne coulait pas. Rien de collé, rien de cloué. Ça tenait et c'était bon. "C'était de la "belle ouvrage"!"

Avec un "jâblois" (jabloir), je faisais une "craque", on appelait ça un "jâble", en haut de chaque douve. Je taillais ensuite des planchettes d'un demi, trois-quarts, ou un pouce d'épaisseur, selon la capacité du tonneau. Je les amincissais sur les bords, je leur donnais la courbe nécessaire, et je les "rentrais" dans le "jâble". J'enlevais ensuite les "moules" je les rempla-



çais par des cercles de fer plus minces.

- J'ai déjà vu des barils avec des cercles de bois . . .
- Ce n'était pas un baril. Ça devait être un quart à potasse ou bien un "salois" (saloir) parce que la saumure et la potasse rongent le fer.
- Là c'est fini?
- Oui, c'est fini.
- Je vais dire comme vous, c'était de l'ouvrage!
- C'est un vrai métier, le métier de tonnelier!
- Oui ma fille, il fallait de l' "adresse, de la tête et puis de la patience".
- Après des grosses journées comme les vôtres, vous deviez trouver ça bon de vous reposer chez vous, bien tranquille.
- Le soir, je faisais de la musique, avec ça, j'oubliais "toute".

## CHAPITRE II

### GEDÉON "LE FOLKLORISTE"

- Comme tonnelier, je ne vous connaissais pas beaucoup, Mais les gens du "petit village" vantent bien votre grand talent de violoneux.
- Ah! ça fait bien longtemps que je n'ai pas "zigonné l'archet"! Dans mon jeune temps, j'étais capable d'amuser les gens; aujourd'hui mes doigts sont trop raides. Il y a bien quinze ans que j'ai abandonné.
- Vous avez donc toujours joué.
- J'avais sept ans, je savais déjà jouer "une jigüe". Comme j'étais petit, on me montait sur la table et j'accordais en "tapant du pied". C'est bien loin ce temps-là.
- Vous jouiez, comme ça, dans les veillées?
- Dans les veillées, aux nocés, à la Sainte-Catherine, aux épluchettes de blé-d'inde, dans le temps des Fêtes, surtout aux jours gras. On venait me chercher, le dimanche soir, pour me ramener le mercredi des cendres.
- Étiez-vous connu seulement à Sainte-Scholastique?
- Seigneur du bon Dieu, on me connaissait dix lieues à la ronde! J'allais jouer dans toutes les paroisses environnantes: Saint-Placide, Saint-Canut, Saint-Benoit, Saint-Eustache, Lachute, Terrebonne. Quand il y avait des fêtes champêtres, et que Monsieur le

- Curé "faisait mon annonce", tout le monde se rendait. J'ai déjà été jouer à Montréal, dans un bal. Je m'en souviendrai toujours: la salle était remplie, une grande table était dressée dans le coin, et c'était moi qui "faisais la musique".
- Vous aviez donc jamais la chance de danser.
  - Bien oui, "je jiguais" à deux en jouant mon violon dans le dos.
  - C'est presque incroyable!
  - Demande à Horace, le voisin, à Henri, en face, à Maxime Nepveu, à Théodulc, à Omer Carrière, eux, Ils doivent s'en souvenir certain.
  - Comme ça, vous n'étiez pas seulement musicien, vous étiez danseur?
  - Je jouais du violon, je "jiguais" à deux, j'étais "beau chanteux" (chanteur).
  - C'est encore un autre de vos talents! Vous souvenez-vous encore de vos vieilles chansons?
  - J'ai bien chanté: "A la façon de Barbari, mon ami".
  - Elle a l'air bien comique, cette chanson-là!
  - C'était bien drôle aussi. C'est "la légende" d'une noce, où tout le monde avait été malade pour avoir trop mangé.
  - Vous aviez le tour de la chanter, je suppose . . .
  - Je faisais bien rire les "veilleux". Il y avait aussi: "Les Rois mages", ça c'était dans le temps du jour de l'an, comme de raison. Ça commençait:
- "C'est les rois, le roi des rois  
C'est notre modèle  
M. le Curé m'a demandé  
Acceptez-vous "Adèle".

Le "restant" . . . je l'ai oublié.

Il y avait la chanson "Le braconnier". Si vous me laissiez le temps d'y penser, je la retrouverais toute, cette chanson de ma vieille mère.

A part de ça, je me rappelle encore ma chanson quand "j'allais voir les filles": "Un jour il m'a pris fantaisie". C'était la chanson préférée de ma vieille.

J'ai dû retourner plusieurs fois pour réunir les bribes de ces deux vieilles chansons.

Grâce à un autre "chanteur" de Belle-Rivière, Monsieur Albert Lalande, âgé de soixante-huit ans, à qui Gédéon les avait chantées, j'ai pu retracer, au complet, ces deux vieilles mélodies.

## LE VIEUX BRACONNIER

Dans le pa-ys on m'ap-pel-le Pier-re le vieux  
bra-con-nier. Et j'é-tais, on s'en rap-pel-le, la ter-reur du  
beau gi-bier. Main-te-nant qu'u-ne cou-ron-ne de che-veux  
blancs me coiff', je bra-con--ne, je bra-con-ne  
un la-pin, par ci, par là! Je bra-con-ne  
je bra-con-ne un la-pin, par ci, par là!

Transcription : G. Lalande, p.s.s.

Quel rythme, quelle harmonie, dans cette musique! Le Père Gédéon, après maintes supplications, et le réconfort d'un "bon petit coup", les chantait d'une voix chevrotante et faible, s'accompagnant de gestes, sans oublier le pied qui tape par terre, métronome du temps jadis.

Quel est l'auteur de la fameuse mélodie "le vieux braconnier"? D'où vient-elle? Je n'ai rien pu découvrir à ce sujet. Etant très profane en science musicale, je ne puis donner un commentaire complet de cette vieille chanson. Mais elle a, dit-on, une belle tenue musicale, des phrases parfaitement balancées, avec des cadences bien en place. La musique est toute simple, naïve, c'est ce qui en fait le charme. Les paroles sont bien fines. Pierre, ce grand chasseur, s'est résigné à mourir après une vie mouvementée, c'est pourquoi "il braconne, il braconne quelques jours par ci, par là".

Le vieux Gédéon était "fervent" de la musique! C'était un "artiste" de son temps. N'est-ce pas merveilleux de manier sa voix aussi bien que son archet? Aussi lui pardonne-t-on de chanter "Le braconnier" avec un rythme de 6/8, quand c'est probablement du 2/4.

#### LE VIEUX BRACONNIER

Dans le pays l'on m'appelle  
Pierre le vieux braconnier  
Et j'étais on se rappelle  
La terreur du beau gibier  
Maintenant qu'une couronne  
De cheveux blancs me coiffe  
Je braconne, je braconne  
Un lapin par ci, par là  
Je braconne, je braconne  
Un lapin par ci, par là

J'étais un buveur terrible.  
Et le vin blanc, rouge et noir,  
Descendait comme en un crible,  
Dans mon vaste réservoir.  
Je buvais plus que personne,  
Maintenant, ce n'est plus ça,  
Je braconne, je braconne  
Un p'tit coup par-ci, par-là ] bis

La fortune avec sa roue  
Me fuyait de plus en plus,  
Et j'avais - ah! je l'avoue  
Autant d'amis que d'écus.  
Maintenant que ma main sonne  
Quelqu'argent qu'on me légua  
Je braconne, je braconne  
Un ami par-ci, par-là ] bis

J'ai pitié de la souffrance,  
Car j'ai souffert bien souvent.  
Le pauvre vit d'espérance,  
Mais il faut du pain pourtant.  
Quelquefois, j'ai fait l'aumône,  
Béni soit qui m'le rendra  
Je braconne, je braconne  
Quelques sous par-ci, par-là ] bis

Autrefois, près d'une femme.  
Je me posais en vainqueur,  
Et j'ai fait - Ah! c'est infâme,  
Fait soupirer plus d'un cœur,  
Maintenant, que Dieu m'pardonne!  
Adviendra ce qu'il voudra.  
Je braconne, je braconne,  
Un baiser par-ci, par-là ] bis

Maintenant, la chose est claire,  
Mon voyage est terminé.  
On dirait que sur cett' terre  
Le bon Dieu m'eut oublié.  
En attendant qu'il me donne  
L'ordre qui trop tôt viendra  
Je braconne, je braconne  
Quelques jours, par-ci, par-là ] bis

Plus intéressante et plus originale est cette chanson "Un jour m'a pris fantaisie". Voyez-vous le jeune Gédéon, personnifier le galant de cette chanson! Il avait bien raison de dire: "Ma pauvre vieille Marie l'aimait bien celle-là!"

Quel cachet d'antiquité ressort de cette musique! Elle ressemble beaucoup à du chant grégorien. La finale surtout en est très caractéristique. Comme dans toutes ces vieilles mélodies, les tons sont francs et entiers: il s'en dégage un parfum de noblesse et de vétusté, qui doit charmer les collectionneurs et les connaisseurs.

#### UN JOUR, M'A PRIS FANTASIE

Un jour, m'a pris fan - - tai - - sie, ah! d'u - ne  
 fille à re - - cher - - cher. Un jour, m'a  
 pris fan - - tai - - sie, ah! d'une fille à re - - cher -  
 cher. J'ai parcou - - ru tout l'A - mé - rique. Je suis r've -  
 nu, dans l'Can - - da. Les fill' ne sont pas chér', par  
 là. Mais on n'a sept pour la queue d'un rat.

Transcription : G. Lalande, p.s.s.



## UN JOUR, M'A PRIS FANTASIE

Un jour m'a pris fantaisie  
Ah! d'une fille à rechercher  
Un jour m'a pris fantaisie  
Ah! d'une fille à rechercher,  
J'ai parcouru tout l'Amérique  
Je suis r'venu dans l'Canada  
Les fill'ne sont pas chër'par là  
Mais on n'a sept pour la queue d'un rat

Par un beau dimanche au matin ]bis  
Un beau galant qui me survient ]bis  
Ah! bonjour donc, Monsieur, Madame,  
Et vos enfants pareillement.  
N'auriez-vous pas mais une fille  
Qui désirerait un amant?

Elle est dedans son lit couchée ]bis  
Je vais aller la réveiller ]bis  
Laissez-y mettr'sa belle'jup'blanche  
Son beau corset, son beau mant'let.  
Je lui verrai mais la figure,  
Et j'vous dirai si ell'me plaît.

Mais en sortant d'son cabinet  
A dit: "Poupa, y'est pas trop laid." ]bis  
Quoiqu'il n'ait pas un peu la mine  
D'un officier mal rapporté,  
Ah! j'estim'mieux le prend'de même,  
Que de risquer de m'en passer.

Mais les voilà tous deux plantés, ]bis  
C'était pour mieux s'complimenter ]bis  
Tout en parlant de leur ménage,  
Ell'dit: 'j'ai un'bell'p'tit'vach'caill'".  
Moi j'ai aussi un p'tit poulin,  
Qu'y'a eu dix jours, hier au matin.

Voilà, vous connaissez maintenant "Le vieux Gédéon Laframboise" et son histoire. Tonnelier, ce n'est pas un métier banal, il méritait bien d'être sorti de l'oubli. Le jour où j'ai contenté ma curiosité, j'ai fait deux heureux: le bon vieux Gédéon se sentait tout ému de remuer ces souvenirs si chers à son coeur. Et moi, j'appréciais une fois de plus Belle-Rivière, pays qui, chaque année, m'attire et me retient. Toujours j'y découvre, avec étonnement, une mine de merveilles inconnues et ignorées.

## Des Petites CHAPELLES... VIDES

Marie-Michelle Renaud-Desrochers

Si un jour vous avez le goût d'une randonnée pédestre en terrain accidenté vous irez sans doute vers Oka et sa montagne. Le ciel et le lac se confondent dans un cadre de verdure, l'air y est si bon, le silence si profond et puis . . . il y a les petites chapelles imposantes dans leur simplicité . . . mais elles sont vides!

Peut-on laisser tomber dans l'oubli les chefs-d'œuvre historiques qu'elles contenaient? Ce serait, à mon sens, faire preuve d'ignorance et d'ingratitude envers ceux qui nous ont précédés que de contribuer à per-

pétuer cette indifférence.

Dans ces petites chapelles, il y avait des bas-reliefs qui ont dû y être retirés dans un souci de conservation car les vandales étaient passés (et passent encore). Les originaux sont à la Galerie nationale à Ottawa, de temps en temps ils circulent en exposition itinérante. Il y a quelques années ils sont passés au Musée des Beaux-Arts.

Afin de revivre des gestes posés il y a deux cents

ans, de permettre à tous et à chacun de réaliser ce qu'étaient ces bas-reliefs, de connaître les techniques artisanales de l'époque, de réaliser ce qu'il en coûte, aujourd'hui, pour restaurer, reproduire une œuvre antique, pour voir et se rappeler ce qu'étaient ces bas-reliefs, aujourd'hui déménagés, pour toutes ces raisons et bien d'autres, le Centre d'art la Petite Eglise a accepté le défi d'une reproduction, qui elle, nous le souhaitons, pourrait être un témoignage des originaux.

Afin de réaliser ce projet nous avons fait appel à des spécialistes qui partageaient ce même souci.

Serge Bourdon: Seize ans de métier en sculpture  
Ex-enseignant en arts plastiques à la CECM  
Membre actif de la Société d'histoire de Longueuil  
Initiateur du projet des ateliers du Vieux Longueuil dans le cadre de la conservation du vieux collège  
Spécialisé en art religieux  
A réalisé la conception des boîtiers pour les médailles du Québec en 1978  
Travaille présentement à la conception de deux éditions d'art, l'un, le livre Kamouraska, l'autre, Scénario J.A. Martin, photographie.

Susan Heller: Etudes au Ipswich Art School puis au Bromley College of Art à Londres. Enfin à l'université Queen's de Kingston  
A fondé avec un groupe d'amis l'Atelier 29 à Rosemère  
A mis sur pied "Héritage Hemmingford" dans le but de sauver le vieux couvent construit en 1865  
Dans le domaine artisanal, fait des recherches et des créations de courtes-pointes, recherche en filage et en teinture végétale.  
Aquarelliste renommée.

Johanne Lamoureux: Etudiante en maîtrise au département d'histoire de l'art à l'Université de Montréal  
Attachée de recherche au même département  
Recherchiste en Sciences humaines pour le gouvernement du Canada et du Québec.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de ces spécialistes concernant l'expérience vécue tout au long de la réalisation de ce projet.

Le bas-relief sera peut-être exposé au parc d'Oka bientôt.

## REPRODUCTION du bas-relief

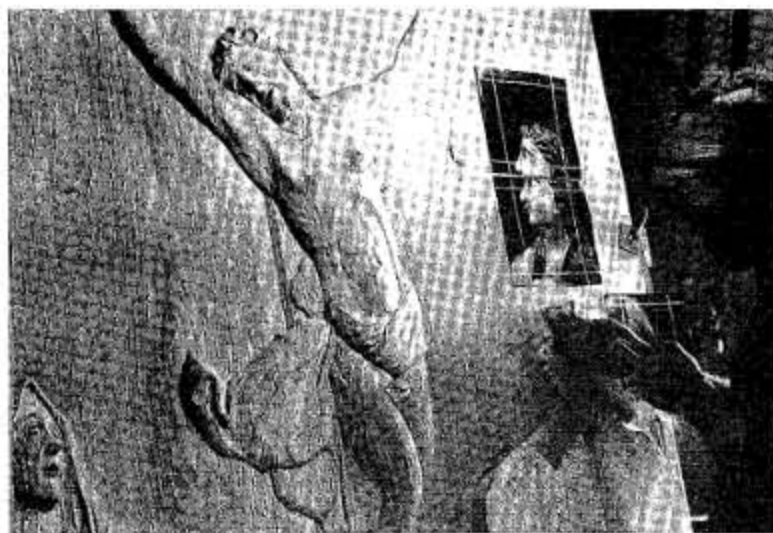
### « LA CRUCIFIXION »

Serge Bourdon

Le travail relatif à la reproduction du bas-relief "La Crucifixion" commence pour moi le 5 mars 1978 alors que je profite d'une visite populaire à la Galerie nationale à Ottawa pour prendre contact avec le responsable des services éducatifs de la Galerie, Monsieur Jean-Yves Paquet. Il faut dire ici que c'est à la Gale-

rie nationale que les sept bas-reliefs du Calvaire d'Oka sont conservés et qu'ils y sont en dépôt. D'ailleurs, l'ouvrage qui m'a servi de référence est une monographie préparée en 1974 pour la Galerie nationale par Messieurs Jean Trudel et John R. Porter qui étaient à l'époque respectivement conservateur et conserva-

## Le bas-relief de «La crucifixion»



teur adjoint de l'art canadien ancien.

Donc, le 5 mars 1978, Monsieur Jean-Yves Paquet, responsable des services éducatifs de la Galerie nationale m'invite à lui faire part du projet du Centre d'art de la Petite Eglise en m'assurant qu'il me dirigera vers les services appropriés de la Galerie. Ce que je fais le 21 avril 1978 en faisant parvenir à son attention une lettre expliquant le projet; j'en profite pour me renseigner sur les services offerts par la Galerie et pour soumettre les techniques de reproduction qui s'offrent à moi.

Le 25 avril 1978, il me fait savoir qu'il a transmis le tout à Monsieur Ian Hodkinson, chef du laboratoire de conservation et de restauration de la Galerie nationale. Finalement, j'obtiens un rendez-vous pour le 5 juillet 1978. La rencontre a lieu à la Galerie nationale à Ottawa. Monsieur Robert Derome, conservateur intérimaire de l'art canadien ancien et Monsieur Ian Hodkinson, chef du laboratoire de conservation et de restauration m'y reçoivent et manifestent de l'intérêt pour le projet. Ils proposent les services de la Galerie au niveau d'une expertise sur la pigmentation ainsi que sur l'essence du bois; de plus, ils proposent que des rayons-X du bas-relief soient pris au laboratoire de la Galerie. J'obtiens également l'autorisation de photographier le bas-relief et de faire tous les relevés nécessaires à la reproduction. Il aurait été intéressant de pouvoir prendre une empreinte mais la chose ne s'est pas avérée possible. Nous nous quittons après avoir fixé notre prochaine rencontre au laboratoire de la Galerie les 8 et 9 août 1978.

Lors de cette rencontre, je suis accompagné de Pierre F. Duquet qui s'est occupé de la conception et de la fabrication de la grille de repérage de même que du scénario photographique. Le 8 août, toute la journée est occupée à prendre des relevés en différents points du relief et des photos.

La grille de repérage nous permet de prendre une photo à tous les 6 pouces carrés; par la suite, nous n'aurions qu'à agrandir la photo 6" X 6" pour l'exécution de la sculpture.

Le 9 août, nous terminons de prendre les photos; nous devons par la suite travailler avec le responsable des radiographies du laboratoire de conservation mais il ne se présente pas et nous repartons sans avoir l'ex-

pertise et les radios. J'ai quand même suffisamment de matériel pour faire un scénario de la construction du bas-relief qui est le suivant: le panneau est composé de 5 planches collées entre elles de 2 pouces d'épaisseur environ dans lesquelles on a exécuté une taille directe et qu'on a encadré. Le tout est en noyer cendré et on peut remarquer plusieurs rossignols. Par exemple, on a donné plus de relief aux mains de la Madone et à celles de St-Jean en ajoutant environ 1/2 pouce de plus.

Ici j'aimerais mentionner qu'un examen sommaire des sept bas-reliefs me permet d'apporter certaines précisions:

Les techniques de construction et de sculpture diffèrent d'un relief à l'autre par exemple: "La Crucifixion" et "l'Ecce Homo" forment une paire. Une autre paire est formée par "La Flagellation" et "Le Crucifiement". Quant à "La Rencontre de Sainte-Véronique" et "La Déposition de Croix" ils sont semblables mais diffèrent au niveau des moulures et de l'assemblage. À part "La Crucifixion" et "L'Ecce Homo", les autres bas-reliefs ont été sculptés selon une technique procédant par appliqués.

Donc, ou bien les bas-reliefs n'ont pas tous été réalisés par le même sculpteur ou le sculpteur a changé plusieurs fois d'idées en cours de route car les techniques de sculpture passent de la taille directe, procédé beaucoup plus long, à l'appliqué qui est une technique plus rapide d'exécution. De plus, les techniques d'assemblage des panneaux diffèrent de même que les moulures. Il serait très intéressant de pousser plus à fond la recherche à ce niveau.

La Galerie nationale me confirme que le bois est bien du noyer cendré. Cela présente certains problèmes car c'est un bois de plus en plus rare surtout dans les dimensions qui me sont nécessaires. C'est alors que Marie-Michelle Desrochers, coordonnatrice du projet, m'apprend que les frères Philippe et Donat Légaré, du Moulin Légaré, possèdent le bois nécessaire à la réalisation du bas-relief. En effet, il y a quarante ans, on avait coupé du noyer cendré et depuis ce temps, les planches reposaient sous un abri couvert. Les pièces de bois étaient de la dimension voulue, provenaient du même arbre, avaient pris leur temps pour sécher et venaient de la même région! Une chose intéressante à mentionner au sujet du noyer cendré



est que ce bois a les mêmes propriétés que le cèdre c'est-à-dire qu'il résiste à la putréfaction. Par contre le noyer cendré se travaille aussi bien que le pin alors que le cèdre se sculpte très mal. Guernon a sûrement utilisé ce bois sachant que les bas-reliefs seraient exposés dans des chapelles non chauffées donc très humides. Le beau grain du bois ne l'a pas influencé puisque ces bas-reliefs seraient polychromés.

Le 7 octobre 1978, je suis en possession de tous les éléments. Je peux définir exactement les coupes de mon bois pour le collage du panneau. Le traçage du dessin sur papier, grandeur réelle, me permet de déterminer la disposition des planches de mon panneau. Ensuite, je rabotte les planches sur leur partie arrière puis je les colle ensemble. De nouveau, je rabotte l'arrière du panneau pour enlever les joints de colle. Ensuite, une couche de latex blanc est appliquée sur la face du panneau pour faciliter le traçage du dessin par projection d'une diapositive. La projection de la diapositive permet de bien situer les personnages et d'éviter tout déplacement lors de l'ébauche des personnages. Cela a été possible parce que j'ai délimité mes personnages en creusant à la toupie jusqu'au maximum de la profondeur soit environ 1/2 pouce.

Ensuite le travail de sculpture commence sur les personnages. Maintenant que j'ai terminé le bas-relief, je peux dire que les grandes difficultés ont été rencontrées au niveau des drapés alors qu'au début j'aurais cru le contraire. Les mouvements des plis ne sont pas nécessairement naturels. Il m'a fallu transcrire des creux et des bosses et non pas des mouvements, de là la difficulté.

Le personnage qui a causé le moins de problèmes, c'est celui du Christ. Les drapés sont presque inexistants et le mouvement du corps est plus facile à suivre. Un détail amusant au sujet de ce personnage c'est l'oubli que Guernon a fait d'un bout de croix situé entre les genoux et les pieds, alors que sur la peinture qui lui avait servi de modèle, on le voit très bien. J'espère, pour ma part, n'avoir rien oublié.

Dans le personnage de St-Jean, comme le pouce était absent, je me suis permis de garder le bois à cet endroit à l'épaisseur maximum de mon panneau.

Au moment de l'ébauche de la main droite de St-Jean, j'ai "frappé" ce qu'on pourrait appeler un noeud au niveau du poignet. J'ai dû appliquer un rossignol qui couvre une partie de la manche et de la main jusqu'à l'épaule. Ensuite, j'ai fait comme Guernon et j'ai rajouté une épaisseur sur la main droite de St-Jean. Une épaisseur a également été rajoutée sur les mains de la Madone tout comme Guernon l'avait fait. Sur mon panneau, vous remarquerez une pièce rectangulaire; il y avait un noeud à cet endroit et je l'ai recouvert. Sur le bas-relief de Guernon, il y en a plusieurs.

L'encadrement a été réalisé par Pierre F. Duquet. Pour ce faire, il a dû façonner 2 rabots pour leur donner la forme de la moulure. Une fois la moulure exécutée, il a procédé à l'entaille des tenons et mortaises pour chaque coin. Par la suite, il a pratiqué la rainure qui reçoit le panneau lors de l'assemblage. La seule étape de l'exécution de l'encadrement représente 45 heures de travail.

Finalement, une fois le bas-relief exécuté, le bois a été laissé à nu puisqu'il devait être polychromé par Madame Susan Heller.

En conclusion, il est certain que la reproduction aurait pu être encore plus fidèle en utilisant des procédés plus mécaniques tel le moulage, le pantographe, etc . . . Par contre, je crois que nous y avons gagné en procédant de façon manuelle. Nous avons pu revivre aujourd'hui sensiblement la même démarche que François Guernon dit Belleville, qui, vers 1775, s'inspirait d'une toile pour exécuter son bas-relief. Bien sûr, je suis parti de photos. Mais, à mon avis, partir d'une toile ou d'une photo représente le même type de défi: transmettre sur le bois un relief qu'on doit interpréter à partir d'un médium qui n'en est pas un de relief mais de couleurs.

## La PEINTURE du bas-relief

### «LA CRUCIFIXION»

Susan Daly-Heller

Ce projet que j'ai réalisé l'hiver dernier m'a grandement intéressée. Cet intérêt se situe à un double niveau. D'une part il est très important que nos jeunes connaissent mieux leur héritage et leur histoire. Dès qu'ils comprendront mieux les choses du passé, ils sauront les apprécier et éviteront de les détruire. Il me semble évident que c'est par ignorance que l'on a abîmé les bas-reliefs.

D'autre part cette région du Québec . . . est près de mon cœur! C'est un plaisir pour moi que de contribuer à la restauration d'une oeuvre dans cette région historique.

Avant d'entreprendre mon travail de peinture je me suis rendue à la Galerie nationale à Ottawa où j'ai longuement parlé avec M. Hodgkinson qui est le chef du laboratoire de recherche. Deux choix s'offraient à nous, ou bien une recherche approfondie définissant tous les composants des couleurs et des mélanges naturels ou chimiques afin d'arriver à reproduire ce qu'aurait été le bas-relief à son état initial, ou, le reproduire le plus fidèlement possible tel qu'il nous est parvenu aujourd'hui, dans ce style vigoureux et non raffiné.

Nous avons choisi la seconde possibilité, en fait, il n'y avait presque pas de choix car il s'avérait très difficile de faire les prélèvements pour fins d'analyses des échantillons de peinture sans détériorer ou altérer le bas-relief lui-même. Selon les recherchistes,

les bas-reliefs ont été repeints en 1875, donc un siècle après la peinture initiale, cette retouche du XIXe siècle s'adressait aux Américains. Compte tenu de la société française du XVIIIe siècle, de ses goûts, ses styles, il est très probable que le travail de peinture effectué en 1875 soit très différent de la première couche de 1775!

Les bas-reliefs originaux étant à la Galerie nationale à Ottawa, j'y suis retournée et j'ai eu la permission de peindre des croquis et de prendre des photos.

Avant de peindre le bois il est nécessaire de le "saisir" et j'ai utilisé l'ancienne méthode soit la "colle de peau de lapin". J'en ai appliqué trois couches sur le bas-relief à une journée d'intervalle entre chacune. Lorsque le produit fut bien séché, j'ai sablé le tout avec un papier fin de type "garnet".

Les deux premières couches de peinture furent en blanc de plomb. C'est uniquement lorsque ces deux couches furent bien séchées que j'ai pu commencer avec les huiles. J'ai utilisé les couleurs de terre: ocre, ambre, chrome, etc . . . ; les bleus: prussien et ultramarin; les rouges: alizarine et vermillon.

Durant mon travail je me guidais sur les diapositives prises à la Galerie nationale afin de respecter le plus possible la reproduction exacte de la peinture. Telle a été ma contribution à la réalisation de ce projet.

# Les fonctions magiques du CALVAIRE

D'OKA

Johanne Lamoureux

L'engagement de chercheuse que je pris il y a près de deux ans auprès de "La Petite Église" de St-Eustache était une première expérience professionnelle. En tant que montréalaise, je connaissais peu l'histoire du calvaire d'Oka et en tant qu'étudiante en histoire de l'art, j'avais jusque là assez peu réfléchi sur les biens du patrimoine et les façons d'en traiter. Puisqu'il sera question plus loin du salut des âmes, disons que je pense m'être rachetée depuis. J'espère toutefois que ceux à qui j'ai dû cette première chance, les initiateurs du projet Madame Marie-Michèle Desrochers et Monsieur Philippe Légaré ainsi que plus près de moi Monsieur Alain Laframboise, professeur à l'Université de Montréal, ne m'en voudront pas de n'apporter ici aucun document ou fait nouveau, ni même à la limite aucune preuve de ce que j'avance, rien d'autre en somme que le désir d'une parole nouvelle, plus amoureuse, dans notre approche d'un patrimoine sur lequel tout reste encore à dire.

Car précisément, ce travail m'aura incitée à redéfinir nos approches du patrimoine. Le patrimoine est une redécouverte des dix dernières années: après une longue période de désintéressement, c'est aujourd'hui à savoir qui en sera le plus affamé. Mais dans cette nouvelle gourmandise, et peut-être à cause d'elle, il apparaît que nous refaisons toujours le même geste, la même démarche inachevée: nous inventorions. Privés trop longtemps de nos valeurs historiques et artistiques, nous ne savons désormais que les compiler, dépister de nouveaux éléments, de nouvelles dates, les concocter en vue de panégyriques plus longs: nous sommes en voie de devenir les Sherlock Holmes du patrimoine, toujours en quête de meilleurs indices.

Nous entassons nos biens culturels comme un avare son or. Mais nous ne les interprétons jamais! Comme si les valeurs du patrimoine, malgré notre présent engouement, recélaient encore quelque chose de tabou, comme si elles étaient après tout trop inconsistantes pour soutenir un discours autre qu'historique ou comme si on craignait ce qu'après l'inventaire, ce discours pourrait révéler. Or l'idée même du projet du Centre d'art de St-Eustache contenait le germe d'une approche différente et cette ouverture, il l'a maintenue tout au long de son déroulement sans jamais se démentir, grâce à l'esprit de ses animateurs et à l'appui qu'ils ont reçu du Service d'animation de la Direction générale du patrimoine (Min. des Aff. culturelles) particulièrement en la personne de Madame Suzanne Gauthier.

J'aimerais donc tenter ici de mettre avant tout l'accent sur les rapports entre d'une part l'histoire, la mise en scène et l'instrumentalité du calvaire d'Oka et d'autre part les tribus amérindiennes pour lesquelles il a été non seulement construit mais en fonction desquelles il a surtout été "conçu selon les préjugés qu'entretenait l'esprit d'évangélisation des missionnaires de l'époque. Si le Calvaire est indéniablement un site riche en valeurs historiques et artistiques, cet essai se veut toutefois plus soucieux de mener une réflexion sur les raisons de son "implantation" car celles-ci ne sont pas sans lien avec les divers conflits qui se sont cristallisés autour de lui, conflits dont on a trop dit qu'ils étaient juridiques et pas assez qu'ils étaient culturels. Or nous le savons, le patrimoine est avant tout affaire de culture.

Pour éviter d'alourdir cette présentation par de trop nombreuses notes en bas de pages, j'ai préféré ne mentionner qu'à la fin les références bibliographiques complètes et ne les indiquer que par abréviation (initiales de l'auteur et page) dans le texte même lorsque des précisions devenaient nécessaires. Je suis plus particulièrement redevable à la monographie de Jean Trudel et de John Porter en ce qui concerne l'information historique et à l'excellent ouvrage du professeur François-Marc Gagnon, *La Conversion par l'Image*, pour ce qui a trait aux concepts théoriques.

## I - Origines des calvaires

C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que les Franciscains se virent accorder la garde des Lieux Saints de Palestine. Soucieux de mener à bien leur nouvelle mission, ils suscitèrent parmi les croyants une dévotion supplémentaire, celle de la Croix, à laquelle ils assurèrent la plus large diffusion possible (T. & P. p. 35). Par ses *"Méditations sur la vie du Christ"*, un Franciscain italien avait accentué l'aspect réaliste de la Passion. Mais Porter et Trudel nous apprennent aussi que c'est probablement un mystique dominicain qui fut "un des premiers, au XIV<sup>e</sup> siècle, à recréer dans ses méditations un chemin de croix lui permettant de revivre en esprit les étapes de la Passion alors qu'il se déplaçait autour de son cloître" (ibid.).

Les Lieux Saints n'étant pas à la portée de tout le monde, il semble que dès cette époque, on commença à reconstituer les derniers moments du Christ "en marquant chaque arrêt de sa montée au calvaire par un jalon (. . .) et en tentant d'établir la distance réelle parcourue entre ces étapes" (ibid.). Dans le même esprit, on eut bientôt l'idée de recréer des calvaires dans des sites qui rappelleraient l'ascension du Christ sur le Golgotha: ainsi furent "aménagés" les premières "montagnes sacrées".

Les thèmes de la Croix et du Chemin de croix reprirent de la vigueur à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et continuèrent sur cet élan jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup>. En 1731, le pape décréta qu'il y aurait quatorze stations au Chemin de la Croix mais il fallut près d'un siècle (l'infailibilité papale n'ayant pas encore été proclamée) pour que les communautés finissent par s'ajuster au désir pontifical. Aussi pendant tout le XVIII<sup>e</sup>, le nombre des stations resta variable (N.C.E. vol. XIV, p. 832).

## II - Les croix en Nouvelle-France

La Nouvelle-France n'échappa pas à cette vogue mais le motif de la croix avait chez nous une signification plus ambiguë ce qui nous plonge directement au coeur de la rencontre culturelle qui nous préoccupe. (Seul le thème de la Vierge à l'Enfant connu dans notre histoire une expansion aussi considérable: D. & P. p. 10).

Les premières croix furent érigées par Jacques Cartier dès son arrivée en 1534. Tout d'abord on en planta une sur la côte du Labrador, mais la seconde fut dressée par les Français, le 24 juillet 1534, à Gaspé devant les Indiens réunis. Ainsi le motif de la croix, et à travers lui l'idée de Rédemption et de Salut (de civilisation quoi!), fut implanté sur notre sol dans un contexte tel que, dès l'origine le contenu politique devenait inextricable du message religieux. On continua donc allègrement à semer des croix au fur et à mesure qu'on s'appropriait de nouveaux espaces, sous le nez des Indiens qui durent assez vite (mais pas encore assez) associer ces bouts de bois à la dépossession territoriale qui les menaçait.

On imagine aisément leur perplexité. Car que prétendaient donc être venu faire ces missionnaires-colonisateurs sinon "apporter le salut" et comment l'ont-ils donc signifié, et avec eux les "découvreurs", sinon justement par une prolifération de croix? De là il est presque impossible que l'imaginaire indien n'ait pas été frappé par la contradiction qu'il y avait à ce que leur unique possibilité de salut, ou ce qu'on prétendait tel, se traduise également par l'emblème même de leur perte de droits sur la terre où ils vivaient. Cette "exaltation" de la Croix n'était donc pas que religieuse: elle manifestait implicitement ses implications politiques. Elle incarnait d'un côté le nouveau Dieu qui était mort pour "nous" sauver et de l'autre côté (de l'océan!), le nouveau Roi auquel les Indiens devaient se soumettre et pour lequel ils devaient être prêts à mourir à leur tour: le roi de France ayant résolu de rentabiliser le sacrifice de Dieu le Père mais à son propre compte.

La mode des calvaires déferla sur les colonies en même temps qu'elle renaissait en Europe. Ste-Anne de Beupré et toutes les églises de village se dotèrent d'un calvaire ou d'un chemin de croix dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement à cette éclosion de calvai-



res, on assistait, dans le même esprit mais de façon plus artisanale, au pullulement des croix de chemin. Les croix de chemin étaient des croix de bois peintes et décorées des divers instruments de la Passion, (lance, pinces, marteau, couronne, clous, échelle et autre quincaillerie du genre); on les plantait au hasard des routes et les colons y faisaient leurs dévotions au passage. En 1750, chaque paroisse en comptait deux ou trois (T. & P. p. 52). Vers la même époque, toute une littérature s'était cristallisée autour de ces pratiques. La monographie de Porter et Trudel nous en donne un bon exemple:

"François-Xavier Regnard Duplessis avait fait connaître en Nouvelle-France un miracle survenue à Arras en 1738, (. . .) miracle attribué à la croix du calvaire de cette ville. Ce miracle avait donné lieu à la publication d'un livre de J.B. LeFebvre en 1739, *La Dévotion au Calvaire*, que Regnard Duplessis s'était empressé de faire parvenir en Nouvelle-France dès 1740" (p. 36).

Duplessis avait joint ce volume à ses *"Avis et pratiques pour profiter de la Mission et de la Retraite et en conserver le fruit"*, dans lesquels il énumérait un éventail de cérémonies et de rites rattachés au Calvaire (D. & P. p. 52).

### III - La mission et le calvaire d'Oka

Vers 1671, à la fondation de Ville-Marie, les Indiens commencent à être embourgués et à partir de 1676, les Sulpiciens installent leurs pénates en permanence dans ces bourgades. La proximité des Français allant de pair avec les ravages de l'eau de vie, les Sulpiciens décident de déménager leurs "âmes" dans un endroit moins propice aux troubles de l'esprit et par conséquent aux tourments des missionnaires. En 1696, une nouvelle mission est inaugurée au Sault-au-Récollet, près de la rivière des Prairies, ce qui en faisait un lieu stratégique pour le commerce et la défense. Encore là, on trouve que les contacts entre Blancs et Indiens étaient trop nombreux et néfastes et les Sulpiciens envisagent un second déménagement, cette fois-ci sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes.

Louis XV leur concéda la seigneurie désirée dès 1718 moyennant l'obligation de défrayer les dépenses du transfert et de construire une église et un fort de pierres à la nouvelle mission. En 1722, la réins-

tallation était complétée mais les Sulpiciens n'avaient toujours pas rempli leurs engagements. Les plans de fortification se succédèrent, toujours trop onéreux, jusqu'en 1731, quand un fort de bois, assez modeste, fut enfin construit. Toutefois ce n'est qu'en 1739 que l'enceinte de bois fut remplacée par un mur de pierres.

Parallèlement à la poursuite de ces travaux, "les Sulpiciens firent construire (de 1740 à 1742) un calvaire sur le versant d'une montagne située derrière le village" (T. & P. pp.5-11).

Nous savons depuis peu que c'est bien M. Hamon Le Guen qui eut l'idée d'un tel calvaire et qu'il en assumait les frais. (Des documents découverts par Trudel en 1972 achevèrent de prouver ce que M. Maurault soutenait depuis 1925.). Le calvaire comptait sept petits édifices de maçonnerie. Quatre d'entre eux étaient disséminés dans la montagne mais n'étaient pas visibles de la plaine à cause de la forêt. Les trois autres étaient de petites chapelles situées au sommet et on pouvait les apercevoir du lac. Seule la chapelle centrale pouvait être utilisée pour le service de la messe mais tous les bâtiments, même les quatre oratoires, contenaient un tableau racontant la passion du Christ.

En 1775, ces toiles, venues de France et qui étaient elles-mêmes des copies de petits maîtres de l'art religieux du XVIIe, furent retirées des lieux parce qu'elles s'y abîmaient. On les remplaça alors, selon une idée de M. de Terlay, par des reliefs polychromes qui reprenaient exactement les compositions des oeuvres peintes. Trudel et Porter attribuent six de ces reliefs au sculpteur François Guernon dit de Belleville. Le premier de la série aurait été refait, pour d'obscures raisons, vers 1815, peut-être par Louis Quévillon.

On imagine aisément ce que dut représenter d'efforts l'aménagement d'un tel site au milieu du XVIIIe siècle: problème d'eau, de climat, d'approvisionnement et d'acheminement des matériaux. On mit deux ans à le terminer. La tradition orale des Indiens d'Oka veut que ce soit leurs ancêtres qui aient construit le calvaire sous la surveillance des Sulpiciens.

### IV - Didactisme vs culte

On a très souvent dit du calvaire d'Oka qu'il avait été conçu pour l'évangélisation des Indiens de la mis-

sion. Soit. Le terme "évangélisation" implique des fins didactiques évidentes mais qui se révèlent trompeuses à l'examen. Il suffit de se rendre aux petites chapelles du calvaire, encore aujourd'hui, pour s'imaginer ce que cette entreprise, en plein coeur du XVIIIe, avait de périlleux, de téméraire et d'onéreux, malgré une main d'oeuvre indienne "bon marché". Se peut-il que tout cet effort ait été suscité par le simple désir d'apprendre aux Indiens l'histoire de la Passion ou de céder à une mode de l'époque? Je crois que cela peut être remis en question. Car cette subite popularité de la thématique de la Passion aurait pu se traduire autrement à Oka, comme cela se produisit ailleurs où l'on construisait nombre de croix de chemin ou de chemins de croix. On ne peut pas nier qu'il eut été plus facile aux Sulpiciens d'instruire les Indiens aux moyens d'un chemin de croix. Pourquoi alors un calvaire?

Je tenterai ici de défendre l'hypothèse suivante: les pratiques impliquées dans ce type de calvaire apparaissent aux Sulpiciens comme susceptibles de se substituer aux "sorcelleries" indiennes et leur permettait de récupérer dans un contexte chrétien à la mode les rites religieux (palens aurait dit le clergé) des autochtones. Pour reprendre une opposition avancée par M. François-Marc Gagnon dans son ouvrage sur *La Conversion par l'Image* (Bellarmin, 1973), les bas-reliefs sont pertinents non pas en ce qu'ils visent à enseigner mais plutôt en ce qu'ils entraînent de déploiement, en ce qu'ils touchent au culte, au rite, à la fête. C'est, dirons-nous, l'aspect dyonisiaque de la montée au calvaire plus que ses ressources didactiques qui est révélateur des motifs de sa construction.

Il est évident que ce que nous appelons aujourd'hui les "pratiques religieuses amérindiennes" n'étaient pas reconnues comme telles à l'époque de la colonisation. La culture (les cultures) indienne(s) n'était généralement perçue par les missionnaires que comme une absence de culture parce qu'il ne s'agissait pas de leur culture. Les différences culturelles étaient loin d'être au goût du jour et se seraient de toute façon avérées un concept incompatible avec les visées d'acculturation des missionnaires et colonisateurs. Le problème tel qu'il se posait alors aux Sulpiciens n'étaient donc pas de contester les croyances amérindiennes, encore moins de les respecter, mais de guérir des âmes qu'ils prétendaient païennes de toutes ces tenaces "superstitions". Une ancienne version de l'exorcisme en quel-

que sortel!

Je me permettrai encore deux remarques sur les rapports de la thématique du Calvaire avec un auditoire amérindien. Premièrement, la Passion du Christ n'avait pas été un sujet mis de l'avant dans les premières conversions par l'image que l'on connait en Nouvelle-France. En effet, l'ouvrage précédemment cité de François-Marc Gagnon nous apprend que les Jésuites, les premiers à avoir utilisé peintures et gravures à des fins d'évangélisation des Indiens, avaient préféré au XVIIe siècle des thèmes comme le Jugement dernier, l'Âme damnée, l'Âme bienheureuse . . . Dans la représentation du Christ, le thème du Salvador Mundi (Sauveur du Monde) était le plus populaire. Et pour cause, l'allusion politique y était des plus patentes. Deuxièmement, l'épisode de la Passion est probablement le plus sanglant de tout l'Évangile. Cela devait correspondre à l'idée que les Sulpiciens se faisaient d'un sujet susceptible d'intéresser (en le détournant) le goût des Amérindiens qu'ils prétendaient barbare. Aussi a-t-on choisi dans la Passion les moments les plus particulièrement violents: la Flagellation, l'Ecce Homo (le Christ présenté à la foule par Ponce-Pilate), le Crucifiement, la Crucifixion. L'Agonie au Jardin des Oliviers et la Déposition encadraient le tout plus paisiblement mais tout aussi douloureusement avec au centre de la série la rencontre apaisante avec Véronique. Il s'agissait certes d'un bon suspense dans le récit avec surtout des "moments forts".

### V - Mise en scène et détournement d'un calvaire

On voit donc se profiler le dessein d'adapter une thématique chrétienne à la mode, la Passion, selon ce qu'on croyait être les critères de jugement des Amérindiens. Ce voeu est rendu encore plus évident lorsqu'on étudie le cadre naturel du calvaire et la mise en scène à laquelle il donne lieu.

Les Sulpiciens prirent d'abord bien soin de choisir un site "sauvage" à souhait et surtout de lui préserver à tout prix ce caractère: on ne traça pas de chemin dans la montagne, on ne dégaga pas complètement les oratoires de la végétation de la forêt. On laissa la nature indomptée de sorte que ces Indiens, poussés par des valeurs culturelles différentes et qu'on n'arrivait pas à attacher au sol parce qu'ils reprenaient toujours le sentier de la forêt pour chasser se retrouvaient sur le Calvaire dans un environnement familier

où ils "évoluaient" à l'aise.

L'architecture des oratoires semble aussi avoir été conçue afin de donner plus d'impact aux oeuvres. Ainsi les quatre oratoires de la montagne sont des quadrilatères trapézoïdaux dont la façade avant est plus large que la face arrière et se trouve percée d'une grande baie rectangulaire à travers laquelle les reliefs ont littéralement l'air de surgir devant le spectateur comme des apparitions. Pour reprendre l'expression de Porter et Trudel, ce sont de véritables "Boîtes à images" (T. & P., p. 29-30).

De même l'idée en soi de remplacer les tableaux par des bas-reliefs, abstraction faite des contingences climatiques, témoigne d'un souci identique de susciter chez les Indiens une vision plus concrète, plus impressionnante du récit évoqué parce que plus naïve. On ne se livra pas non plus à une subtilité excessive dans le traitement de la couleur. Les bas-reliefs ont pris leurs couleurs actuelles vers 1875, lors d'une restauration effectuée par un M. Noël: à cette époque, on domestiquait le Calvaire en vue d'y amener une plus vaste proportion des pèlerins qui affluaient en grand nombre vers tous les sanctuaires existants, de Lourdes à Ste-Anne de Beaupré. On en profita pour retoucher la couleur des oeuvres qui jusqu'alors avait été choisie et appliquée de façon "grossière" (T. & P., p. 29-30).

Pour une population pas encore familiarisée avec notre système de figuration, ce devait être particulièrement impressionnant.

A cet égard, le remplacement des toiles par des bas-reliefs est significatif. L'idée de M. de Terlay est apparue habile non seulement parce qu'on voyait que le bois s'abîmerait moins aisément que la toile, mais pour d'autres raisons. Tout d'abord par une hiérarchie implicite des arts, les Sulpiciens devaient croire qu'un beau tableau était plus appréciable qu'un beau bas-relief surtout quand le premier venait de France... Mais il y avait aussi des motifs d'efficacité: on était persuadé que les Indiens "accrocheraient" plus à la représentation en relief, parce que "c'était plus grossier et plus vivant".

Qu'une figuration plus "grossière" ait eu plus d'impact cela peut paraître paradoxal: il y a deux façons de poser le problème: les Sulpiciens se sont-ils imagi-

né que les bas-reliefs avaient "objectivement" plus d'impact ou ont-ils simplement mis sur le compte d'une mentalité moins avancée ce qui était des problèmes culturels de lecture d'image? Les Indiens n'étaient pas familiarisés avec notre code figuratif mais pour les Européens ce code était tellement évident qu'on oubliait qu'il n'allait pas de soi. On est toujours prêt à admettre qu'il faut savoir une langue pour la lire mais on oublie trop souvent que l'image peinte aussi provient d'une activité intellectuelle et non seulement manuelle et qu'elle aussi pose des problèmes de lecture.

Comme le raconte François-Marc Gagnon, (op. cit.) on sait par Les Relations des Jésuites, les problèmes qu'ont eus les Indiens devant nos premières images: un sentiment animiste les portait à penser que ces images étaient nos dieux et non leur simple représentation. Une Vierge représentée dans trois tableaux devenait par conséquent trois femmes différentes et non trois représentations d'une même divinité. Les tableaux avec beaucoup de détails étaient peu propices à l'instruction parce que les Indiens en étaient distraits. Ils étaient généralement attirés par le rouge. L'Enfer peint de cette couleur ne leur semblait donc pas tellement maléfique et aussi on conseillait d'y ajouter des monstres à écailles jaunes et verts qu'ils lisaient bien et trouvaient terrifiants.

Jusqu'ici nous avons donc traité de la mise en place et de la représentation du Calvaire. Mais il est certain que les processions liées à la montée du Calvaire équivalaient à une récupération semblable à celle du cadre naturel. On était choqué de voir que les Indiens conservaient les chants et danses magiques et habilement, au lieu de les en priver, les Sulpiciens avaient renforcé ces éléments mais dans une sauce catholique. Ainsi on avait formé un chœur d'Indiennes et on organisa à quelques reprises de splendides processions. (Trudel et Porter racontent celle qui suivit l'arrivée de la statue de la Vierge en argent massif, cadeau du roi à la mission d'Oka qui avait été victime d'une épidémie). On allait remplacer peu à peu le magique par le miraculeux (d'où la légende de la source découverte par M. Piquet lors de la construction du calvaire).

On ne sait trop avec quelle assiduité avaient lieu les processions au calvaire lorsque son usage en était limité aux Indiens. Mais le parcours, beaucoup plus long qu'il ne l'est aujourd'hui, était agrémenté de

chants, et à chaque station, d'invocations en langue iroquoise qui n'ont malheureusement pas été traduites. Ces invocations chantées en forêt, entre l'herbe à puce et les moustiques, ont certes un cachet plus autochtone que catholique. M. Maurault nous apprend dans son ouvrage qu'il fallait veiller sans cesse pour empêcher les Indiens, même une fois baptisés, de se livrer à leur "examen de conscience" dont il donne l'exemple suivant:

"As-tu jonglé? As-tu fait de mauvais festins? As-tu donné à manger au méchant manitou, au tonnerre, au soleil, à la lune, au grand lièvre, au grand serpent, au grand pichou, à l'ours, à l'esturgeon? A-t-on chanté pour ta guérison? A-t-on dansé à ta santé? As-tu accompli le rêve? As-tu fait ce qu'a rêvé le sorcier?"

Il serait intéressant de pouvoir comparer structurellement plusieurs de ces "examens" avec les "invocations" chrétiennes qui les ont remplacés; plutôt que d'apprendre aux Indiens l'histoire de la Passion, ce que visaient les Sulpiciens c'est l'utilisation du Calvaire comme récupération des pratiques dionysiaques. L'efficacité didactique du Calvaire vient de là: l'événement passé (la Passion) n'est pas raconté par ou pour l'histoire mais bien par et pour la création d'un autre événement: la fête religieuse.

#### VI - Les calvaires bretons

Il est intéressant de rapprocher cette récupération de celle qui fut à l'origine des fameux calvaires bretons. (M. Hamon Le Guen était d'ailleurs un missionnaire breton!) En Bretagne, à la fin du Moyen-Age, "les prêtres préconisaient la destruction des mégalithes auxquels s'attachaient encore des traditions superstitieuses et des rites répréhensibles; néanmoins ces pratiques étaient si enracinées dans la vie paysanne que ces destructions ne s'opéraient que très lentement". (J. S.-G. p. 7)

Les curés entreprirent donc de "christianiser" ces mégalithes en y faisant graver des croix, puis des instruments de la Passion. Dans un deuxième temps, par voie de prédication, ils suscitèrent la création de monuments à Dieu et peu à peu, on assista à une véritable éclosion de calvaires de pierres qu'on pensa inspirés à la fois de la tradition des mystères médié-

vaux, (des comédiens dans un décor de pierres!) ou des enluminures de manuscrits, la région comptant de nombreux monastères. Le clergé sembla avoir gain de cause et pourtant, malgré cette récupération des superstitions paysannes, on raconte encore qu' "à Peemy, la croix de Brun et la croix de Pomeret étaient hantées par des jeunes filles possédées du diable. A la croix Ardebise en St-Donan des morts avaient l'habitude de revenir" . . . (J.S.G., p. 6)

Dans les deux cas, on se trouve devant un renforcement d'un pouvoir institutionnel pour lequel le dominé, malgré lui, désigne en quelque sorte les éléments magiques avec lesquels il serait plus efficace de l'enchaîner.

#### VII - Oka après la conquête

Aussitôt que les Anglais eurent conquis le pays, les choses se gâtèrent à Oka: les Britanniques se firent d'abord menaçants pour les communautés religieuses et les Indiens tentèrent de revendiquer la seigneurie des Deux-Montagnes comme leur appartenant. Ils soutenaient que les Sulpiciens n'avaient de droits sur le domaine que dans la mesure où ils s'en faisaient les gardiens pour les Indiens qui demeuraient propriétaires. On leur demanda des titres: ils ne purent produire que de longs colliers de coquillages qui, selon leurs coutumes, reconnaissaient un privilège acquis. On leur rit au nez. La maison-mère de Paris avait cédé tous ses titres en Nouvelle-France à sa succursale locale de sorte que les Sulpiciens, Anglais ou non dans les parages, pouvaient continuer à régner en maîtres absolus. (Le régime seigneurial ne fut aboli qu'en 1854).

Parallèlement à ce conflit qui allait s'envenimer pendant plus d'un siècle, plusieurs autres facteurs contribuèrent à la guerre des nerfs qui venait de se déclarer. Les Sulpiciens avaient voulu à tout prix attacher les Indiens au sol en leur enseignant de nouvelles méthodes agricoles afin de faire profiter leur terre seigneuriale. Les Indiens, pour leur part, passaient l'hiver en forêt et montraient, semble-t-il, peu d'intérêt pour l'entretien des lieux, souvent délabrés, qu'ils habitaient. Nous touchons là une différence culturelle essentielle: le mode de vie des Indiens étant, comme le souligne Pariseau, centré sur le "living" alors que le régime de vie des Blancs tourne autour du "getting" (C.P., p. 62). Cette opposition fondamentale devait se refléter dans tous les secteurs de la vie quo-



tidienne; habitation, loisirs, religion, alimentation. Dans ce même ordre d'idées, Rémy Savard rappelle: "à la réserve de la Romaine sur la Basse Côte-Nord, un informateur d'environ 67 ans utilisait la farine comme point de référence chronologique: c'était avant la farine, après la farine. (. . .) Un narrateur considérait les Blancs comme des gens qui produisent leur nourriture par opposition aux Indiens qui la poursuivent." (R.S., p. 8)

Et Savard ajoute ce commentaire éloquent qui mérite d'être cité intégralement:

"Ces hommes (les Indiens) profondément religieux firent bon accueil aux rituels des nouveaux venus, dont les sorciers à robe noire faisaient tourner au-dessus de leur tête une rondelle de pain blanc, qui dut leur apparaître comme l'emblème de notre civilisation agricole. On ne peut d'ailleurs manquer d'être frappé par le parallélisme entre les descriptions concernant le pain dans nos sociétés paysannes, et celles auxquelles devaient se soumettre ces chasseurs dans leurs rapports avec la viande: offrandes aux êtres surnaturels, consommation complète, respect, etc." . . . (R.S., p. 8)

Dans la même perspective dichotomique, nous avions précédemment une structure intéressante à opposer à l'eucharistie à travers laquelle nous nous nourrissons de Dieu: qu'on se rappelle l'examen de conscience rapporté par M. Maurault; "as-tu donné à manger au grand manitou, au tonnerre, au soleil", etc.

Bref la nature du conflit qu'on a toujours euphémisé sous l'épithète "juridique" étant essentiellement culturelle, les tensions s'accumulaient. Une crise ouverte devenait inévitable. Et pendant ce temps, les Sulpiciens entreprenaient de faire un nouveau visage au calvaire. On voulait désormais un calvaire pour les "Blancs"

### VIII - Les grands pèlerinages

Notre en-tête est paradoxal; nous voulons souligner par là que nous avons délibérément choisi de ne pas traiter longuement de cette période glorieuse du calvaire d'Oka (cir. 1867-1900) parce qu'à parler du phénomène des pèlerinages, on oublie toujours la révolte indienne qui, à la même époque, mit pratiquement

le village à feu et à sang.

En 1867, les Sulpiciens faisaient construire un quai à la mission pour l'arrivée des bateaux à vapeur, (ils avaient d'ailleurs des parts dans la compagnie de navigation). Le village délaissa le nom de Lac des Deux-Montagnes pour celui d'Oka, plus laconique et plus pratique pour le département des Postes: la région se refaisait un nouveau visage. Il y avait du pèlerinage dans l'air. Les bas-reliefs furent restaurés (1875-76) et des voies d'accès moins périlleuses furent aménagées sur le mont Calvaire. Chaque année, pendant plus d'un quart de siècle, le dimanche de la mi-septembre, fête de l'Exaltation de la Croix, allait amener des milliers de fidèles de Montréal ou d'ailleurs qui venaient par le vapeur. Avec le progrès des moyens de transport, on connaissait partout en Occident un nouveau mode de tourisme intérieur: en France, après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception (1854), il y eut des mauvaises langues pour dire que la Vierge était arrivée à Lourdes en même temps que le chemin de fer . . .

Mais pendant que les Sulpiciens mettaient sur pied leur réseau de propagande pour les pèlerinages, les deux-tiers de la population indienne apostasiaient et devenaient protestantes, espérant par là que le nouveau gouvernement fédéral (1869) leur accorderait la seigneurie (J.P. & J.T., p. 14).

Une église méthodiste fut construite au village sans l'accord des Sulpiciens qui entamèrent de nouvelles procédures judiciaires afin de la faire démolir. (Les Sulpiciens attaquaient déjà en justice de nombreux Indiens pour commerce de leur bois et incendie de clôtures.) Ils gagnèrent et l'église fut démolie en 1875.

Deux ans plus tard, lors d'une reprise des hostilités, le feu détruisit l'église des Sulpiciens, le presbytère et les dépendances du fort: huit Indiens furent arrêtés et traduits en cour et les Sulpiciens sortirent une fois de plus vainqueurs de ce procès. La presse canadienne s'empara de l'histoire. Oka devint le centre de l'actualité et la polémique dégénéra bientôt en règlement de comptes entre les Blancs catholiques et Blancs protestants. Dans tout ce brouhaha, la popularité du Calvaire y gagna beaucoup mais la cause des Indiens et leurs revendications furent bien vite reléguées dans un fond de coulisses. Les Sulpiciens demandèrent au gouvernement que les Indiens mécon-

tents soient déménagés; c'est ainsi qu'en 1882-83 seulement, trente-cinq familles furent transportées sur un "territoire" au nord-est de l'Ontario.

Avant de conclure, j'aimerais proposer sinon un autre pèlerinage, du moins un bref et dernier "parcours" du calvaire d'Oka; parcours des nombreuses reproductions auxquelles il a donné lieu au fil des siècles et parcours des détournements qui se sont produits à travers et à côté de ces reproductions qu'on voulait tant fidèles.

### REPRODUCTIONS

Elles-mêmes inspirées d'oeuvres de certains "grands peintres", dont Rubens, des toiles de petits maîtres français, dont Restout, sont copiées par Nicolas Lefebvre à Paris et envoyées à la mission d'Oka en Nouvelle-France;

Déjà copies de copies, ces oeuvres peintes sont à leur tour reproduites en une série de sept bas-reliefs par François Guernon.

Et aujourd'hui encore, cette chaîne se prolonge: un des bas-reliefs, La Crucifixion, est lui aussi recopié par Serge Bourdon et Susan Heller.

### ECARTS

La série des "détournements" n'est pas beaucoup moins longue:

Mi-XVIIIe: la tradition iconographique classique du calvaire est adaptée aux colonies, à Oka, à des fins didactiques mais surtout magiques, pour un public amérindien qu'on disait "primitif".

Mi-XIXe: Le calvaire d'Oka est peu à peu délaissé par les Indiens qui, pour des raisons politiques et culturelles, s'en détournent et se convertissent en grand nombre au protestantisme.

Fin du XIXe: les lieux sont alors repensés et "rafraîchis" en fonction des grands pèlerinages alors à la mode, en fonction donc du folklore du nouveau public visé: la réserve de population de la région métropolitaine, le "Canadien-Français moyen".

XXe: Mais le Blanc lui aussi délaisse progressivement le Calvaire, (le nombre de pèlerins commence à décroître dès 1900, suite à une interdiction de vente et consommation d'alcool le jour de la Fête du Calvaire). Maintenant, il le vandalise, hiver après hiver, été

après été.

Plus que dans l'historique même du Calvaire, je pense qu'il faudrait refaire et approfondir ce parcours de reproductions et de détournements, cette ambiguïté des rapports entre une "norme" de grande peinture européenne et la façon dont nous nous en sommes malgré nous écartés. Ainsi pourra être mieux cernée et définie la spécificité des valeurs culturelles et artistiques du Québec dont le calvaire d'Oka demeure un bel exemple. C'est qu'à travers toutes ces reproductions il y a eu quelque part, à chaque fois réitéré, un écart vital, une différence nécessaire.

Or la voie de la différence n'est pas toujours celle de l'Histoire. C'est pour cela qu'il importe dans notre re-découverte du patrimoine de ne pas nous limiter à dresser des inventaires et des historiques, à jouer les détectives. Il faut investir le patrimoine dans de nouveaux discours, risquer des interprétations nouvelles, poser des problèmes . . . Parce que même s'ils ne sont pas résolus, ils enrichissent notre environnement culturel et intellectuel, et devant ces objets et ces histoires d'antan, ils nous laissent amoureux mais vigilants. Vigilants mais inscrits dans un monde d'aujourd'hui.

### ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- DESY, Léopold et John PORTER, *Calvaires et croix de chemin du Québec*, Editions Hurtubise H.M.H., coll. "Ethnologie québécoise", Montréal, 1973, 141 p.
- GAGNON, François-Marc, *La Conversion par l'image*, Bellarmin, Montréal, 1973.
- MAURAUULT, Olivier, *Oka, les vicissitudes d'une mission*, 1930, 29 p.
- New Catholic Encyclopedia*, McGraw-Hill, New York-St-Louis-San Francisco-Toronto-Londres-Sydney, (1967) 15 vol.
- PARISEAU, Claude, *Les Troubles de 1860-1880 à Oka: choc de deux cultures*, Mémoire de maîtrise ès arts avec spécialisation en Histoire présenté au Dépt. d'histoire de l'université McGill en mai 1974, 211 p.
- PORTER, John et Jean TRUDEL, *Le Calvaire d'Oka*, Galerie nationale du Canada, Ottawa, 1974, 125 p.
- SAVARD, Rémy, *Carcajou et le sens du monde*, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1971, 141 p.
- STANY-GAUTHIER, J., *Les Calvaires Bretons*, Editions B. Arthaud, Paris, 1950, 36 p.

# BELLE-RIVIÈRE et ses MOULINS

Germain Lalande, p. s. s.

Situé au cœur même du domaine du Lac des Deux-Montagnes, le "p'tit village" de Belle-Rivière connaît ses premières concessions de terre, en 1787. Soixante-dix ans plus tôt (1717), le roi de France concède aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice un domaine de trois lieues et demie de front, sur le côté nord du lac des Deux-Montagnes, par trois lieues de profondeur, pour y amener et organiser les Indiens, dont la présence causait des problèmes dans l'île de Montréal. Devant les difficultés rencontrées à Oka, où sont concentrés les Indiens, et en raison des dépenses énormes consenties pour mettre sur pied la Mission, le roi accorde, en 1735, une augmentation de trois autres lieues de profondeur, ce qui place la limite nord du Domaine, quelque part dans Saint-Colomban.

## PREMIÈRES CONCESSIONS A BELLE-RIVIÈRE

Ce n'est qu'en 1775 que les seigneurs concèdent les premières terres du Domaine – Oka demeurant une réserve. Ce fut d'abord Saint-Joseph-du-Lac, puis Saint-Benoît et Belle-Rivière, par la côte Saint-Vincent (côte Double) et Saint-Joachim. En 1787 donc, Thomas-Hyacinthe Gemme, dit Carrière, Antoine Gemme, les frères Charles et Germain Miville, dit Deschesnes, et Barthélémy Benoit, dit Vaillancourt, obtiennent concession de cinq terres voisines portant, au terrier seigneurial, les nos 406, 407, 408, 409 et 410. Ces terres leur sont concédées sous la désignation suivante: "Une terre de trois arpents de largeur sur toute la profondeur qu'il peut y avoir (environ 40 arpents) depuis le sud-est de la Grande rivière du Chesne, jusqu'au trait carré de la seigneurie de Mr. Dumont" (c'est-à-dire jusqu'à la limite nord-

ouest du domaine des Mille-Iles). Toutes ces terres sont concédées "à raison de dix sols tournois et d'un demi-minot de blé froment pour chaque vingt arpents en superficie, à moins qu'il y ait mention contraire dans le contrat de concession".

Notons, ici, une particularité géologique remarquable de la région où sont situées ces premières concessions. Toutes les terres, à l'est de la rivière, sont légèrement vallonnées et fortement empierrées. Par contre, celles qui sont du côté ouest sont plates avec une "terre forte" légèrement glaiseuse. On n'y trouve pratiquement aucune roche, si bien que les "habitants", qui veulent un caillou pour appuyer leur porte de grange, doivent aller le chercher à l'est de la rivière. Les concessionnaires de ces premières terres ont dû abattre beaucoup d'arbres et érocher abondamment pour préparer de belles "pièces" sur un sol riche et généreux qui donnera, par la suite, un rendement fort appréciable. Avec les pierres souvent très grosses qu'il faudra miner, ils feront des arpents de clôture que l'on retrouve encore, en partie, de nos jours. Au "trait carré" de leur terre, ils exploiteront de belles érablières qui seront connues à la ronde et qui apporteront à leurs propriétaires un revenu non négligeable.

## D'OU VIENT LE NOM DE BELLE-RIVIÈRE?

Belle-Rivière s'appelait, à l'origine, "Côte Saint-Joachim".<sup>1</sup> Cette côte comprenait alors non seulement les terres de l'actuelle côte Saint-Joachim, mais

<sup>1</sup> Côte Saint-Joachim, cf terrier de la Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes.

encore tout le territoire adjacent sur les deux rives de la rivière de ce nom, jusqu'à la limite sud du village de Sainte-Scholastique. Ce n'est que plus tard que cette dernière partie s'appellera Belle-Rivière. Cette appellation sera également donnée à la partie située au nord du village et dont les terres sont également basées sur la rivière en question, qui prend sa source, à environ deux milles et demi, plus haut. On appellera alors cette partie de la paroisse de Sainte-Scholastique: Belle-Rivière-Nord, et la partie située au sud du village: Belle-Rivière-Sud. Il faut remarquer toutefois que la localité, que l'on désigne sous le nom de "P'tit Village de Belle-Rivière", ne couvre qu'une partie de Belle-Rivière-Sud, soit du carrefour Montréal-Lachute et Sainte-Scholastique-Saint-Placide, jusqu'à environ six arpents en amont du manoir seigneurial. Le "P'tit Village" a donc moins d'un mille de longueur et son développement domiciliaire s'est fait presque uniquement sur le côté est de la rivière.

De toute évidence, cette localité tire son nom de la rivière, qui la traverse du nord au sud, avant de bifurquer vers l'est, à la croisée des routes ci-dessus mentionnées. Une ancienne carte de la seigneurie<sup>2</sup> désigne cependant la rivière sous le nom de "Grande Rivière du Chesne, appelée vulgairement Belle-Rivière". Vulgairement n'avait rien, ici, de péjoratif, bien au contraire! A l'époque, la rivière était réellement belle, surtout depuis sa sortie du village de Sainte-Scholastique, jusqu'à sa bifurcation vers l'est, deux milles plus loin. Elle présentait sur ce parcours de nombreux méandres et de multiples cascades qui la faisaient descendre de plus de cent pieds. On l'avait, sans doute, appelée "Grande Rivière du Chesne", parce qu'il existait un autre cours d'eau plus modeste désigné sous le nom de "Petite Rivière du Chesne". Cette dernière traverse une partie de la paroisse de Saint-Benoît et se déverse dans la "Grande Rivière du Chesne, à la hauteur du Petit Brûlé". Leurs eaux se fraient ensuite paresseusement un chemin dans la Fresnière, vers le village de Saint-Eustache, où elles se jettent dans la rivière des Mille-Iles, à deux pas de l'église.

## PREMIER MOULIN ET TERRES "LALANDE"

Les premiers occupants de Belle-Rivière, comprirent très tôt les possibilités énergétiques qu'offrait le harnachement de la rivière. Le notaire Pierre-Rémy

<sup>2</sup> Plan de la seigneurie, Louis Guy, en 1798, Archives de S. Sulpice.

Gagnier, qui signa de nombreux actes de concessions faites dans la localité par les seigneurs, connaissait mieux que personne ces possibilités. Il se fait concéder, le 21 mai 1796, deux terres voisines<sup>3</sup> de "Trois arpents de front sur environ trente de profondeur, à l'ouest de la Grande Rivière du Chesne". Ces terres montraient un endroit propice à l'érection d'une digue et d'un moulin à scie pour exploiter les forêts avoisinantes et fournir aux habitants de la localité le bois nécessaire à leurs constructions. Ces terres portaient les nos 418 et 419 au terrier seigneurial.

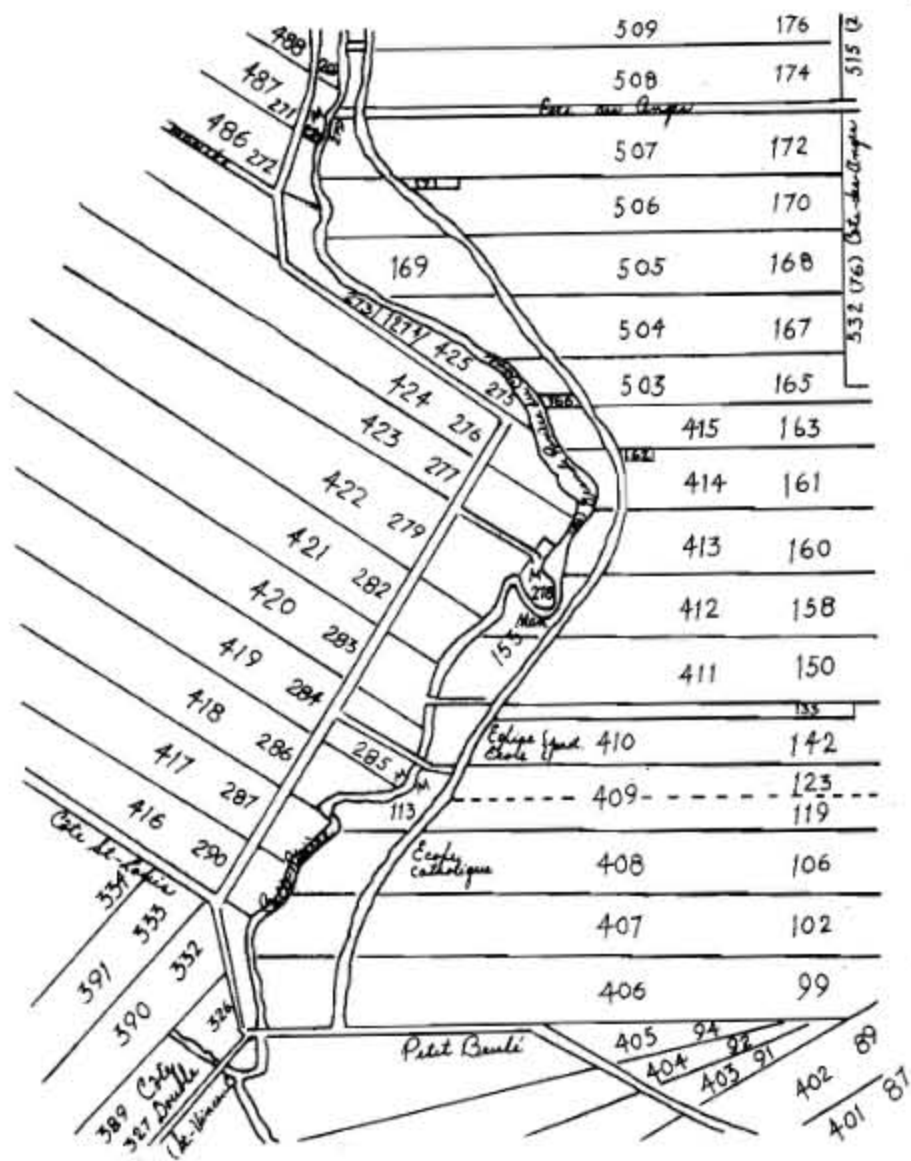
L'une d'elle – le 419 – est précisément cette terre que Joseph Lalande, notre ancêtre, acquiert de Jacques Labrie, le 17 septembre 1821, et dont les propriétaires successifs furent: Jean-Baptiste, Magloire, Josaphat, Rémi, Maurice et Jean Lalande, ses descendants en ligne directe. Fait important à signaler: cette terre 419 est située juste en face de la terre 409 concédée en 1787, à Germain Miville, de l'autre côté de la rivière, et qui devint la propriété de Magloire Lalande, notre grand-père, qui l'acheta, en 1892, de Joseph Fortier, le père de tante Cordélia, épouse du docteur Stanislas Lalande, fils de Magloire. Grand-père n'avait acquis que la moitié du 409, car depuis 1801, cette terre avait été divisée en deux parties d'un arpent et demi de largeur chacune par environ trente arpents de profondeur. La partie sud (no 119, au cadastre actuel) fut achetée par Pierre-Amable Beaulne, et la partie nord (no 123) par Michel Labrosse, dit Raymond. Grand-père avait acquis par la même occasion la terre voisine no 408 de trois arpents sur trente, du même Joseph Fortier. Il vend le tout, en 1907, à Horace, son fils, en sorte que la "terre paternelle" avait à cette époque une superficie de quatre arpents et demi de largeur sur environ trente de profondeur. En 1920, papa, dont la famille comptait déjà huit garçons, achète la terre voisine no 407 de Maxime Neveu. A la mort de papa, en 1946, maman Alexandrine Presseault hérite de tout ce domaine (7 1/2 arpents X 30) et le revend à Noël, en 1948. Or c'est précisément sur ces deux terres, no 409 et 419, qui se complètent en quelque sorte par-dessus la rivière, que furent érigés le moulin à scie et, plus tard, le moulin à carder qui donnèrent naissance, avec le moulin et le manoir seigneuriaux, au "P'tit village" de Belle-Rivière et le mirent sur la carte.

<sup>3</sup> Terrier de la seigneurie, Notaire La Chaboulliez.



## Belle-Rivière

Numéros du terrier 400-500  
 Numéros du cadastre 100-200



## BAIL DE LOCATION DU PREMIER MOULIN

Le notaire Pierre-Rémy Gagnier s'était donc fait concéder deux terres, à l'ouest de la rivière, dans le but bien avoué d'y ériger un moulin à scie. Il le fit construire, avec la permission des Seigneurs, dans les mois qui suivirent cette concession. L'année suivante, un bail avec Jean-Baptiste Normand, charpentier<sup>4</sup>, en date du 20 juillet 1797, nous apprend que le notaire loue pour neuf ans un "moulin à deux scies (. . .) construit sur la rivière du Chesne, appelée à cet endroit Belle-Rivière". Le bail, qui décrit tout l'outillage du moulin, comporte aussi la location des deux terres nos 418 et 419, "sur la devanture desquelles est construit le moulin sus-dit et sur lesquelles terres il y a environ 12 à 14 arpents d'abatis et brûlé, le reste en bois debout, lequel abatis et brûlé le bailleur (i.e. le notaire Gagnier) s'oblige à faire nettoyer (. . .) et construire une petite maison en bois rond de 24 pieds par 16". Enfin, le bail comporte également la location "d'un morceau de terre irrégulier, au sud-est de la rivière, vis-à-vis le moulin et la digue, contenant environ un tiers d'arpent de superficie tel qu'il est désigné au contrat de vente que le nommé Germain Miville, dit Deschesnes, a fait au bailleur." Le locataire du moulin et des deux terres, J.B. Normand, s'engage à "remettre, à l'expiration du bail, le moulin en très bon ordre, ainsi que la digue et la maison, pour et moyennant, chaque année, la somme de 250 livres de 20 cottes et 50 morceaux de bois de choix, planches de 10 pieds ou madriers de cloison". Ce bail nous fournit de précieux renseignements sur le premier moulin de la région, qui en connut deux autres par la suite. Érigés sur une distance d'au plus un mille et quart, tous les trois, à l'origine, avaient leur digue et fonctionnaient à l'eau, ce qui prouve l'importance de la Belle-Rivière et de son débit, à l'époque. Le premier, dont il est ici question, fut construit en 1796-97. Le second fut érigé, en 1803-04,<sup>5</sup> par les seigneurs, en même temps que le manoir seigneurial et se trouvait à huit arpents, en amont du premier. Le troisième bâti également par les seigneurs, en 1810,<sup>6</sup> était situé dans l'axe du chemin de la Côte-des-Anges.

A l'expiration du bail de location du premier mou-

<sup>4</sup> Bail Gagnier-Normand, Not. Dufaut, Archives S. Sulpice.  
<sup>5</sup> Moulin, Manoir seigneurial, 1803-04, Archives S. Sulpice.  
<sup>6</sup> "Livre de compte tenu par le procureur du Séminaire de Montréal", VIe partie, Art. VII S 14 p. 207.

lin, le notaire Gagnier vend à J.B. Plouf, le 11 février 1807, la terre no 419, en se réservant le lopin d'un arpent et demi par trois, en bordure de la rivière, où était érigé le moulin et qui porte maintenant le no 285 au cadastre provincial. Nous verrons plus loin, les réserves très intéressantes que comporte cette vente. Nous avons vu qu'en 1796, à la concession des premières terres, à l'ouest de la rivière du Chesne, toutes ces terres étaient en "bois debout". Il faut présumer qu'il en était de même pour les terres situées à l'est de la rivière. Les forêts qui couvraient alors toutes la localité devaient être très belles et très denses, si on juge par ce qui en reste, de nos jours, du côté est de la rivière. Il devait y avoir beaucoup de confères — surtout à l'ouest, tandis qu'à l'est le bois franc devait prédominer avec quantité de beaux chênes, ce qui amena, sans doute, à désigner la rivière sous le nom de rivière du Chesne. Il en restait encore quelques-uns sur la "terre paternelle", dont l'un était si majestueux et si touffu qu'on y laissait à l'abri un voyage de foin, pour la nuit ou durant les orages.

## RESERVES SUR LA VENTE D'UNE TERRE A J.B. PLOUF

Lorsque le notaire Gagnier, le 11 février 1807, vend la terre no 409,<sup>7</sup> il se réserve donc un lopin de terre d'un arpent et demi de front, en bordure de la rivière, sur trois arpents de profondeur, sur lequel sont érigés une digue et un moulin à scie. L'acte de vente en question comporte un certain nombre de réserves qui méritent d'être signalées. Il y est d'abord fait mention "d'un terrain réservé pour l'usage du moulin à scie qu'il y a audit lieu". Puis suivent une série de réserves:

"Réserve le vendeur le droit pour lui et pour le public de pratiquer un chemin de 24 pieds de large pour communiquer du chemin de front de ladite terre, (. . .) soit au moulin à scie ou à un pont, qui se trouve établi sur la devanture de ladite terre traversant ladite rivière". "Réserve aussi ledit vendeur à l'avenir le droit de faire un fossé dans ou joignant la ligne susdite du nord-est de ladite terre (419), de cette largeur et profondeur qu'il jugera convenable, depuis la rivière jusqu'au bout de la profondeur de ladite terre, pour faire passer toutes les eaux qui pourront être versées dans ce fossé, venant soit de la profondeur de la terre, soit

<sup>7</sup> Terrier du domaine, Not. Turgeon, et greffe St-Jérôme.

de chez ses voisins au nord-est."

"Réserve aussi le droit de faire des digues, s'il est jugé convenable, pour engager les eaux de passer dans ledit fossé et se rendre à la rivière pour le service du moulin, même de détourner tous ruisseaux qui pourront se trouver sur ladite ligne pour engager leurs eaux dans ledit fossé. (...) sur quel fossé ledit acquéreur, à l'avenir, ne pourra faire aucuns ponts qui puissent nuire au passage des billots en icelui (...) le pont devra avoir au moins un pied d'élévation au-dessus des plus hautes eaux du printemps."

"Réserve aussi le droit d'occuper, le long dudit fossé, trois quarts d'arpent de terre en superficie en profondeur de la terre, où il plaira au vendeur, pour y mettre des billots venant des profondeurs et les faire passer par ledit fossé pour les conduire au moulin."

"Réserve encore de prendre toutes espèces de bois sur la terre ci-vendue pour le service du moulin, ou pour toutes digues qui seront faites pour son usage."

"Réserve d'inonder toutes parties de terres basses, qui se trouvent sur la devanture de ladite terre, par la digue du moulin." Cet acte de vente et les réserves qu'il contient fournissent donc de précieuses indications sur le moulin à scie, la digue, le pont sur la rivière, le chemin particulier qui conduisait au moulin, à partir du chemin public, et même le fossé qui devait y amener le bois par flottage.

#### BELLE-RIVIERE, en 1807

A cette date, les seigneurs avaient déjà construit, depuis trois ans, le manoir seigneurial, le moulin à farine où les censitaires devaient faire moudre leurs grains, le hangar où était entreposé le grain que le censitaire laissait en paiement de sa mouture et les écuries destinées à abriter les chevaux des habitants qui venaient au moulin. Par ailleurs, il y avait déjà vingt ans que les premiers occupants de la localité étaient venus s'y installer, et toutes les terres de Belle-Rivière — des deux côtés de la rivière — étaient concédées. Plus d'une vingtaine de familles devaient alors y résider. En quelques années cependant, ce nombre allait tripler.

Mais n'anticipons pas. Voyons ce qui a pu amener ce développement et la concentration de plusieurs

dizaines de familles sur une distance de moins d'un mille, au coeur même de la localité. Sans doute, le charme de la région et la richesse du sol et des forêts y sont pour quelque chose, de même que la proximité du manoir et du moulin seigneuriaux. Mais c'est surtout la construction sur le côté est de la rivière, au centre même de Belle-Rivière, d'un moulin à carder auquel on rattacha le moulin à scie que le notaire Pierre-Rémy Gagnier avait fait ériger, sur la rive ouest de la rivière. Ce moulin employait une quarantaine de personnes qui vinrent s'installer avec leurs familles sur de petits emplacements, à proximité du moulin. Nous verrons, plus loin, ce qu'était ce fameux moulin à carder et qui l'a construit.

#### PREMIERS PROPRIETAIRES DU MOULIN A SCIE ET A CARDER

Nous avons vu que le notaire Pierre-Rémy Gagnier avait bâti un moulin à scie sur le no 419, en 1796-97. Cette même année, 1797, il le loue par bail pour neuf ans à J.-Bte Normand, charpentier. En 1817, à la mort du notaire, le moulin et les diverses propriétés qu'il avait dans la localité passèrent à sa veuve. Cette dernière épousa en secondes noces le docteur Jacques Labrie de Saint-Eustache qui hérita ainsi du tout. Le 29 mars 1819, il revendit à J. Bte Coron<sup>8</sup> le moulin à scie et le lot d'un arpent et demi sur trois, où il était bâti. La même transaction comportait également un lopin de terre situé du côté est de la rivière, sur le no 409, juste en face du moulin. Ce lopin avait été acheté en 1802, par le notaire Gagnier de Michel Labrosse, qui l'avait eu de Germain Miville, premier concessionnaire de la terre no 409. C'est sur ce lot que sera érigé, plus tard, le moulin à carder. Notons que tous les propriétaires successifs du moulin, jusqu'à nos jours, ont eu simultanément en leur possession ces deux lopins de terre se faisant face par-dessus la rivière, et qui portent maintenant les nos 285 et 113, au cadastre provincial. Le 18 juillet 1821, John Baylis acquiert de J.B. Coron — au décrit, c'est-à-dire par vente au shérif — les deux lopins de terre et le moulin à scie.

#### FAMILLES D'ORIGINE ETRANGERE, A BELLE-RIVIERE

D'où venait ce monsieur Baylis et quel fut son rôle

<sup>8</sup> Terrier du domaine, Not. Girouard, et greffe St-Jérôme.

dans le développement de Belle-Rivière? Ce serait assurément une recherche intéressante à faire, mais qui n'entre pas dans le propos du présent ouvrage. Remarquons, ici toutefois, qu'à cette époque, plusieurs familles étrangères — probablement d'anciens loyalistes américains pour la plupart, comme ceux qui s'établirent au domaine voisin d'Argenteuil — vinrent s'installer à Belle-Rivière.<sup>9</sup> Mentionnons: outre John Baylis et sa femme, Sarah Merrie, John-William Roberts, Louis et Sam. Fairbanks, James Court, William Snowdon, Arthur Corkin, Alex Fraser, Wm. Cronin, James Agnew, John Fairfield, William Peart, Russell Woods, Charles Robertson, Louis Smiley, Charles et David Miller, John Barr et William Mc Farlane. Ces deux derniers étaient installés au "coin chez Arthur" à l'entrée de la côte Double. Les autres possédaient des emplacements et même des terres, au centre même de Belle-Rivière. Leur présence dans la localité, il faut le reconnaître, ne fut pas étrangère au développement de Belle-Rivière. Au début du vingtième siècle toutefois, il ne restait plus que les familles Mc Arthur, Fairfield et Thompson et deux "vieux garçons": Albert et Sandy Mc Ouat. Les Mc Arthur avaient un magasin général, tout-à-fait au sud de Belle-Rivière. Les Thompson possédaient trois terres voisines, au nord de cette localité. Avec eux habitaient les deux Mc Ouat, qui leur étaient apparentés. Quant aux Fairfield, ils achetèrent, en 1913, le moulin à scie et à carder, qu'ils revendirent d'ailleurs, en 1914, à Napoléon Chalifoux.

#### JOHN BAYLIS, MARY BAYLIS ET FABIEN POITRAS

John Baylis avait donc eu, en 1821, de J.B. Coron le moulin à scie et les lopins de terre nos 285 et 113. Il possédait également la terre no 408 qu'il avait achetée, le 12 septembre 1826, de Toussaint Clément. A sa mort survenue en 1832, un inventaire des biens<sup>10</sup> qu'il possédait en communauté avec Sarah Merrie, son épouse, mentionne, en date du 20 octobre, "un moulin à deux scies de 30 pieds sur 26 couvert en bardeaux et entouré de planches". Curieusement cet inventaire situe le moulin à scie, au côté est de la rivière sur un lot de quatre arpents et demi de superficie

<sup>9</sup> Plan figuratif des emplacements de Belle-Rivière, 1845, par Emery Féré, archives S. Sulpice.

<sup>10</sup> Inventaire des biens Baylis, Not. Aug. Mackay, no 965, greffe S. Jérôme.

parfaitement identifié. Sur ce lot se trouvent "deux vieilles maisons, une grange, une remise, une vieille écurie, un moulin à scie, un hangar et une cabane pour mettre les abeilles". Il faut donc conclure que c'est John Baylis qui a fait le transfert du moulin à scie, du côté ouest au côté est de la rivière. Le même inventaire précise d'ailleurs que sur le lot, au côté ouest de la rivière, où fut d'abord construit le moulin à scie, il n'y a "aucune bâtisse dessus érigée".

Les Baylis n'avaient qu'une petite fille, Mary, qui n'avait que deux ans et cinq mois, à la mort de son père. La veuve Baylis épousa en secondes noccs John-William Roberts; mais elle n'est que douairière de sa fille Mary, qui seule hérite de son père. En juillet 1844, Mary encore mineure épousa Fabien Poitras, cardeur, contre le gré de sa mère et de son beau-père. Les parents acceptent toutefois, après coup, cette situation et la reconnaissent comme "bonne et valable" par un acte fait devant le notaire Ls-Eug. Globensky<sup>11</sup>, cinq jours plus tard.

#### MOULIN A CARDER

1844 est une date importante à retenir. Fabien Poitras demande aux seigneurs la permission de "rétablir" sur le côté est de la rivière le moulin à scie et d'ajouter à cet établissement un moulin à carder, à filer, à tisser la laine et à fouler l'étoffe." La permission ne lui fut donnée officiellement que le 12 octobre 1857, par un acte notarié sous forme de convention.<sup>12</sup> Cet acte précise que "les Seigneurs voulant favoriser l'établissement dudit sieur Poitras, comme étant utile aux censitaires de ladite seigneurie" lui accordent cette permission. Ladite convention est à l'effet que ledit sieur Poitras s'engage à "ne mettre dans ledit moulin aucune espèce de meule, ni moudre aucun grain". De leur côté, les seigneurs promettent "de ne point construire eux-mêmes, ni permettre à d'autres de construire sur ladite rivière des moulins ou machines à carder, filer, tisser et fouler, à moins d'y être forcés par la loi".

Comment expliquer ce retard de treize ans à donner une réponse affirmative et officielle à la demande

<sup>11</sup> Mariage Poitras-Baylis, Not. L.E. Globensky, no 2826, greffe S. Jérôme.

<sup>12</sup> Convention: Seigneurs et F. Poitras, Not. Lafleur, no 807, Archives S. Sulpice.



de Fabien Poitras? La raison la plus valable que l'on peut avancer, c'est qu'à cette date, il était fortement question au parlement d'abolir la tenure seigneuriale, qui précisait les droits et les obligations du seigneur, et qui fut effectivement abolie, quelques années plus tard en 1854. Parmi les droits concédés au seigneur, il y avait celui de percevoir une rente sur ces concessions de terre et de bâtir, mais lui seul ou avec sa permission des moulins sur sa seigneurie. Il était tenu cependant de bâtir des moulins à farine pour le service de ses censitaires. Les seigneurs ont donc pu tolérer la construction du moulin à carder, dont ils reconnaissent d'ailleurs l'utilité pour leurs censitaires, comme en fait foi ladite convention.

#### EXPLOITATION DU MOULIN MIXTE A SCIE ET A CARDER

Or, cette même année 1844, le 20 mars, Fabien Poitras, cardeur, en vertu d'un bail consenti par William Rice,<sup>13</sup> cultivateur de Châteauguay et "tuteur de Mary Baylis, fille mineure et héritière, depuis 1832, de John Baylis, son père, Fabien Poitras obtient l'autorisation d'exploiter "un moulin à carder et un moulin à scie situés, lesdits moulins, à la Belle-Rivière". Le même jour, Fabien Poitras se met en société<sup>14</sup> avec Dosithee Dupras, cardeur pour exploiter ces deux moulins maintenant réunis en un seul. Ce qui suppose que le moulin à carder a été érigé avant 1844, sans l'autorisation officielle des seigneurs ou avec leur consentement tacite. J'ai essayé, plus haut, d'expliquer cette anomalie.

Ce qui vient encore confirmer l'existence du moulin à carder, avant 1844, c'est un plan figuratif<sup>15</sup> de tous les emplacements de Belle-Rivière dressé, en 1845, par l'arpenteur Eméry Féré de Saint-Eustache, à la demande des seigneurs. Le plan figuratif indique avec toute la précision possible la présence, en bordure du chemin du roi, "depuis le pont Major (c'est-à-dire, depuis le "coin chez Arthur") jusqu'à six arpents au nord du manoir seigneurial", de quarante trois emplacements, dont la liste des propriétaires se trouve sur le plan lui-même. Or, sur ce plan, l'arpenteur indique l'endroit où se trouvent les moulins à scie et

<sup>13</sup> Bail Rice-Poitras, Not. L.E. Globensky, no 2815, greffe S. Jérôme.

<sup>14</sup> Société Poitras-Dupras, Not. L.E. Globensky, no 2816, greffe S. Jérôme.

<sup>15</sup> Plan figuratif (cf no 9 supra).

à carder. Ce qui est ennuyeux toutefois, c'est qu'il place le moulin à scie, à l'ouest de la rivière, alors que l'inventaire des biens de feu John Baylis, en 1832, indique clairement qu'il a déjà été transféré, à l'est de la rivière. Est-ce erreur de sa part? Ou voulait-il simplement indiquer l'emplacement du premier moulin à scie, emplacement qui existait toujours et qui l'a été, on le sait, jusqu'aux jours de l'expropriation?

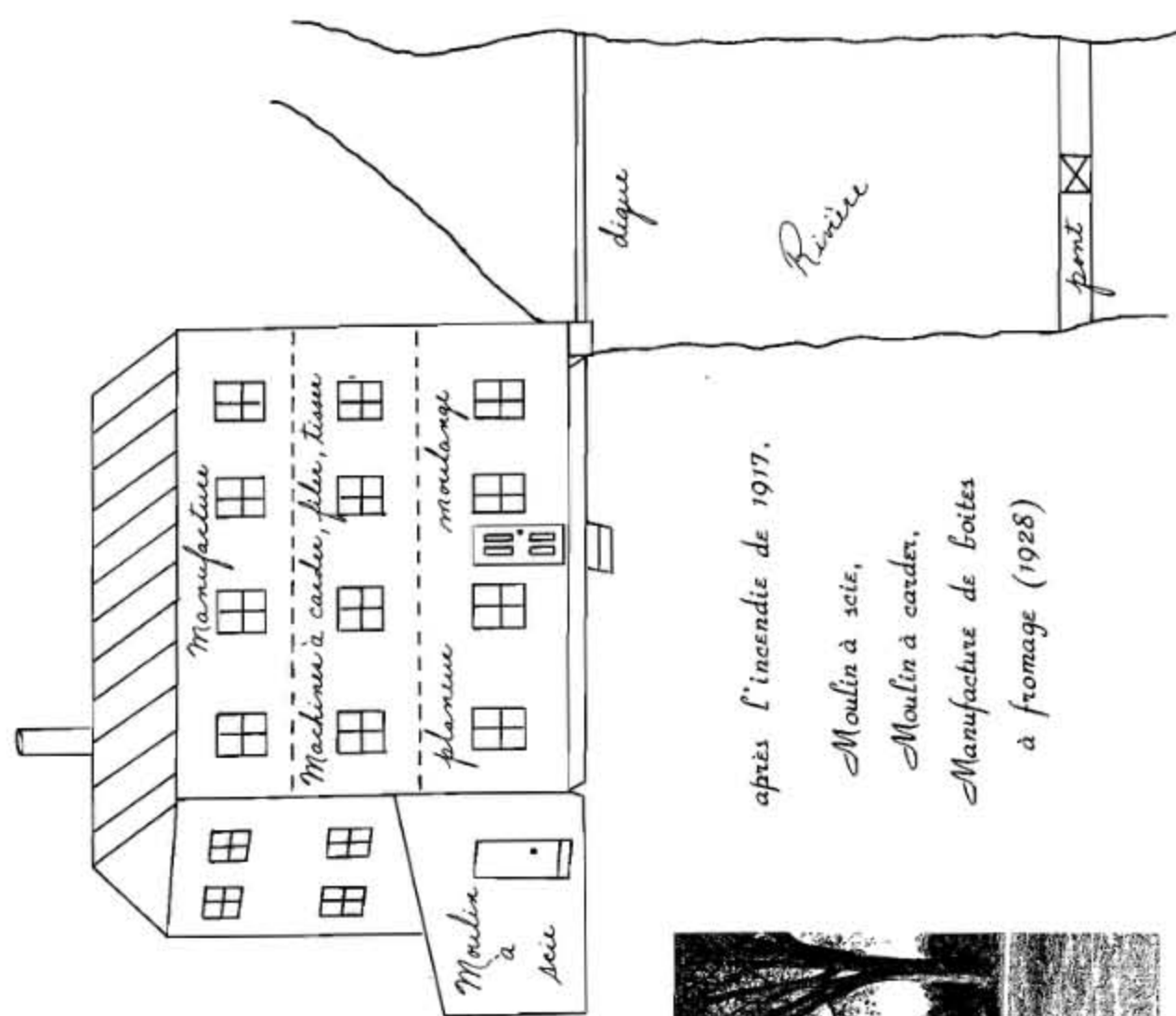
#### QUI A ERIGE LE MOULIN A CARDER?

Mais qui donc a bâti ce moulin à carder, à filer, à tisser et à fouler l'étoffe? et en quelle année? Dans l'état actuel de mes recherches, je n'ai encore trouvé aucun document, aux archives de Saint-Sulpice, qui pourrait fournir une réponse à ces questions, ni mis la main, au greffe de Saint-Jérôme, sur un acte notarié qui puisse l'indiquer. Personne, à la Belle-Rivière, n'en a gardé mémoire, ni peut m'éclairer là-dessus. Je présume donc que c'est John - William Roberts, époux de la veuve Baylis, qui a dû le faire bâtir. Même s'il n'était pas propriétaire des biens meubles et immeubles que John Baylis avait légués à Mary, sa fille mineure, il était là cependant et selon toute probabilité, c'était lui qui administrait le tout et veillait à son expansion. Toutefois, c'était Mary Baylis, d'abord par son tuteur William Rice, qui était responsable de tout acte légal, puis elle-même, à sa majorité, comme il ressort de la vente qu'elle fit, en 1853, à Alexis-Edouard Montmarquet<sup>16</sup> de ses deux moulins à scie et à carder et de toutes ses propriétés à Belle-Rivière. Mary Baylis, figure un peu légendaire dans la localité, mourut prématurément, en 1856, à l'âge de 25 ans.

#### BELLE-RIVIERE, EN 1845

A cette époque, Belle-Rivière comptait une soixantaine de familles, dont plus de quarante installées sur les emplacements susdits, et près d'une vingtaine sur les terres de chaque côté de la rivière. Il est remarquable toutefois que les maisons de ferme et leurs dépendances construites sur les terres, au côté ouest de la rivière, sont toutes édifiées en bordure de la rivière, à deux ou trois arpents du chemin du roi qui les dessert. L'ensemble formait déjà un joli "p'tit village",

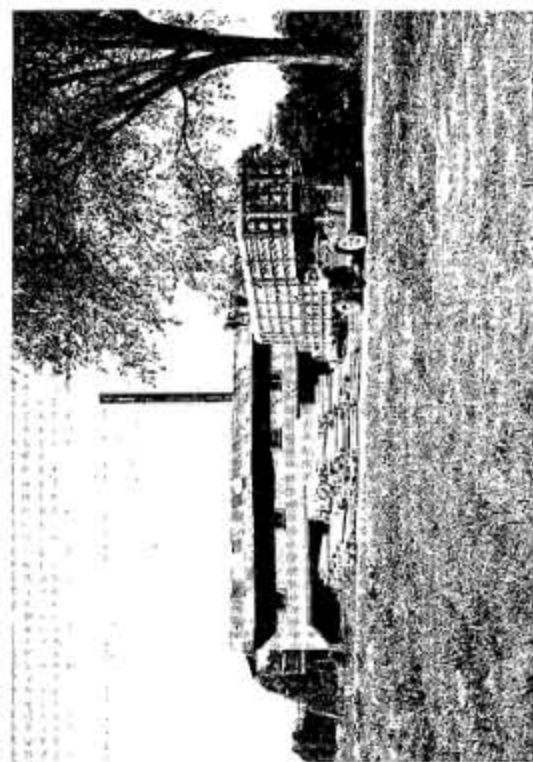
<sup>16</sup> Vente Mary Baylis-Montmarquet, Not. Howard no 173, greffe S. Jérôme.



Le moulin «Laurin»

Esquisse du moulin

VERS 1880



où l'on trouvait tous les services essentiels à une communauté villageoise de l'époque: magasin général, épicerie, boucherie, beurrerie, cordonnerie, tonnellerie, voiturerie, forge, auberge, hôtellerie, bureau de poste, etc, sans compter l'école catholique et l'école protestante suisse française, dont les premiers missionnaires et maîtres d'école furent les Daniel Amaron, vers 1840,<sup>17</sup> enfin l'église protestante érigée en 1858. Rappelons que la première chapelle desservant les habitants de Belle-Rivière fut érigée en 1825, sur "la côte", c'est-à-dire sur l'emplacement du village actuel de Sainte-Scholastique. On sait que la paroisse de ce nom a failli bâtir son église à Belle-Rivière, qui à l'époque, était un bourg plus important que le futur village de Sainte-Scholastique.

#### DESCRIPTION DU MOULIN A SCIE ET A CARDER

Ce moulin à carder, à filer, à tisser et à fouler l'étoffe, auquel on adjoignit le moulin à scie, d'abord érigé à l'ouest de la rivière, quel était-il? et quel aspect présentait-il? Je l'ai connu et fréquenté, puisqu'il était bâti à quelques centaines de pieds seulement de la "maison paternelle". J'avais quatorze ans, lorsqu'il fut incendié, en 1917, et j'y étais allé plusieurs fois avec mon père ou mes frères porter de la laine à faire carder et filer. En 1944, toutefois, lors d'une entrevue avec Mr. Napoléon Chalifoux (dit Monette), j'ai obtenu une description précise de ce fameux moulin. Mr. "Monette" Chalifoux qui avait commencé, en 1880, à l'âge de 14 ans, à travailler à ce moulin, avait bien connu les Poitras qui possédaient et géraient le moulin, à cette époque. Voici comment il décrit ce moulin: un édifice de trois étages avec sous-sol, construit en briques fabriquées et cuites sur place avec de la glaise que l'on trouvait près du vieux moulin à scie, du côté ouest de la rivière — et avec laquelle nous faisons des crayons à ardoise, après l'avoir moulée entre nos doigts et fait sécher. Au sous-sol, on trouvait des machines pour broyer le lin, fouler l'étoffe et la teindre. Il y avait aussi l'engin à vapeur avec sa bouilloire qui actionnait toutes les machines du moulin, dont celles du moulin à bois accolé au moulin à carder. Au premier étage, à la hauteur du moulin à scie, on pouvait voir un planeur et diverses machines

à bois, avec plus tard une moulange à grain. Au deuxième, étaient disposées les cardes et autres machines pour traiter la laine qu'apportaient les habitants. Le troisième présentait l'aspect d'une petite manufacture de filage, de tissage et de confection. On y fabriquait, entre autres choses, disait Monsieur Napoléon Chalifoux, des pantalons d'étoffe à deux couleurs pour les "pensionnaires" du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Ce moulin mixte employait, nous l'avons dit, une quarantaine d'hommes.

Après l'incendie de 1917, il fut rebâti à deux étages seulement. Au premier, se trouvaient le planeur à bois et la moulange à grains, avec à côté et, en appentis, le moulin à scie. Au deuxième, il y avait encore quelques machines à carder et à filer la laine. Un nouvel incendie survenu en février 1947 ruina le tout. Sur son emplacement on construisit une manufacture de boîtes à fromage en bois d'orme, qui resta en activité, jusqu'en 1969, lors de l'expropriation pour le futur aéroport de Mirabel.

#### PROPRIETAIRES SUCCESSIFS DES 3 MOULINS DE BELLE-RIVIERE

##### A — MOULIN "LAURIN"

Les propriétaires successifs du moulin à scie et plus tard, du moulin à carder furent dans l'ordre, après John Baylis, mort en 1832:

- 1832 - Mary Baylis — et son époux, Fabien Poitras, à partir de leur mariage en 1844.
- 1853 - Alexis-Edouard Montmarquet achète de Mary Baylis ce moulin mixte avec les emplacements et la terre no 408 qu'elle possède dans Belle-Rivière.
- 1885 - Le moulin revient aux seigneurs, qui le vendent, la même année, à Fabien Poitras<sup>18</sup>.
- 1886 - Fabien Poitras en fait donation à son fils Edmond.
- 1910 - Le moulin revient de nouveau aux seigneurs.
- 1911 - Henri Urbain achète le moulin.
- 1913 - Ce dernier le vend à W.E. Fairfield et à Napoléon Chalifoux.
- 1914 - Napoléon Chalifoux achète la part de Fairfield.

<sup>18</sup> Moulin Laurin: propriétaires de 1885 à nos jours, cf Bureau d'enregistrement de S.-Eustache, nos 113 et 285.

- 1915 - Il passe à Evariste Beaulne.
- 1917 - Henri Laurin achète le moulin.
- 1946 - Léo Laurin l'obtient de son père.
- 1969 - Exproprié par le gouvernement fédéral, qui bâtit un aéroport dans la région.

##### B — MOULIN SEIGNEURIAL

Le moulin seigneurial fut construit durant les années 1803-04, en même temps que le manoir et ses dépendances. Il eut pour premier meunier Joseph Leblanc, qui fut remplacé, à sa mort, le 7 avril 1810, par Hilaire Joubert. Plusieurs autres meuniers se succédèrent à ce poste. Il y eut Michel Boisseau et son fils, Antoine. Ce dernier acheta des seigneurs,<sup>19</sup> le 13 septembre 1876, le moulin, le manoir avec ses dépendances et tous les lopins de terre appartenant aux seigneurs dans la localité. Parmi ceux-ci il y avait "une lisière de terre de quinze pieds de largeur" au sud-est de la rivière, sur la terre de William Thompson, pour donner accès à la digue du moulin. Trois autres lopins situés sur la devanture des terres 425 à l'ouest, et 503 à l'est de la rivière, étaient destinés à l'érection éventuelle d'un moulin qui ne fut jamais construit. On y érigea cependant une digue pour constituer une réserve d'eau pour le moulin seigneurial, qui en avait grand besoin, surtout aux moments de sécheresse. Cette digue était située à peu près à mi-chemin entre le moulin seigneurial et le moulin "Cousineau".

L'acte de vente des seigneurs à Antoine Boisseau couvre plus de seize pages et contient, outre la désignation des lots, le prix et les hypothèques, quelques réserves très intéressantes que je rapporte ici: "Lesdits Sieurs ecclésiastiques réservent dans la présente vente les divers meubles et objets mobiliers qui se trouvent dans le manoir, dans ledit moulin et dans les autres bâtiments sur les terrains présentement vendus. Ils se réservent encore le droit de se servir et d'occuper, chaque année, pour y faire la recette seigneuriale, (. . .) tous les appartements dudit manoir, (. . .) auxquels appartements lesdits acquéreurs ne pourront faire aucun changement sans la permission par écrit desdits Sieurs ecclésiastiques. (. . .) et, durant chaque recette, lesdits acquéreurs seront tenus de chauffer convenablement les appartements qui seront

<sup>19</sup> Vente du moulin seigneurial à Ant. Boisseau 1876, Not. Lemaire, no 5788, Archives de S. Sulpice.

occupés par lesdits Sieurs ecclésiastiques."

Chaque année donc, — généralement en hiver, comme le fait entendre ce qui précède, — l'économe ou le confrère sulpicien, résident à Oka et qui était responsable du domaine du Lac des Deux-Montagnes, venait au manoir recevoir les recettes des censitaires et régler sur place quelques affaires. Il y disait la messe,<sup>20</sup> comme en témoigne cette lettre de M. Comte, p.s.s., du 22 février 1835: "J'ai laissé à la Belle-Rivière trois carafes et quelques bouteilles de vin (. . .) avec quelques purificateurs, amicts et lavabo et un corporal, (. . .) vous noterez qu'il faut en renvoyer d'autres, l'hiver prochain".

En février 1885, le moulin, le manoir et tous les lots ci-dessus mentionnés reviennent auxdits Sieurs Ecclésiastiques, qui les revendent, dès le mois suivant, à Fabien Poitras.<sup>21</sup> Ce dernier en fait donation, en 1886, à son fils Edmond. Cependant, en 1910, le tout revient de nouveau aux seigneurs, qui le revendent, en 1911, à Zotique Beudet. Celui-ci le cède, en 1917, à son fils J.-Léo. En 1921, il passe à Napoléon Chalifoux, puis en 1927, à Paul Chalifoux, son fils. A l'automne de 1932, un incendie ruine le moulin. En 1935, Armand Chalifoux se porte acquéreur du manoir et de ses dépendances qu'il revend, en 1957, à Roger Burger. Ce monsieur fut le dernier propriétaire, jusqu'à l'expropriation de 1969. C'est lui qui a restauré d'une façon remarquable le manoir et le hangar à grain.

Nous remarquerons qu'en 1885, Fabien Poitras devient propriétaire, à la fois, du moulin à carder et du moulin seigneurial, et qu'en 1886, il fait donation des deux moulins à son fils Edmond. Les Seigneurs toutefois reprennent possession en 1910 des deux moulins qu'ils revendent — je le rappelle — l'un à Henri Urbain et l'autre à Zotique Beudet.

Le moulin seigneurial était une solide construction en pierres des champs de deux étages avec sous-sol. Le rez-de-chaussée avait deux fenêtres sur la façade avec une porte centrale, et deux fenêtres, à chaque extrémité. Au sous-sol arrivait le flume (gros tuyau

<sup>20</sup> Messe au manoir; cf Lettre de M. Comte p.s.s., archives S. Sulpice.  
<sup>21</sup> Vente du moulin seigneurial à F. Poitras, 1885, cf Bureau d'enregistrement de S. Eustache No 278-153 etc.

<sup>17</sup> Eglise Unie de Belle-Rivière, cf "Church Review", Vol VI, no 11, juin 1945.



de bois cerclé de bandes de fer) qui amenait l'eau, de la digue située à quelques dizaines de pieds plus loin et plus haut. Il y avait là un mécanisme pour actionner les quatre meules installées au premier et au deuxième étage pour moudre le blé, l'orge, l'avoine et le sarrasin.

On accédait au moulin, venant de l'est, par un chemin particulier qui conduisait à un pont, à proximité du moulin. Un autre chemin privé reliait le moulin au chemin public, à l'ouest de la rivière. Cette dernière qui fait un demi-cercle très prononcé, à partir de la digue jusqu'au moulin, formait ainsi presque une île, que l'on appelait généralement "île Poitras", du nom du meunier qui y résida avec sa famille dans une petite maison, entre les années 1896 et 1911. Il s'agit de la famille du Père Jules Poitras, c.s.c., dont le père fut le dernier meunier résidant dans "l'île".

Le manoir est une vaste maison en pierres des champs aux murs épais et de style typiquement canadien avec toit à pavillons. Six fenêtres ornent la façade avec une porte centrale. Le deuxième étage, sous le toit à pavillons, montre trois lucarnes sur la façade et trois fenêtres aux extrémités. Au faite, un grenier d'une seule pièce n'est éclairé que par une fenêtre, à chaque extrémité. Deux cheminées jumelées, à chaque bout de la maison, desservent les cinq foyers du manoir. Le premier étage se compose de sept pièces, dont une vaste salle de séjour. Le deuxième comprend six chambres et un corridor. Un allongement important au corps central, du côté nord, renferme une grande cuisine et un four à pain, au sous-sol.

Notons que dans ce beau manoir, on a tourné, il y a quelques années, certaines séquences du film "Kamouraska" d'Anne Hébert.

#### C - MOULIN "COUSINEAU"

En 1810, les seigneurs voulant bâtir un moulin à scie<sup>22</sup> sur la rive ouest de la rivière du Chesne, dans l'axe du chemin de la Côte-des-Anges, rachètent deux lots<sup>23</sup> se faisant face par-dessus la rivière. Ces lots faisaient partie du no 487, appartenant à J.-Paul Desjardins, à l'ouest de la rivière, et du no 507 à l'est, ap-

<sup>22</sup> Moulin à scie "Cousineau", cf "Livre de compte" - - "6 plus haut.  
<sup>23</sup> cf Terrier du domaine, nos 487-8 et 507.

partenant à J.B. Charbonneau. "Messire Molin p.s.s., économe, charge Pierre Gatien de faire construire par André Armingher, charpentier,<sup>24</sup> le moulin et la digue pour la somme de mille livres de vingt coppes". Gatien est chargé de mettre le moulin en opération.

Le 10 février 1824, les seigneurs louent par bail à Michel Lauzon<sup>25</sup> menuisier de Saint-Benoit, le moulin et les dépendances ainsi désignés: A - "Un moulin à scie - - - construit en bois et en pierres sèches de 36 pieds sur 33, garni de ses meubles, ustensiles, tournans et travaillons consistant en quatre scies". (. . .) B - "Les terrains adjacents au moulin (. . .) avec une maison et une écurie en bois, aussi un hangar ou abri pour les bois sciés". Le bail est fait "à la charge par le preneur d'entretenir le moulin en bon état, de même que les vannes et les chaussées, de faire tourner et travailler ledit moulin, autant que l'eau le permettra et avec un nombre d'hommes suffisant, le tout moyennant la juste moitié de tous les profits et produits, tant en bois qu'en argent. Le preneur sera tenu d'en rendre compte au bailleur, dans les mois de juin et de décembre, chaque année".

Ledit Michel Lauzon subit une dure concurrence de la part de John Baylis,<sup>26</sup> propriétaire du premier moulin à scie, à la Belle-Rivière. Celui-ci fait le "sciage du bois pour 24 livres le cent de madriers, alors que Lauzon en charge 30", ce qui fait évidemment que "Michel Lauzon n'a pas grand pratique, (. . .) car personne n'amène de billots, à cause du prix". Le directeur du domaine, Charles de Bellefeuille, p.s.s. obtient de l'économe l'autorisation pour Michel Lauzon d'ajuster son prix sur celui de l'autre moulin.

En 1835, les seigneurs font une convention<sup>27</sup> avec François Benoit, dit Vaillancourt, constructeur de moulins pour la reconstruction du moulin à scie. Vaillancourt "s'oblige à défaire le vieux moulin et la digue, à refaire le moulin à neuf, - en bois - dans les mêmes dimensions, autant que possible, à refaire la digue, les mouvements du moulin, les glacis et les pelles, à élever la digue autant qu'il sera nécessaire, à couvrir

<sup>24</sup> cf no22, ci-dessus.  
<sup>25</sup> Bail des seigneurs à Michel Lauzon, 10 février 1824, Not. Girouard, archives de S. Sulpice.  
<sup>26</sup> Lettre de M. Charles De Bellefeuille p.s.s., 17 décembre 1828, cf archives de S. Sulpice.  
<sup>27</sup> Convention des seigneurs et de Frs Benoit, 26 mars 1835, cf archives de S. Sulpice.

#### Le moulin «Cousineau»

vers 1875

Moulin à scie  
Moulin à carder  
Moulange à grain



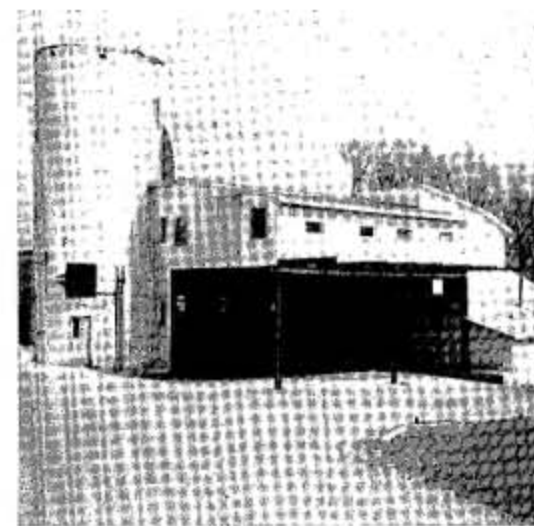
1923

Moulin à scie  
Moulange à grain



après 1943

Moulin à scie, jusqu'en 1947  
Moulange à grain, jusqu'en 1961  
Broyage d'os pour farine de viande,  
jusqu'en 1969.



le moulin en planches et en bardeaux. Le tout sera payé 3,000 livres ancien cours. En 1837, la digue n'était pas encore refaite apparemment, puisque dans un marché avec François Benoit<sup>28</sup> assorti de nombreuses clauses, Simon Charron, charpentier, "s'oblige à faire et parfaire", une digue au moulin à scie appartenant aux seigneurs.

En 1857, ces derniers vendent le moulin à Rose Boisseau<sup>29</sup> — épouse de Pierre — sept ans plus tard, elle le revend aux associés Pierre Valois et François-X. Brazeau, qui ajoutent alors au moulin à scie des meules pour moudre les grains et des machines pour carder, filer la laine et fouler l'étoffe. En 1868, Brazeau se retire de la société et vend sa part à Pierre Valois. Ce dernier cède à Moïse Laframboise, en 1872, le moulin et ses dépendances. En 1889, par testament de Moïse Laframboise, le moulin passe à son fils, Evariste. A la mort de ce dernier, en 1913, son épouse Zéphirine Bérard hérite du moulin qu'elle vend, en mai 1917, à Ferdinand Barbe, dit Leblanc. Un incendie ruine, à la fois, le moulin et M. Barbe. Il rebâtit un piètre moulin à grain que Procul Barbe, son père, rachète l'année suivante. Le 13 mars 1920, ce dernier vend à François Cousineau. Aidé de ses fils, François Cousineau rebâtit le moulin à farine et le moulin à scie qu'il exploite, durant de nombreuses années, avant de le céder à son fils Omer, en 1943. Omer le maintint en opération, jusqu'à l'expropriation de 1969. Ce moulin reconstruit par les Cousineau et exploité par eux, pendant près d'un demi-siècle, mérite bien son appellation généralement reconnue de "Moulin Cousineau".

#### PROPRIETAIRES SUCCESSIFS DE LA "TERRE PATERNELLE"

Au temps où toute la famille Horace Lalande y vivait, la "terre paternelle" avait une superficie de sept arpents et demi de largeur sur environ trente arpents de profondeur. Elle portait au terrier seigneurial, les nos 407, 408 et 409<sup>30</sup> que le cadastre actuel désigne par les nos 102, 106 et 119. Toutes ces terres, on le sait, étaient basées, à l'origine, sur le côté est de la rivière et avaient une profondeur d'environ quarante

arpents. Par la suite, toute la section entre la rivière et le chemin public fut lotie et divisée en plusieurs emplacements. Par ailleurs, le haut des terres avoisinant le "trait carré de Mr. Dumont" fut cédé à divers propriétaires, généralement comme "terres à bois", ce qui ramène la profondeur de ces terres à environ trente arpents.

Les terres 408 et 409 furent concédées, nous l'avons vu, aux frères Charles et Germain Miville, en 1787. Le 409, rappelons-le, fut très tôt divisé en deux parties d'un arpent et demi chacune, dont l'une fut achetée, en 1801, par Pierre-Amable Beaulne, qui la revendit, en 1824, à Louis Proteau. Cette moitié fut elle-même divisée en deux parties de trois quarts d'arpent sur toute la profondeur. Elle eut alors pour propriétaires J.B. Cloutier, Thomas Danis et Augustin Cardinal. Martin Charron qui avait acquis l'autre 3/4 d'arpent en 1828, réunit ces deux trois quarts d'arpent, qu'il vendit à Sam Fairbanks en 1843. Ce dernier céda l'arpent et demi à L.C. Globensky, qui le vendit à Alexis-Edouard Montmarquet, en 1851. Jean-Bte Beaulne en devint propriétaire, en 1859. Puis ce furent successivement Augustin Goyer,<sup>31</sup> en 1869, Joseph Fortier, son gendre, Magloire Lalande, en 1892, Horace Lalande, en 1907 et Noël Lalande, en 1948.

Le no 408 passa de Charles Miville, en 1800, à Joachim Legaut. Puis en 1810, Urbain Descarries acquiert ce no 408, qu'il échange par la suite, en 1822, à Tousseint Clément. Ce dernier le vend, le 12 septembre 1826, à John Baylis. La terre passe à sa fille Mary, en 1832, à la mort de son père. Mary la vend, en 1853, à Alexis-Edouard Montmarquet, en même temps que son moulin, comme il est dit plus haut. Montmarquet la vend à J.Bte Beaulne, en 1859, en même temps que la moitié de la terre voisine 409. Puis ce furent, jusqu'à nos jours, les mêmes propriétaires que ceux du 409, à savoir: Augustin Goyer, Joseph Fortier, Magloire, Horace et Noël Lalande.

Le no 407 fut d'abord concédé, en 1787, à Antoine Gemme, dit Carrière. En 1800, Joseph Gemme l'eut en échange et la céda à Louis Dumouchel, en 1825. Elle passe ensuite successivement à Eméry Dumouchel, Paul Doré (1869), Eméry Lebrun (1887), Napoléon Neveu (1906), Maximin Neveu (1917), Ho-

<sup>31</sup> cf Bureau d'enregistrement de S. Eustache, nos 102-106-119.

<sup>28</sup> Marché: Frs Benoit et Simon Charron, 14 août 1837, Not. Vallée.  
<sup>29</sup> Vente du moulin à Rose Boisseau, 1857, et ventes successives cf Bureau d'enregistrement de S. Eustache nos 270 et 173.  
<sup>30</sup> Concessions des nos 407-8-9, signées par Not. Jh Papineau, cf Archives de S.S. et Terrier du domaine.

Le manoir seigneurial



Dessin de S. Kachami



race Lalande (1920) et Noël Lalande (1948).

Après l'abolition de la tenure seigneuriale, en 1854, qui donnait au seigneur le droit exclusif de bâtir des moulins sur son domaine, les trois moulins de Belle-Rivière entrèrent fatalement en compétition. Aux environs de 1865, tous les trois possédaient des meules à moudre le grain. Deux d'entre eux avaient même des machines à carder, à tisser et à filer la laine. Cette compétition jointe à l'établissement, à Lachute, et à Saint-Jérôme, d'une industrie similaire plus moderne et mieux organisée, amena progressivement le déclin de Belle-Rivière. Au début de ce siècle, les trois moulins n'employaient plus que quelques hommes. Le nombre de familles resta cependant à peu près stationnaire, aux environs de 60. Il en est encore ainsi de nos jours.

Plusieurs maisons parmi les plus vétustes ont cependant été démolies par ordre du gouvernement fédéral qui les a expropriées et les jugeait inhabitables ou non récupérables. Par contre, un nombre à peu près égal de maisons ont été construites, en ces dernières décades. Belle-Rivière reste encore un "p'tit village" coquet et paisible. Par ses belles terres, ses troupeaux sélectionnés et ses riches érablières, il a repris sa vocation rurale. Qu'en sera-t-il, maintenant que le gouvernement fédéral a tout exproprié et n'a pas encore défini de politique claire, concernant l'utilisation des lieux?

#### CONCLUSION

Voilà esquissée à grands traits l'histoire de Belle-Rivière et de ses moulins. J'ai toujours eu le plus vif désir de les connaître pour apprécier le rôle qu'ils ont joué dans le développement de la région. En 1944, j'avais amorcé des recherches dans ce but. J'ai dû les interrompre, l'année suivante, à cause de ma nomination à l'économat du Grand Séminaire, qui absorbait toutes mes activités. A cette date, Colette Dubé, étudiante devenue, en 1975, supérieure généra-

le des Soeurs de Sainte-Anne, voulut participer à un concours organisé par l'A.C.J.C. (action catholique de la jeunesse canadienne). Je lui communiquai le résultat de mes premières recherches. Elle les utilisa pour écrire une "Biographie de Belle-Rivière" qui lui obtint le premier prix.

A l'automne de 1978, de nouvelles motivations m'incitèrent à reprendre mes recherches. Je trouvais remarquable que le premier moulin à scie et, plus tard, le moulin à carder aient été érigés sur la devanture de terrains occupés par la famille Lalande pendant de longues décades. Par ailleurs, j'étais étonné et réjoui, à la fois, par la décision du gouvernement fédéral — devenu propriétaire de toute la localité, en vertu de l'expropriation pour la construction de l'aéroport de Mirabel — d'établir un parc agro-forestier, au trait carré des premières terres concédées à Belle-Rivière. Une troisième motivation et non la moindre était que, prêtre de Saint-Sulpice, j'étais associé, ainsi que mon frère Côme, p.s.s. aux seigneurs qui ont possédé, concédé et administré ce domaine du Lac des Deux-Montagnes dont faisait partie la localité de Belle-Rivière. J'étais également surpris et un tantinet scandalisé de constater que pratiquement personne ne s'intéressait à la petite histoire de cette belle région, qui connut des jours de gloire et de prospérité. Je me suis remis à l'oeuvre, aidé des mes frères Côme et Donatien. Bien modestement, je l'avoue, j'ai essayé de jeter un peu d'éclairage sur cette histoire qui devrait te donner, cher lecteur, un peu plus de fierté pour ce beau coin de pays qui est le tien. Puisse-tu garder mémoire de celui qui a fait pour toi ces recherches et qui garde de son "p'tit village" un souvenir ému et impérissable! Je dois à la vérité de dire qu'elles n'auraient pu être faites sans la compétence et la générosité de mon confrère archiviste, Bruno Harel, p.s.s. Il m'a fourni toutes les informations et procuré un grand nombre des documents qu'elles nécessitaient. Je lui en rends hommage et lui exprime toute ma gratitude.

# MONOGRAPHIE de BELLE-RIVIERE

(texte rédigé en 1945)

Colette Dubé

#### PREFACE

Ce travail ne prétend pas être une monographie complète de BELLE-RIVIERE; à ce compte il aurait fallu remonter plus avant dans l'historique du "régime seigneurial canadien", rattacher à la grande Histoire, les menus faits de la vie locale, exposer en détail les diverses manifestations ou organismes de la vie sociale, de la fondation à nos jours.

Le présent exposé se contente d'esquisser à larges traits BELLE-RIVIERE dans:

- I Son aspect général actuel
- II Son origine historique
- III Son histoire économique
- IV Son histoire sociale

Fruit de mes recherches de vacances, résultat de mes conversations avec les vieux du "pays", cette rédaction m'a révélé les richesses historiques, l'attachant intérêt de cette BELLE-RIVIERE; "Qui m'est une province et beaucoup davantage".

#### I ASPECT GENERAL ACTUEL

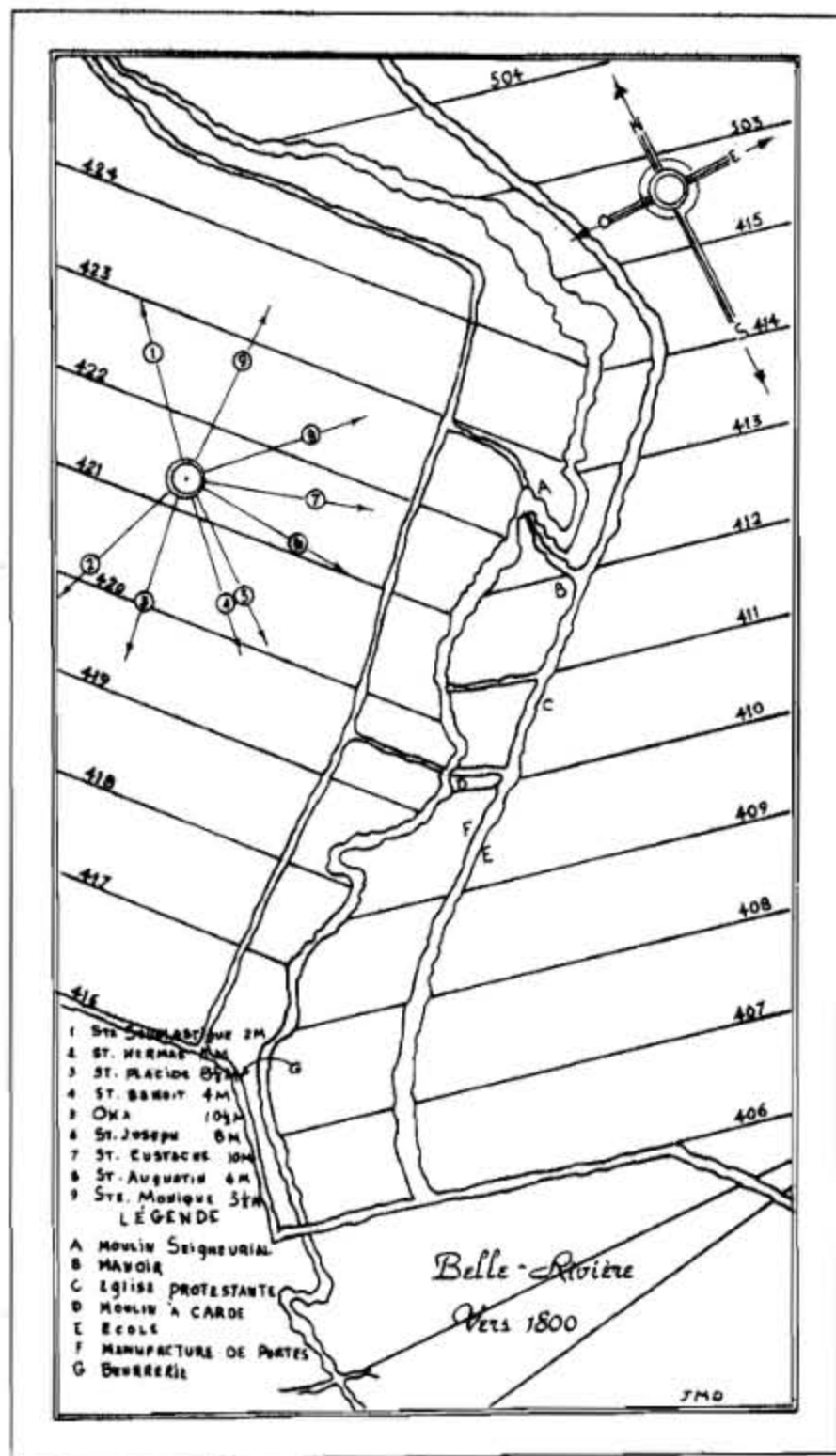
Les touristes affluent dans notre province à la recherche d'endroits pittoresques et de sites merveilleux. Ils ont tôt fait d'en trouver, car le Québec a été merveilleusement doté par la Providence, à ce point de vue. Les lieux n'offrent pas tous le même intérêt et ne méritent pas non plus une égale attention. Mais plusieurs sûrement seraient dignes d'être mieux connus. Parmi ceux-ci, on remarque BELLE-RIVIERE,

dont je vais essayer de faire ressortir l'intérêt et toute la beauté.

Située juste au centre du comté des Deux-Montagnes, sur la route no 8 allant de Montréal à Ottawa, cette localité, sise sur le territoire de la paroisse de Ste-Scholastique, se trouve à égale distance de Saint-Eustache et de Lachute. Elle comprend actuellement une trentaine de maisons réparties en trois agglomérations: d'abord ce que les gens de la place appellent "le coin" (figure 1) c'est-à-dire l'intersection de la route Montréal-Ottawa et du chemin montant vers Sainte-Scholastique.

Deux magasins, dont l'un servait de bureau de poste, avant l'avènement de la poste rurale, un réservoir d'essence, un garage, une buanderie coopérative, une forge et six maisons dont quatre centenaires, en pierres des champs, forment ce premier centre. La cinquième servait autrefois d'auberge et la dernière, une solide maison de briques rouges, fut longtemps la résidence des Barcelo, dont l'un des ancêtres joua un grand rôle dans la révolution de 1837.

Prenons la route de "Belle-Rivière" qui conduit à Sainte-Scholastique, montons trois arpents, nous entrerons dans la partie la plus importante que les gens de la place appellent: "le petit village". C'en est un réellement avec sa minuscule église protestante son école et ses modestes industries. Concédée et peuplée entre 1787 et 1800, donc avant Sainte-Scholastique, cette seigneurie, propriété des MM. de Saint-Sulpice, fut bien près d'être le centre de la paroisse. On parla même, vers 1825, d'y ériger l'église.



Les derniers arpents de "Belle-Rivière" constituent la troisième section. On y retrouve les ruines du vieux moulin seigneurial, en pierres des champs, détruit en 1931, par un incendie, le manoir, une des plus belles constructions du genre dans le Québec, une maisonnette pour le meunier, et deux maisons de ferme.

Tout "Belle-Rivière" est donc compris dans ces quelques vingt arpents. Sauf "le coin", elle est bâtie sur une rue unique légèrement sinueuse et montante qui conduit au village de Sainte-Scholastique.

"Belle-Rivière" tire son nom d'un humble cours d'eau de quatre milles de longueur environ. Il prend sa source dans la région marécageuse et basse sise aux confins des trois paroisses de Ste-Scholastique, de Saint-Canut et de Sainte-Monique, qu'on appelle le "pays pelé" ou "le domaine". On y retrouve des framboises et des bleuets succulents recherchés par tous les gens du comté.

La "Belle-Rivière" traverse paisiblement le village de Ste-Scholastique. A sa sortie, elle se met à courir et à descendre en lacets vers "le coin" où elle se calme, avant de déverser ses eaux dans la petite rivière du Chêne. Celle-ci se jette à son tour dans la rivière des Mille-Iles, à deux pas de l'église de Saint-Eustache, après avoir longtemps flâné dans les fenières du "Petit-Brûlé" qu'elle inonde, au printemps.

Toute modeste qu'elle est, elle a vu de grandes choses; M. le Chanoine Emile Dubois, curé actuel de Saint-Jérôme, l'a immortalisée dans son volume sur les troubles de 1837, qui porte ce titre flamboyant: "Le feu de la Rivière du Chêne".

La "Belle-Rivière", qui reste encore imposante, malgré le maigre débit de ses eaux, à l'été, chante, au printemps, une si jolie chanson que les gens de la place y trouvent beaucoup de poésie et en parlent avec amour. Autrefois, quand les grands pins de la plaine voisine et que les majestueux érables des collines environnantes la couvraient de leur ombre séculaire, elle devait être fort jolie avec son débit plus régulier et ses cascades libres de toute entrave.

Elle était trop belle et chantait trop bien: on la découvrit un jour, perdue dans les forêts. Pendant que les premiers colons se taillaient un domaine sur ses ri-

ves fertiles, on la barra de quatre digues pour alimenter les moulins qui s'érigèrent peu à peu dans la région.

## II ORIGINE HISTORIQUE

Ces moulins sont à l'origine même de "Belle-Rivière", et presque toute son histoire y est rattachée. Faire l'histoire de ces moulins, c'est donc faire l'histoire de "Belle-Rivière".

Si l'on prend une carte un peu détaillée de la région on s'aperçoit que, depuis Sainte-Scholastique jusqu'au "coin", sur une distance d'un mille et demi environ, la "Belle-Rivière" fait un bond de 110 pieds. Cette particularité explique pourquoi, dès l'origine, on a songé à y établir des moulins. On pouvait ainsi utiliser la force motrice de ces cascades d'une façon fort économique et fort pratique.

Dès 1795, en concédant à Thomas Daragon, dit Lafrance, le lot no 412, au sud-est de la "Belle-Rivière", les seigneurs s'étaient réservé un lopin "pour le moulin et le manoir".<sup>1</sup> La même réserve a été faite, sur le lot 425, par les seigneurs de Montréal (les Messieurs de Saint-Sulpice, à qui appartenait le domaine des Deux-Montagnes, où se trouve la seigneurie de "Belle-Rivière")<sup>2</sup> sur un "lopin de terre y ayant une place propre pour un moulin".<sup>3</sup> Pierre-Rémy Gagnier, notaire à Saint-Eustache, se fit concéder deux lots, sur la rive nord de la "Belle-Rivière", le 21 mai 1796. Lorsque, le 11 février 1807, il revend le lot 419 à Jean-Baptiste Plouf, il se réserve un arpent et demi, sur le bord de la rivière, par trois arpents de profondeur "pour l'usage du moulin à scie qu'il a audit lieu". Cet acte de vente de 1807 comporte des réserves très intéressantes qui méritent d'être signalées:

"Réserve le vendeur le droit pour lui . . . et pour le public de pratiquer un chemin de vingt-quatre pieds de large pour communiquer au chemin de front de ladite terre à cette place qui sera fixée à l'avenir à aller à la rivière pour communiquer soit au moulin à scie ou à un pont qui se trouve établi par la devanture d'icelle terre traversant ladite rivière".

<sup>1</sup> Voir appendice, Document I

<sup>2</sup> Voir appendice, Document II

<sup>3</sup> Voir appendice, Document III





fig.1 Le coin



fig.2 Le moulin à carder



fig.3 L'école de Belle-Rivière

“Réserve aussi ledit vendeur à l'avenir le droit de faire un fossé dans ou joignant la ligne du nord-est de ladite terre depuis le bord de la rivière jusqu'au bout de la profondeur de ladite terre pour faire passer toutes les eaux qui pourront être traversées dans ce fossé venant soit de la profondeur de la terre soit de chez ses voisins au nord-est”.

“Réserve aussi le droit de faire des digues pour engager les eaux de passer dans ledit fossé et se rendre à la rivière pour les services du moulin, même de détourner tous ruisseaux qui pourront se trouver sur ladite ligne pour engager leurs eaux dans le dit fossé . . . sur quel fossé ledit acquéreur à l'avenir ne pourra faire aucuns ponts qui puissent nuire au passage des billots en icelui ( . . . ) le pont devra avoir au moins un pied d'élévation au-dessus des plus hautes eaux du printemps”.

“Réserve aussi le droit d'occuper le long dudit fossé trois-quarts d'arpents de terre en superficie en profondeur de la terre, où il plaira au vendeur, pour y mettre des billots venant des profondeurs et les faire passer par le petit fossé pour les conduire au moulin”.

“Réserve encore d'y prendre toute espèce de bois sur la terre ci-vendue pour le service du moulin ou pour toutes digues qui seront faites pour son usage”.

“Réserve d'inonder toutes parties de terres basses qui se trouvent sur la devanture de la dite terre par la digue du moulin”.

E.B. Constantin, notaire  
J.-B. Turgeon, notaire

Il est donc clair que, dès l'origine, on a songé à bâtir des moulins à cet endroit. Le seigneur était d'ailleurs obligé d'en construire un pour ses censitaires qui devaient venir y faire moudre leurs grains. Ce notaire Gagnier était, pour sa part, un homme très pratique: la région était richement boisée et sur la devanture de son lot courait la “Belle-Rivière”. Rien de plus normal qu'il ait songé à y établir un moulin à scie.

Si on s'en était tenu à ces deux moulins, il est fort probable que “Belle-Rivière” ne serait encore aujourd'hui qu'un paisible rang de cultivateurs. Cependant, vers 1835, le propriétaire du moulin à scie eut l'idée de lui adjoindre un autre moulin, sur la rive sud-est,

juste en face du premier, utilisant la digue déjà construite. Ce moulin à carder eut une grande influence dans le développement de “Belle-Rivière”.

C'était une imposante construction de deux étages et sous-sol, en briques rouges, cuites sur place avec la glaise qui abonde dans le voisinage. On y cardait, filait, tissait et foulait la laine pour en faire de l'étoffe, des gilets, des couvertures. On confectionna même des pantalons à deux couleurs pour le Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Dans le sous-sol, on transformait le lin, après lui avoir fait subir les diverses opérations du broyage, du peignage et du filage. Plus de quarante hommes y travaillaient. Ces ouvriers vinrent s'établir à proximité du moulin. Ils achetèrent de petits lots sur le bord du chemin du roi, y bâtirent des maisonnettes et y installèrent leurs familles. A eux se joignirent des gens de métier: menuisier, tanneur, tonnelier, forgeron, voiturier, cordonnier, barbier, boucher, épicier. “Belle-Rivière” devint ainsi un petit village qui compta vers 1840, près de cinquante maisons avec une population de plus de deux cents âmes.

En 1917, ce moulin, depuis longtemps déchu de son ancienne gloire, fut détruit par un incendie.<sup>4</sup> Sur son emplacement on a construit une petite usine pour manufacturer des boîtes à fromage. Une vingtaine d'hommes y travaillent.

Si le moulin à carder eut une grande importance dans l'histoire de “Belle-Rivière”, le vieux moulin seigneurial joua aussi un grand rôle. Bâti en 1797, par les Messieurs de Saint-Sulpice, dans un endroit très pittoresque, il servit des générations d'“Habitants” jusqu'en 1931, année où il fut, lui aussi, rasé par un incendie. (figure 2)

Ce moulin, une solide construction en pierres des champs, de deux étages, possédait des meules pour moudre le blé, l'avoine et le sarrasin. Un gros tuyau de bois cerclé de fer prenait l'eau à la digue et la conduisait au moulin sur une immense roue de bois qui activait toutes les meules. A la sortie du moulin, l'eau allait rejoindre la rivière, dans un coude, et formait ce qu'on a appelé “l'île”. C'est là qu'on bâtit une maisonnette, résidence pour l'aide du meunier en chef.

Ce dernier habitait le manoir seigneurial, bâti sur le

<sup>4</sup> Voir appendice, Document IV

bord de la route, à trois arpents plus haut. Cette grande maison, propriété des Messieurs de Saint-Sulpice, qu'on admire encore aujourd'hui, compte deux étages avec grenier. Très solidement construite en pierres des champs avec ses murs de trois pieds d'épaisseur, ses grosses poutres de pins distancées de deux pieds, ses boiseries très sobres, elle possède un cachet médiéval qui ne manque pas de frapper tous ceux qui la voient.

Le premier étage comprend sept grandes pièces, et le deuxième, six plus petites avec corridor central. A chaque extrémité, une cheminée double sert aux cinq grands foyers par lesquels le manoir était jadis chauffé.

A cette vaste construction, on ajouta un "bas-côté", également en pierres, avec sous-sol servant de cuisine pour le meunier.

Chaque année, en janvier ou en février, le procureur des Messieurs de Saint-Sulpice se rendait au manoir pour y recevoir les rentes des censitaires. Pendant plusieurs jours, les habitants pouvaient assister à la Sainte Messe. Un autel rudimentaire fut érigé pour les besoins du culte. Le propriétaire actuel le montre avec fierté.

A mi-chemin entre le moulin et le manoir, les seigneurs avaient fait ériger une remise en pierres des champs qui servait à recevoir les grains que les censitaires apportaient en paiement de leurs rentes. Elle existe encore, avec ses fenêtres grillagées et sa lourde porte.

Parmi les édifices les plus importants de "Belle-Rivière" on remarque la petite église protestante dont on vient de fêter le centenaire, en 1940. Son histoire écrite par M. Claude de Maistrail, pasteur actuel, est fort curieuse. En voici les grandes lignes:

"En 1839, à Montréal, un groupe de pasteurs et de laïcs créèrent la Société Missionnaire Franco-Canadienne. Cette nouvelle société fit venir de Suisse et de France plusieurs pasteurs, évangélistes, instituteurs et colporteurs. M. le pasteur Amaron fut envoyé dans le district des Deux-Montagnes, et il s'établit au Petit-Brûlé, avec sa jeune femme. Rapidement le petit village de Belle-Rivière, non loin de Sainte-Scholastique, devint leur principal centre et les Amaron purent y louer une maison qui servit de lieu de culte ain-

si que d'école, cette dernière sous la direction de Madame Amaron. Le petit noyau croissait. Parmi les noms des premiers baptêmes d'enfants, nous trouvons ceux des familles Desjardins, Trudeau, Groulx, Carrière, Piché, Ami, Debeau, Dorion, Snowden. En 1844, Monsieur le pasteur et Madame Jean Vernier remplacèrent les "Amaron" et comme l'école ne cessait de se développer, la Société Missionnaire Franco-Canadienne décida, en 1846, de la transporter à la Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. Ce fut sous le pastorat de M. J.D. Doudiet, en 1858, que cette congrégation éleva le temple actuel, sur le terrain qui avait été donné par la famille Groulx. Derrière l'église de pierre se trouve le cimetière, qui a été utilisé par les protestants de l'endroit depuis 1855.

"En 1875, la Société Missionnaire fut dissoute, et son oeuvre fut reprise par les diverses dénominations. C'est ainsi que "Belle-Rivière" se rattacha à l'Eglise Presbytérienne, jusqu'à 1925, où elle décida de faire partie de l'Eglise Unie du Canada".

Il est à remarquer que les noms de ces protestants sont tous des noms français et que les pasteurs vinrent de la Suisse. C'est pourquoi les habitants de la contrée les appellent "les suisses". J'ignore les raisons qui ont amené ces familles à apostasier. J'observe toutefois que c'est vers 1840 - donc après la rébellion qui a soulevé le comté des Deux-Montagnes - que se sont produites ces défections. Il doit y avoir plus qu'une coïncidence dans ce fait. Le trop fameux Chiniquy est venu plusieurs fois prêcher dans ce temple. On croit même qu'il a fait partie de cette communion.

Une seule famille de "Belle-Rivière" reste attachée à cette église ouverte au culte, sept à huit fois par été.

Tout le reste de la population, foncièrement catholique, s'est abritée sous le clocher de Sainte-Scholastique.

### III HISTOIRE ECONOMIQUE

La population du village se compose d'agriculteurs et d'ouvriers. Les agriculteurs peu nombreux, une quinzaine de familles environ, vivent à l'aise sur de belles fermes. Le sol de "Belle-Rivière", en effet, est riche et varié. Le côté nord-ouest du cours d'eau est plat et entièrement déboisé. Une épaisse couche de

"terre forte", sorte de glaise, qui serait, paraît-il, la preuve de l'existence d'un lac en cet endroit, se prête à des cultures diverses et fournit d'excellents pâturages. Les cultivateurs qui possèdent ces terres ont de nombreux troupeaux de vaches laitières.

Ces troupeaux, sans être tous de première classe, comptent néanmoins de belles bêtes de race, que l'on s'efforce sans cesse d'améliorer. On y voit deux types très connus de vaches laitières: les Ayrshires et les Holsteins, dont je ne puis donner ici les mérites respectifs.

Certains cultivateurs - la moitié environ - expédient leur lait à Montréal. Ils doivent donc tenir compte de certaines exigences imposées par le Bureau d'hygiène, qui envoie des inspecteurs pour les faire respecter. La traite se fait à la main, car la main-d'oeuvre est apparemment suffisante. Le lait est refroidi et conservé sur la glace, jusqu'à ce que le camionneur le recueille, chaque matin, pour le porter à la ville.

Les autres fermiers écrèment leur lait et envoient la crème à la beurrerie coopérative. Un camionneur vient la chercher, trois ou quatre fois la semaine. "Le petit lait" sert pour l'élevage des porcs et des veaux. Cet élevage, paraît-il, donne un assez bon rendement, surtout en ce temps de guerre. La coopérative appartient à un groupe de cultivateurs, non seulement de "Belle-Rivière", mais de toute la paroisse de Sainte-Scholastique.

Tous les fermiers ont ajouté un silo à leur grange. Ils y entassent le blé-d'inde haché, dont les vaches sont si friandes et qui favorise la production de lait.

La rive nord-est de "Belle-Rivière" présente un aspect tout à fait différent. Elle est vallonneuse et encore fortement boisée. Le sol est rocheux et de nombreuses pierres, souvent très grosses, se rencontrent au "ras de terre".

On les entasse pour en faire des clôtures qui défient les temps et . . . les animaux. Ce terrain se prête très bien à la culture maraîchère et à la pommiculture. Chaque cultivateur possède une érable dont il tire, au printemps, un bon revenu. Quelques-unes, très considérables, sont reconnues à vingt lieues à la ronde.

Ces érables sont sillonnées de routes tortueuses que l'on parcourt péniblement à travers les pierres, pour ramasser la belle eau d'érable. Mais cette sève généreuse - on en ramasse jusqu'à 2,000 gallons dans une seule érable - produit un beau sirop, qui fait les délices de ceux qui le goûtent. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de décrire comment fonctionne cette "industrie nationale".

Faute de main d'œuvre ou de débouché, on fait peu de sucre. Presque toute la production est vendue, en sirop, à Montréal et aux environs.

Le bois d'érable est aussi une source de revenus pour les cultivateurs. On le coupe quand il est trop abondant ou qu'il est devenu trop vieux, puis il est vendu comme bois de chauffage. Il est très dur, et donne beaucoup de chaleur.

Nos ancêtres ont été bien inspirés de choisir comme emblème national un arbre si généreux et si utile.

Pour développer ces industries, les cultivateurs se servent d'un outillage qui, sans être des plus modernes, suit le progrès actuel. Plusieurs possèdent des tracteurs, des camions et des batteuses mécaniques. L'électricité est utilisée sur une haute échelle pour l'éclairage et la force motrice. Les maisons sont gaiement éclairées; de plus, des réfrigérateurs pour la conservation du lait, des machines à laver, des radios, des fers électriques sont usités dans la plupart des foyers.

De nombreux moteurs servent à pomper l'eau, à mettre en mouvement les centrifuges ou écrémeuses. Le téléphone, moyen de communication si facile et si pratique, est installé dans plusieurs maisons.

Les ouvriers, à peu près les deux tiers de la population, se partagent en deux catégories. D'abord ceux qui travaillent à la petite manufacture de boîtes à fromage. On en compte une vingtaine, la plupart des jeunes gens.<sup>5</sup>

Cette manufacture, propriété des MM. Chalifoux et Laurin, produit chaque jour près de 300 boîtes à fromage. Elles sont faites d'orme, provenant surtout des paroisses de Saint-Benoit et de Saint-Placide. Voici le procédé de la confection de ces boîtes: les

<sup>5</sup> Voir appendice, Document V



billots apportés au moulin, sont plongés dans un bassin d'eau bouillante où ils se dilatent. Fixés ensuite par les bouts sur une machine qui leur imprime un mouvement de rotation et les approche progressivement d'un immense couteau, ils sont taillés en grandes feuilles d'un quart de pouce d'épaisseur environ. Mises en pièce de 18 à 20 pouces de largeur sur toute la longueur du billot, ces feuilles encore humides sont facilement courbées. On en rapproche les bouts que l'on cloue l'un sur l'autre. On pose ensuite un fond en planchette d'un demi-pouce et un couvercle, à peu près semblable, mais amovible. Et voilà! Pour une quarantaine de sous, vous vous procurez une de ces boîtes si utiles pour conserver ou transporter les meules de fromage canadien.

Un camion muni d'un immense brancard charge, chaque matin, ces quelque trois cents boîtes et les porte aux fromageries des comtés environnants.

La deuxième catégorie d'ouvriers comprend quelques gens de métiers: un peintre, un ferblantier, deux menuisiers. A propos de menuiserie, une petite manufacture, où l'on fabrique surtout des portes et des fenêtres, emploie deux ou trois hommes au plus, main-d'oeuvre suffisante pour répondre à la demande locale.

Le tanneur, le tonnelier, le cordonnier d'autrefois sont disparus. Le forgeron et le voiturier sont remplacés par des garagistes; le boucher, l'épicier sont devenus colporteurs, le maître de poste a fait place au facteur. Le progrès moderne est responsable de tous ces changements.

#### IV HISTOIRE SOCIALE

Malgré l'évolution inévitable au cours des ans, les citoyens de "Belle-Rivière" ont gardé les bonnes vieilles traditions qui caractérisaient la vie de nos anciens Canadiens. La prière en famille, à laquelle j'ai souvent assisté, se fait, tous les soirs, dans la plupart des foyers. La croix de chemin, érigée au centre même de "Belle-Rivière", réunit autour d'elle tous les habitants, pour le mois de Marie. En certaines circonstances, pour conjurer un fléau, ou demander de la pluie, on y fait des neuvaines et des prières publiques.

La bénédiction du jour de l'an, et la visite du curé sont choses sacrées. Cela témoigne que ces gens sont encore bien fidèles à leur religion et gardent le respect

du prêtre, indices d'un grand esprit de foi. Il n'est donc pas surprenant que cette population paisible ait un bel esprit de charité et de coopération. C'est ainsi qu'on organise des "corvées" pour aider un cultivateur exposé à perdre sa récolte ou éprouvé par quelque malheur.

Les familles sont, en général, assez nombreuses. On y conserve la franche gaité d'autrefois: dans les soirées, les danses canadiennes et les chansons de folklore sont à l'honneur.

Cet esprit de famille s'est manifesté d'une façon très claire, cet été. Un séminariste en vacances a eu l'idée de réunir, chaque jeudi soir, tous les enfants de "Belle-Rivière" pour les amuser et les occuper durant quelques heures. La réunion s'ouvrait par quelques jeux d'ensemble, puis tous se groupaient pour chanter et exécuter des danses rondes. Pas un enfant ne voulait manquer ces réunions si gaies et si fraternelles. Les parents après le souper tardif et les longs travaux d'été, venaient se joindre à toute cette belle jeunesse et prenaient part à leurs chants, sinon à leurs jeux.

Un pique-nique, qui réunissait presque tout "Belle-Rivière" fut organisé au milieu de l'été. On s'y amusa ferme. On se propose bien de reprendre, l'été prochain, ces belles réunions, empreintes de la plus franche cordialité et de la charité la plus fraternelle.

L'école de "Belle-Rivière" est pour beaucoup dans la conservation de cette mentalité. En effet, c'est là que tous ont reçu leur formation primaire donnée par trois institutrices laïques, actuellement: Mlles Laurette et Rollande Baulne et Mlle Cyprienne Baulne. Plus de 80 élèves fréquentent aujourd'hui cette école, divisée en trois classes, et qui forme une construction de deux étages avec 40 pieds de façade. (figure 3)

Des maîtres remarquables enseignèrent dans cette école. On retrace le nom du notaire Pilon, qui soutint une controverse célèbre avec le fameux Chiniquy, dont nous avons fait mention à propos de l'église protestante.

Parmi les anciens élèves, l'école compte plusieurs personnalités: Mgr Delphis Nepveu, vicaire général du diocèse de Valleyfield, M. Théodule Nepveu, curé du même diocèse, M. le Docteur Nepveu, médecin à Sainte-Ursule, M. Gédéon Sanche curé à Notre-Dame

des Neiges à Montréal, le R.P. Jules Poitras, c.s.c. provincial actuel des Pères de Ste-Croix, M. l'abbé Avila Lalande, curé au diocèse de Fargo, le docteur Stanislas Lalande, le docteur J. Saint-Jacques, M. le juge Lacroix, M. Germain Lalande, p.s.s. économiste du Grand Séminaire de Montréal, M. le juge Donat Lalande, Révérende Soeur Ste-Germaine, religieuse de Ste-Croix, qui a ouvert une mission au Bengale, actuellement provinciale dans l'Ouest canadien, et nombre d'autres, prêtres, religieux, religieuses et hommes de profession.

Puisse la jeunesse actuelle de BELLE-RIVIERE, suivre avec fierté, l'exemple de leurs prédécesseurs, et profiter, comme eux, des premiers principes et enseignements donnés à la "petite école", pour développer leur personnalité et s'assurer un heureux avenir.

#### EPILOGUE

O population de BELLE-RIVIERE, paisible, laborieuse et chrétienne, je t'aime d'un amour qui ne s'est jamais démenti, depuis le jour où je t'ai connue. Que d'heures heureuses et inoubliables, j'ai vécu chez toi! J'ai voulu te connaître pour mieux t'aimer encore. Les ressources de ton sol, tes industries, ta vie intime m'a fort intéressée. J'ai été prise du désir d'étudier ton histoire et c'est ainsi que j'ai découvert ce que j'ai consigné dans cette courte monographie, bien incomplète.

BELLE-RIVIERE, modeste cours d'eau, ton charme m'a depuis longtemps séduite. Une seule digue barre présentement ton cours rapide et capricieux; le temps a emporté les trois autres. Tu as repris ta liberté, après avoir longtemps servi la population que tu as nourrie et fait vivre. Sur le bassin formé devant la dernière digue qui arrête encore ta course, je me suis souvent promenée dans une jolie embarcation.

Vieux moulin, tes ruines me donnent la nostalgie du passé; de ce beau passé que j'ai essayé de faire revivre dans ces quelques pages.

Si mon pauvre travail donne à quelque lecteur le désir de te connaître, ô BELLE-RIVIERE, que j'en serai heureuse! J'aurai acquitté, envers toi, un réel devoir de reconnaissance pour l'hospitalité si chaude avec laquelle tu m'as toujours reçue.

#### APPENDICE

##### DOCUMENT I

No 412 (Notaire Papineau)

Une terre de 3 arpents de front sur toute la profondeur qu'il y aura depuis le sud-est de la rivière du Chesne, jusqu'au trait carré de M. Dumont — concédée à Th. Dragon dit Lafrance (il y a environ 42 arpents de profondeur) le 22 avril 1795. Puis Augustin Forgue. Puis Ambroise Lefebvre l'a eu d'échange (le 30 janvier 1802) (Bellefeuille) et ne possède que 3 arpents sur 39, le reste du terrain ayant été réservé pour le moulin et le manoir.

Note sur No 412. Terrain réservé pour le moulin et le manoir. Un emplacement de 114 pieds sur 99 acquis par Hilaire Joubert, le 9 mai 1814. (Notaire Gagnier) ensaisiné le 26 janvier 1822.

Puis J.H. LeBlanc ensaisiné pour 60 pieds sur 3/4 d'arpent. Puis Etienne Dorion ensaisiné le 24 juin 1811, pour le même terrain. Puis Didier Joubert a acquis de Dorion et a été ensaisiné le 21 février 1812. Puis Hilaire Joubert ensaisiné le 20 février 1812 pour le même emplacement. Le 21 janvier 1820 (Bellefeuille) Ménard a acquis de Ambroise Lefebvre 1 1/2 a. X 27 a. Puis Wm Snowden a acquis 1 1/2 a. X 20 a. Ensaisiné le 13 février 1835. Et le 31 décembre 1824 (Coursolles). Ménard avait vendu 1 1/2 a. X 7 a. à Jos. Vandet. Ensaisiné le 15 juin 1825.

Le 24 novembre 1823 (Raizenne) Chs Maurepas dit Boucher a acquis 1 1/2 a. sur 36 a. de Ambroise Lefebvre — ensaisiné — . Le 24 mars 1825, (Coursolles) Joseph Maurepas, dit Boucher a acquis cet 1 1/2 a. X 36 a. Le 11 janvier 1830, (Dumouchelle) Angélique S.-Amand - veuve Pilon - a acquis cet 1 1/2 a. X 36 a. Le 26 novembre 1830 (Dumouchelle) Edouard Fomont a eu de la veuve Pilon, sa belle-mère, par donation cet 1 1/2 a. X 36 a. Puis le 25 juin 1831 (Dumouchelle) J.B. Rocan dit (Bastien) a acquis ce même 1 1/2 a. X 36 a. Et le 14 mars 1839 (A. McKay) Wm. Snowden a acquis de J.B. Rocan. Le 8 janvier 1840 (A. Mc Kay) a eu d'Ambroise Lefebvre 1 1/2 X 10 arpents qui lui restaient.

## DOCUMENT II

### Lot 420 (Notaire Louis Chaboillez)

Est une terre de 3 arpents de front sur environ 30 arpents de profondeur (c'est-à-dire jusqu'à la première terre de la côte Saint-Louis) concédée le 21 octobre 1796 au Sieur André S.-Germain négociant. Le 5 septembre 1798 (Notaire Gagnier) Leclerc a acquis. Le 6 septembre 1807, (Bellefeuille) Etienne Beauchamp a eu par échange. Le 26 février 1821 (Girouard) J. Marie Bricault dit Lamarche a acquis. Le 18 septembre 1821 (Girouard) Louis Lentier a eu par échange. Le 15 mars 1830 (Mc Kay) Joseph Lalande a acquis. Puis J.Bte Lalande a eu de son père en 1833 (Girouard).

### Lot 419 (Notaire Chaboillez)

Est une terre de 3 arpents de front sur environ 30 arpents de profondeur concédée le 21 mai 1796 à Pierre-Rémy Gagnier - notaire. Le 11 février 1807 (notaire Turgeon) J.B. Plouf a acquis. Le 24 mars 1811 (N. Raizenne) J.B. Caron a acquis. Puis le 8 (ou 11 mai) 1821 (au décrit) Jack Labrie a acquis. Le 17 septembre 1821 (Mc Kay) Joseph Lalande a acqui. Dr. Labrie est devenu héritier, par sa femme, de P.-Rémy Gagnier pour 1 1/2 X 3 arpents qu'il a vendu à J.B. Caron le 29 mars 1819 (Girouard). Puis le 18 juillet 1821 (au décrit) John Baylis a acquis. Fabien Poitras possède comme ayant épousé une héritière Baylis.

### Lot 416 (Notaire Gagnier)

Une terre de 3 arpents de front sur environ 30 arpents de profondeur: savoir depuis le nord-ouest de la rivière du Chesne jusqu'à la ligne sud-est de la première terre de la Côte S.-Louis. (qui doit border la présente terre, ainsi que les maisons jusqu'au no 425 inclusivement)

Concédée le 7 juillet 1806 à Michel Labrosse, fils de Jacques, puis Joachim Labrosse ensaisiné le 1er février 1810. Puis Louis Berthelet a eu de Joseph Labrosse, son beau-frère. Puis Joseph Labrosse a eu par échange, le 5 octobre 1818 (Girouard). Le 20 juillet 1832 (Girouard) Michel Labrosse a acquis de Jos. Labrosse 1 1/2 a. X 4 a. Puis le 6 octobre 1838 (Lemaire) Stanislas Mallet a eu de Jos. Labrosse. Puis le 11 septembre 1841 (Lemaire) Olivier Neveu a eu de Stanislas Mallet 3 arpents par 6 plus 1 1/2 par X 4 a. Le 7 avril 1845 Bas. Birolo, fils, a acquis d'Ol. Neveu

1 1/2 X 6. Le 22 février 1845 (Globensky) Michel Gougeon a acquis de Stanislas Mallet.

### Lot 417 (Notaire Papineau)

Est une terre de 3 arpents de front environ 30 arpents de profondeur concédée le 30 octobre 1790 à Guillaume Vinet. Puis Hyacinthe Daoust a acquis - ensaisiné le 7 mars 1793 - Puis Jean Gemme a acquis, ensaisiné le 11 février 1795. Puis Dumouchelle ensaisiné le 6 février 1810 pour 45 X 60 pieds. Puis Eustache Gemme a eu de Jean Gemme. Puis Joseph Gemme a eu de son père Eustache par donation.

## DOCUMENT III

### No 425 (Notaire Chaboillez)

Est une terre irrégulière de la contenance d'environ 80 arpents en superficie. La profondeur de cette terre est formée par la première terre de la côte S.-Louis. Concédée le 22 décembre 1795 à Gilles Chalifoux à la réserve du lopin C. Ce lopin C. comprend toute la devanture de la terre no 425 sur 3 arpents de hauteur réservé par les "Seigneurs de Montréal" y ayant une place propre pour un moulin. Ledit lopin peut avoir en superficie environ 8 arpents. Les 3 arpents susdits doivent être réservés le long de la ligne nord-est du no 424, et bornée par une ligne perpendiculaire à icelle.

## DOCUMENT IV

### No 173 (Notaire Howard)

1853: Vente du moulin par Dame Mary Baylis, épouse de M. Fabien Poitras, à Edouard Montmarquette. Comprenant:

1 - Une terre sise et située en la Côte S.-Joachim, Sainte-Scholastique, de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur tenant devant à la Belle Rivière; derrière à Jean-Baptiste Baune; d'un côté à Maurice Dumouchel, et d'autre au lopin de terre ci-après désigné.

2 - Un emplacement situé en la même côte St-Joachim de 3/4 d'arpent de front sur le chemin de la Reine sur environ 1 arpent de profondeur; tenant devant audit chemin, derrière au terrain du moulin, d'un côté à John G. Fairfield et d'autre côté au chemin qui conduit au moulin à carder avec une maison dessus construite.

3 - Un lopin de terre situé au même lieu, contenant environ 3 arpents en superficie; tenant devant à la rivière,

par derrière au chemin de la Reine, d'un côté à l'emplacement ci-dessus désigné et de l'autre côté aux héritiers Coron avec un moulin à carder (Note: "et à scie") Une grange et autres bâtiments dessus construits.

4 - Un autre lopin situé au nord de la côte S.-Joachim d'un arpent et demi de front sur un arpent et demi de profondeur; tenant devant la Belle-Rivière, derrière au chemin de la Reine; d'un côté à Dosité Dupras et d'un autre côté à Janvier Drouin.

Compris en la présente vente, tous les agrès, ustensiles et outils desdits moulins et tout ce qui fait partie et est à l'usage de ces moulins.

N.B. Les biens sus désignés appartenant à Mary Baylis comme seule et unique héritière de feu John Baylis, son père, qui au moyen de l'acte de cession qui lui avait été fait ainsi qu'à son dit époux, par Sarah Merrie, sa mère, et William Roberts, son deuxième mari, devant M. F.H. Lemaire qui en a gardé la minute, le 10 avril 1847.

## DOCUMENT V

### No 965 (Auguste Mc Kay, notaire)

20 octobre 1832: inventaire des biens dépendant de la communauté qui existait entre Sarah Merrie et John Baylis, son époux (veuve en première nocce de J. Baylis).

1 (Biens meubles) 14 pages

2 - Biens immeubles

a) une terre sise et située en la côte S.-Joachim de la paroisse S. Benoît de la contenance de 3 arpents de front sur 27 arpents et plus de profondeur à la rivière du Chesne.

Par derrière du terrain de J.B. Baune, d'un côté à la terre de Dumouchel et de l'autre côté à Martin Charron et partie au terrain de feu J. Baylis sur quelle terre il y a :

b) Il y a deux vieilles maisons dont une de 15 à 18 pieds carrés estimée à 72 livres; une autre maison de 15 sur 18 à 20 pieds.

c) Un autre lopin de terre sise et située au même lieu que la terre ci-dessus désignée. Il y a 4 1/2 arpents de terre en superficie tenant par devant au

chemin du Roi et par derrière à la rivière du Chesne, partie à Olivier Corron et de l'autre côté à la terre ci-dessus désignée sur lequel lopin de terre il y a deux vieilles maisons dont l'une de 25 pieds sur 26 avec . . .

une grange de 57 pieds sur 24, couverte en bardeaux, une remise de 20 pieds sur 15.

une vieille écurie de 12 pieds sur 16.

N.B.

d) Un moulin à scie de 30 pieds sur 26, couvert en bardeau, entouré en planches.

hangard de 15 pieds carrés (une vieille cabane, pour les abeilles)

e) Un autre terrain situé du côté nord de la rivière de 4 1/2 arpents de superficie au chemin du Roi; d'un côté à J. Lalande et de l'autre côté à J. Charbonneau.

10 avril 1847 (Notaire Lemaire)

Cession du moulin à Mary Baylis et Fabien Poitras, son mari par veuve J. Baylis, épouse en 2e nocce de William Roberts.

Cession faite au sieur Fabien Poitras, cardeur, et à son épouse mineure . . . devra faire ratifier les présentes quand elle sera majeure . . .

Les cédants (veuve J. Baylis et William Roberts) se réservent pour pendant leur vie et celle des enfants (Sarah et John Roberts):

1 - La jouissance et usufruit d'un emplacement, de la contenance de 2 1/2 arpents en superficie prenant le chemin du Roi qui le borne devant et allant à ladite rivière qui le borne par derrière, joignant du côté nord-est à la veuve et héritiers Olivier Coron et de l'autre à la ligne qui sera tirée en ligne droite dudit chemin à ladite rivière, à une distance de 9 à 10 pieds du pignon nord-ouest de la maison qu'ils trouvent sur l'emplacement réservé lequel forme à peu près le quart de l'emplacement que les acquéreurs possèdent au sud-est de la Belle-Rivière.

2 - Réserve d'un puits existant

3 - La jouissance des bâtiments

4 - En hypothèque, la jouissance d'une terre entre la Belle-Rivière et la ligne seigneuriale, avec de chaque côté Louis Fairbank et Fr.-X. Dumouchel.